17e ANNÉE — T. 33

N° 737 — 16 FÉVRIER 1935

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 1 FRANC.
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles
Chronique de la Presse
L'Action Catholique
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Exécution du traité de Versailles.

LE PLÉBISCITE DE LA SARRE (13. 1. 1935)

Le patrimoine légal du culte et des œuvres catholiques, associations diocésaines, propriété individuelle et collective, associations, syndicats, sociétés, par AUGUSTE RIVET, doyen de la Faculté catholique de droit de Lyon. Deuxième édition. Mise au courant jusqu'au 1er juillet 1930. — Un vol. 18 × 10 cm. de 440 pages. Prix, 15 francs ; port, 0 fr. 65. Bonne Presse, Paris.

Dans la première partie de cet ouvrage, l'auteur étudie le régime légal des biens nécessaires au fonctionnement de l'Eglise de France tel qu'il existe depuis la formation des associations diocésaines. Il donne sur ces organismes, ainsi que sur les syndicats ecclésiastiques et les mutualités diocésaines, dont l'emploi peut rendre en certains cas de précieux services, tous les renseignements pratiques nécessaires, en ce qui touche leur constitution, leur fonctionnement, leurs ressources.

Dans la seconde partie, l'auteur examine les moyens à employer pour assurer la vie aux œuvres catholiques : avantages et inconvénients de la propriété individuelle ; utilisation des diverses formes d'associations et de sociétés, syndicats ; régime fiscal propre à chacun de ces systèmes, modèles commentés de statuts.

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

Exécution du traité de Versailles

Le plébiscite de la Sarre
(13. 1. 35)

I — Les clauses du traité de Versailles

La question de la Sarre a été réglée dans la IVe section (Partie III. Clauses politiques européennes) du traité de Versailles du 28 juin 1919.

Cette section IV comprend une annexe dont les paragraphes 34 à 40 du chapitre III ont pour objet la « consultation populaire ».

Nous croyons utile d'en reproduire ici le texte (1) :

Chapitre III. — Consultation populaire.

§ 34. — A l'expiration d'un délai de quinze ans à compter de la mise en vigueur du présent traité (2), la population du territoire du bassin de la Sarre sera appelée à faire connaître sa volonté comme il suit :

Un vote aura lieu par commune ou par district et portera sur les trois alternatives suivantes : *a*) maintien du régime établi par le présent traité et par la présente annexe; — *b*) union à la France ; — *c*) union à l'Allemagne.

Le droit de vote appartiendra, sans distinction de sexe, à toute personne âgée de plus de vingt ans à la date du vote, habitant le territoire à la date de la signature du traité.

Les autres règles, les modalités et la date du vote seront fixées par le Conseil de la Société des Nations, de façon à assurer la liberté, le secret et la sincérité des votes.

§ 35. — La Société des Nations décidera de la souveraineté sous laquelle le territoire sera placé, en tenant compte du désir exprimé par le vote de la population :

a) Dans le cas où, pour tout ou partie du territoire, la Société des Nations déciderait le maintien du régime établi par le présent traité et par la présente annexe, l'Allemagne s'engage dès maintenant à renoncer, en faveur de la Société des Nations, à sa souveraineté, ainsi que la Société des Nations le jugera nécessaire, et il appartiendra à celle-ci de prendre les mesures propres à adapter le régime définitivement instauré aux intérêts permanents du territoire et à l'intérêt général ;

b) Dans le cas où, pour tout ou partie du territoire, la Société des Nations déciderait l'union avec la France, l'Allemagne s'engage dès maintenant à céder à la France, en exécution de la décision conforme de la Société des Nations, tous ses droits et titres sur le territoire qui sera spécifié par la Société des Nations ;

c) Dans le cas où, pour tout ou partie du territoire, la Société des Nations déciderait l'union avec l'Allemagne, il appartiendra à la Société des Nations de pourvoir à la réinstallation de l'Allemagne dans le gouvernement du territoire qui sera spécifié par la Société des Nations.

§ 36. — Dans le cas où la Société des Nations déciderait l'union à l'Allemagne de tout ou partie du territoire du bassin de la Sarre, les droits de propriété de la France sur les mines situées dans cette partie du territoire seront rachetés en bloc par l'Allemagne à un prix payable en or. Ce prix sera déterminé par trois experts, statuant à la majorité ; l'un de ces experts sera nommé par l'Allemagne, un par la France et un par la Société des Nations, ce dernier ne devant être ni Français ni Allemand.

L'obligation de la part de l'Allemagne d'effectuer ce payement sera prise en considération par la Commission des réparations, et, à cette fin, l'Allemagne pourra fournir une première hypothèque sur son capital ou ses revenus de toutes manières qui seront acceptées par la Commission des réparations.

Si, néanmoins, l'Allemagne, un an après la date à laquelle le payement aurait dû être effectué, n'y a pas satisfait, la Commission des réparations y pourvoira en conformité avec les instructions qui pourront lui être données par la Société des Nations, et, si cela est nécessaire, en liquidant la partie des mines en question.

§ 37. — Si, à la suite du rachat prévu au paragraphe 36, la propriété des mines ou d'une partie des mines est transférée à l'Allemagne, l'Etat et les nationaux français auront le droit d'acheter la quantité de charbon du bassin, justifiée par leurs besoins industriels et domestiques à cette date. Un arrangement équitable établi en temps utile par le Conseil de la Société des Nations fixera les quantités de charbon et la durée du contrat, ainsi que les prix.

§ 38. — Il est entendu que la France et l'Allemagne pourront, par des accords particuliers conclus avant la date fixée pour le payement du prix de rachat des mines, déroger aux dispositions des paragraphes 36 et 37.

§ 39. — Le Conseil de la Société des Nations prendra les dispositions requises pour l'organisation du régime à instaurer après la mise en vigueur des décisions de la Société des Nations mentionnées au paragraphe 35. Ces dispositions comprendront une répartition équitable de toutes obligations incombant au gouvernement du bassin de la Sarre, à la suite d'emprunts levés par la Commission ou à la suite de toute autre mesure.

Dès la mise en vigueur du nouveau régime, les pouvoirs de la Commission de gouvernement prendront fin, sauf dans le cas prévu par le paragraphe 35 *a*.

§ 40. — Dans les matières visées dans la présente annexe, les décisions du Conseil de la Société des Nations seront prises à la majorité.

II — Bref résumé des événements

a) Avant le plébiscite (oct. 1933-13 janv. 1935).

Octobre 1933.

Les groupements politiques des nationalsocialistes, du parti national-allemand, du parti allemand-sarrois, de la gauche bourgeoise et du centre fusionnent pour constituer le « Deutsche Front » (Front allemand) en vue du retour de la Sarre à l'Alle-

---

(1) Cf. dans *D. C.*, t. 2, pp. 2-97, la « Reproduction intégrale du texte officiel du second traité de Versailles, remis à la délégation allemande le 16 juin 1919, signé le 28 juin 1919 ». — Voir un résumé de l'ensemble de la question dans le *Résumé mensuel des travaux de la S. D. N.* (décembre 1934, pp. 387-395).

(2) Ce délai de quinze ans est venu à expiration en janvier 1935, le traité de Versailles n'ayant été ratifié que le 10 janvier 1920.

magne. Ce Front est dirigé par un « Conseil des chefs ». Un front syndical allemand réunit les groupements professionnels autres que ceux des marxistes et communistes.

1934

Vendredi 19 janvier.

SUISSE. — *Genève :* Quatrième séance de la 78e session du Conseil de la S. D. N. : mesures préparatoires à prendre en vue de la consultation populaire. Cinquième séance le 20 janvier (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, février 1934, pp. 146-147 et 160-163).

Jeudi 1er mars et mercredi 14 mars.

Le 1er mars 1934, le « Deutsche Front » subit une réorganisation plus centralisée. M. Pirro en est nommé chef.

Le Journal Officiel de la S. D. N. (août 1934) en a publié les statuts que nous reproduisons :

1. La Confédération sarroise du « Front allemand » n'a qu'un objet, qui est exprimé clairement dans la devise du Front allemand : *Notre Allemagne !*

2. Le Führer du Front allemand est son dirigeant régional. Ce Führer est son représentant légal au sens du paragraphe 26 du Code civil.

3. Tout Allemand qui se dégage de toute influence de parti et est disposé à travailler par tous les moyens légaux au rattachement au Reich peut être membre du « Front allemand ».

4. Les exclusions du Front allemand sont prononcées, à la requête du tribunal d'honneur, par le Führer, pour désobéissance à ses ordres ou infraction aux statuts.

5. Il est procédé chaque année à l'élection du nouveau Führer du Front allemand par le Conseil des Führers, qui fixe la date. Le dirigeant régional désigne lui-même ses collaborateurs.

6. Du fait de son élection, le Führer a qualité pour prendre toutes les mesures qui lui paraissent convenables en vue d'atteindre l'objet poursuivi.

7. Le droit d'entrée est de 1 franc français. Cotisation mensuelle : 1 franc (chômeurs et membres de leurs familles n'ayant pas de revenus personnels : 0 fr. 10).

Sarrebrück, le 14 mars 1934.

Le dirigeant régional :
Signé : PIRRO.

Le « Deutsche Front » déclare, le 6 mai 1934, grouper 455 000 membres, soit 93 pour 100 des électeurs.

Dimanche 6 mai.

ALLEMAGNE. — *Deux-Ponts :* Manifestation organisée par les associations nationalsocialistes, en vue du plébiscite de 1935 dans la Sarre ; le Dr Joseph Goebbels revendique les droits du Reich sur la Sarre et exalte la force de la nouvelle Allemagne, qui peut désormais résister à la France et à la S. D. N.

Mercredi 16 mai.

SARRE. — *Sarrebrück :* Lettre du président de la Commission de gouvernement au secrétaire général S. D. N., transmettant une pétition du « Deutsche Front » en date du 11 mai 1934, concernant certains actes de gouvernement de M. Knox et l'interdiction de journaux (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, août 1934, pp. 978-981).

Jeudi 17 mai.

SARRE. — *Sarrebrück :* Lettre du président de la Commission de gouvernement au secrétaire général S. D. N., transmettant une pétition de diverses organisations industrielles et commerciales de la Sarre en date du 15 mai 1934 : Chambre de commerce de Sarrebrück, Chambre des métiers de Sarrebrück, Fédération économique de toutes les branches de l'industrie du bâtiment du territoire de la Sarre, Association pour la défense des intérêts économiques communs du territoire de la Sarre, Association pour la protection du commerce et de l'industrie dans le territoire de la Sarre, Fédération des artisans du territoire de la Sarre, exposant les graves inconvénients que comporterait un ajournement de la date prescrite par le traité de Versailles pour le plébiscite (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, août 1934, pp. 982-983).

Samedi 19 mai.

SUISSE. — *Genève :* Clôture de la 79e session du Conseil S. D. N. (14-19 mai) ; la question du plébiscite sarrois reste en suspens et est remise au 30 mai.

Mercredi 23 mai.

SARRE. — *Sarrebrück :* Trois Sarrois volent les archives des Ecoles françaises des mines domaniales de la Sarre ; elles sont retrouvées le 31 mai dans le canal des Houillères à Sarreguemines.

— *Sarrelouis :* Des étudiants nancéens sont molestés par des étudiants nationalsocialistes.

Lundi 28 mai.

SARRE. — *Sarrebrück :* Lettre du président de la Commission de gouvernement au secrétaire général S. D. N. pour lui signaler une mesure prise par le gouvernement allemand : arrestation du nommé Karl Berg sous l'inculpation « Soupçonné d'avoir répandu des nouvelles malveillantes (*Greuelnachrichten*) dans le territoire de la Sarre » (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, août 1934, pp. 983-984).

Vendredi 1er juin.

SUISSE. — *Genève :* Déclaration de la délégation de l'Action pour la liberté de la Sarre au Conseil de la Société des Nations, transmise par le président de la Commission de gouvernement (*Journal Officiel de la S. D. N.*, sept. 1934, pp. 1162-1168). En appendice, documentation à l'appui de la déclaration des délégués de l'Action pour la liberté de la Sarre au Conseil de la Société des Nations. Ce document comporte quatre chapitres : Deux poids et deux mesures à l'égard des associations politiques. Autorités municipales. Gouvernement officieux dans les tribunaux. Le terrorisme du « Front allemand » fasciste.

— La date du plébiscite est fixée au 13 janvier 1935, par le Comité saisi du problème de la Sarre.

Lundi 4 juin.

SUISSE. — *Genève :* Quatrième séance de la 80e session du Conseil de la S. D. N. : mesures préparatoires à prendre en vue de la consultation populaire. Constitution d'une Commission pour l'organisation, la direction et le contrôle du plébiscite. Sixième séance le 7 juin (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, juin 1934, pp. 644-655 et 666).

Samedi 16 juin.

Nomination, par le président du Conseil S. D. N., des membres de la Commission de plébiscite :

M. Victor Henry (Suisse), préfet du district de Porrentruy ;

M. Daniel de Jongh (Hollandais), ancien ingénieur des chemins de fer aux Indes néerlandaises, ancien bourgmestre de la ville de Samarang (Java) ;

M. A. E. Rodhe (Suédois), ancien chef de la section juridique du ministère des Affaires étrangères de Suède, gouverneur de la province de Gotland ;

Conseiller technique attaché à la Commission :

Miss Sarah Wambaugh (Etats-Unis d'Amérique), ancien commissaire du gouvernement péruvien pour la préparation du plébiscite de Tacna et Arica ; auteur de plusieurs monographies sur des plébiscites.

Dimanche 1er juillet.

SARRE. — *Sarrebrück :* Proclamation de la Commission de plébiscite de la Société des Nations (*Journal Officiel de la S. D. N.*, sept. 1934, p. 1150) :

La population du territoire de la Sarre est appelée, en vertu du paragraphe 34 de l'annexe à l'article 50 du traité de Versailles, à faire connaître sa volonté au sujet de la souveraineté du territoire. Le Conseil de la Société des Nations a fixé la date de cette consultation populaire au dimanche 13 janvier 1935. La population devra se prononcer sur les trois questions suivantes :

a) Maintien du régime établi par le traité de Versailles ;

b) Union à la France ;

c) Union à l'Allemagne.

Le Conseil de la Société des Nations, par décision du 4 juin 1934, a constitué une Commission composée des membres soussignés, à laquelle il a confié l'organisation, la direction et le contrôle du plébiscite.

La Commission de plébiscite du territoire de la Sarre entre en fonction à la date de ce jour, ce qui marque le début de la période du plébiscite.

En vertu du traité de Versailles, les mesures nécessaires doivent être prises afin d'assurer la liberté, le secret et la sincérité des votes. A cet égard, le gouvernement français ainsi que le gouvernement allemand se sont engagés, entre autres, vis-à-vis du Conseil de la Société des Nations :

a) A s'abstenir de toute pression directe ou indirecte de nature à affecter la liberté et la sincérité des votes ;

b) A s'abstenir également de toute poursuite, représailles ou discrimination à l'égard des personnes ayant droit de vote en raison de leur attitude politique pendant l'administration par la Société des Nations, en rapport avec l'objet de la consultation populaire ;

c) A prendre les mesures utiles pour empêcher ou réprimer toute action de leurs ressortissants contraire à ces engagements.

La Commission de plébiscite, de son côté, ne négligera pas, elle non plus, de prendre les mesures qui paraîtront nécessaires en vue d'assurer la liberté, le secret et la sincérité des votes. A cet effet, elle compte sur l'appui volontaire de la population du territoire, qui se rendra certainement compte que c'est uniquement de cette manière que ses propres intérêts seront le mieux servis.

En particulier, la Commission de plébiscite attend de tous les fonctionnaires qu'ils lui apportent le plus large concours dans l'accomplissement de sa tâche et qu'ils s'abstiennent avec le plus grand soin de tout acte destiné à influencer les votes, directement ou indirectement.

La Commission invite en outre l'ensemble de la population à observer le calme et l'ordre pendant la période du plébiscite et à contribuer ainsi à l'exécution des instructions de la Commission, dans la lettre et dans l'esprit.

Lundi 2 juillet.

SARRE. — *Sarrebrück :* Lettre du président de la Commission de gouvernement au secrétaire général S. D. N., transmettant une pétition du « Zentralverband der Angestellten », du « Berufsverband der Saarlaendischen Bergbauangestellten » et du « Heilgehilfenverband der Saargruben », en date du 12 juin 1934, concernant le maintien du payement des pensions de guerre à tout ayant-droit sarrois après 1935 et se terminant ainsi :

« Les employés du territoire de la Sarre, membres des organisations soussignées, expriment instamment le vœu que la Société des Nations, fidèle à son idéal et à ses buts élevés, intervienne de toute son énergie afin que les droits acquis par les employés sarrois auprès des organes d'assurance les plus divers soient légalement garantis dès avant le plébiscite. Une prompte solution de cette question est nécessaire, afin que les employés sarrois puissent en toute liberté décider de leur propre sort et de celui de leurs familles » (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, août 1934, pp. 986-987).

— Lettre du président de la Commission de gouvernement au secrétaire général S. D. N. transmettant une pétition, en date du 15 juin 1934, de la « Freiheitsaktion an der Saar » demandant l'autorisation, qui lui est refusée, d'avoir des réunions où doit être traité le sujet suivant : « Action de liberté et plébiscite en Sarre ». Le motif du refus est le suivant (*Journal Officiel de la S. D. N.*, sept. 1934, pp. 1169-1170) :

Attendu que les réunions politiques du parti communiste (ainsi qu'autrefois celles du parti nationalsocialiste) demeurent interdites en attendant la décision que prendra à ce sujet la Commission de plébiscite, le département de l'Intérieur n'a pas autorisé les réunions précitées.

Mardi 17 juillet.

SUISSE. — *Genève :* Note du secrétaire général de la Société des Nations faisant connaître au Conseil la composition de la Commission de plébiscite.

Mardi 31 juillet.

SARRE. — *Sarrebrück :* Premier rapport mensuel de la Commission de plébiscite (1er-31 juillet 1934) (*Journal Officiel de la S. D. N.*, sept. 1934, pp. 1147-1150) :

[...] La Commission de plébiscite a procédé au recrutement des fonctionnaires, au nombre de quarante-trois. Leur répartition et la mise au courant du service ont été les tâches principales de la Commission pendant ce premier mois. La Commission a mis tous ses soins pour trouver parmi les candidats présentés les personnes les plus capables. Les nationalités des fonctionnaires se répartissent comme suit :

Britannique, 1 ; — Danois, 5 ; — Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, 3 ; — Néerlandais, 10 ; — Italiens, 4 ; — Luxembourgeois, 1 ; — Norvégiens, 6 ; — Suédois, 5 ; — Suisses, 8.

En annexe à ce premier rapport (*Journal Officiel de la S. D. N.*, sept. 1934, pp. 1151-1159) se trouve une annexe 2 : Règlement pour le vote plébiscitaire dans le territoire du bassin de la Sarre comprenant :

Première partie : Chapitre Ier. Dispositions générales (Territoire du plébiscite. Droit de vote. Circonscription de vote). Chapitre II. Organes institués à l'occasion du plébiscite. — Chapitre III. Etablissement des listes de votants (Réclamations).

Deuxième partie : Chapitre IV. Procédure de vote. Bureau de vote. Opérations de vote.

Troisième partie : Dispositions pénales.

Quatrième partie : Dispositions générales.

Vendredi 3 août.

SARRE. — *Sarrebrück :* Lettre du 3 août 1934 du président de la Commission de gouvernement au secrétaire général S. D. N. sur le maintien de l'ordre dans le territoire. En appendice, Rapport confidentiel sur la gendarmerie et sur la police sarroises comprenant : Historique du corps des « Landjaeger » ; Effectifs actuels et organisation ; Conséquences d'une telle organisation ; Police de Sarrebrück ; Insuffisance de moyens d'action ; Du fait des relèves, les effectifs ne peuvent jamais être au complet et disponibles en même temps. Cette lettre se termine ainsi (*J. O. S. D. N.*, sept. 1934) :

La connaissance exacte de l'ensemble de la situation du territoire me permet d'avoir confiance que la population, qui a toujours montré dans le passé du calme et de la discipline, même dans les situations les plus difficiles, saura aussi faire preuve dans une mesure suffisante d'une saine compréhension et du sentiment de responsabilité pour la période prochaine et exceptionnellement importante dans l'histoire de la Sarre.

La campagne plébiscitaire va soulever, naturellement, un certain nombre de nouveaux problèmes et une augmentation des obligations déjà existantes pour les organes de surveillance, de contrôle et de sûreté. Ces problèmes ne peuvent être réglés de manière suffisante avec les forces aujourd'hui existantes, d'autant plus que l'effectif réel du corps de la gendarmerie est sensiblement au-dessous de l'effectif budgétaire. Les forces nécessaires peuvent être toutefois recrutées dans le territoire même de la Sarre. Il y a en nombre plus que suffisant des personnes aptes de vingt-cinq à quarante ans, qui, après une formation appropriée, peuvent remplir les missions qui leur seront confiées. Les forces recrutées dans le territoire de la Sarre présentent, en raison de leurs connaissances locales et de leur influence naturelle sur leurs compatriotes, des avantages que ne peuvent offrir des troupes de police étrangères : et ceci, sans parler du fait que se trouvent de prime abord évitées les possibilités de conflit provenant du contact de la population indigène avec des troupes de police étrangères.

Je suis enfin d'accord avec mes collègues de la Commission de gouvernement pour rejeter l'opportunité d'un appel éventuel à des troupes étrangères stationnées à proximité du territoire de la Sarre. L'appel de telles forces pourrait avoir les pires conséquences, que personne ne peut prévoir ni encore moins désirer.

Vendredi 3 août.

FRANCE. — Loi portant approbation des deux accords complémentaires conclus le 17. 9. 32 entre la France et l'Allemagne en ce qui concerne les régimes d'assurances en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, en Allemagne et dans le territoire de la Sarre, et les régimes particuliers de retraites dans les exploitations minières (*J. O.*, 9 août 1934).

Vendredi 10 août.

ALLEMAGNE. — M. Joseph Bürckel est nommé délégué du Reich pour la Sarre, en remplacement de M. Franz von Papen, nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Reich à Vienne le 7 août.

Lundi 13 août.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le Dr Joseph Goebbels, ministre de la Propagande, ouvre par un discours radiodiffusé la campagne pour le plébiscite du 19 août en vue de la confirmation de M. A. Hitler comme président-chancelier du Reich : le but du plébiscite est d'impressionner l'opinion mondiale en exaltant le patriotisme allemand.

Mardi 14 août.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le gouvernement proteste auprès de la Commission de gouvernement de la Sarre contre les insultes et les calomnies publiées par certains journaux sarrois sur l'Allemagne et ses dirigeants à l'occasion du décès du maréchal Hindenburg et contre l'inertie de la Commission en face de ces excès.

SARRE. — *Sarrebrück :* La Commission du gouvernement de la Sarre adresse au secrétariat S. D. N. un rapport demandant la constitution d'une force armée recrutée hors du territoire pour le maintien de l'ordre en vue du plébiscite.

Vendredi 17 août.

SARRE. — *Sarrebrück :* Lettre du président de la Commission de gouvernement au secrétaire général S. D. N., l'informant du résultat de l'examen des documents saisis dans les bureaux du « Service du travail volontaire » (F. A. D.), dépendant du groupement « Deutsche Front » (cf. *Journal Officiel* de la *S. D. N.*, oct. 1934, pp. 1188-1200).

Samedi 18 août.

SARRE. — *Sarrebrück :* La Commission de gouvernement soumet au Landesrat une ordonnance concernant la dissolution de toutes les institutions du Service du travail.

Jeudi 23 août.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Manifestation des gymnastes sarrois.

Dimanche 26 août.

ALLEMAGNE. — *Ehrenbreitstein :* Manifestation en vue du plébiscite de la Sarre ; le président A. Hitler prononce un discours à Coblence à l'occasion de cette manifestation et fait du retour de la Sarre au Reich la condition d'une paix franco-allemande. (Voir le texte complet de ce discours dans le *Bulletin quotidien de presse étrangère*, 31 août 1934.)

Mercredi 29 août.

SUISSE. — *Genève :* Au Conseil de la S. D. N., nominations à la Cour suprême de plébiscite et aux cours de cercle (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, nov. 1934, pp. 1476-1477).

En vertu de la résolution adoptée par le Conseil le 4 juin 1934, le président du Conseil, sur la proposition du Comité du Conseil et après consultation avec ses collègues, a procédé le 29 août 1934 aux nominations ci-après :

Cour suprême de plébiscite.

Président :

M. GALLI, Bindo (Italien), premier président de la Cour d'appel de Gênes.

Vice-président :

M. MEREDITH, James Creed (Irlandais), juge à la haute Cour de l'Etat libre d'Irlande :

Juges :

Dr Luiz CABRAL DE MONCADA (Portugais), professeur d'histoire du droit à l'Université de Coïmbre, ancien magistrat du ministère public.

M. Goudet, Louis (Suisse), président de la Cour de Justice de Genève.

M. Moretti, William-Jean (Suisse), ancien président du tribunal de première instance de Genève, membre du service diplomatique fédéral.

M. Nordenfalk, John-Axel-Erland (Suédois), membre de la Cour d'appel de Stockholm.

M. Quintano Ripolles, Antonio (Espagnol), substitut du procureur général à la « Audiencia Torritorial » d'Oviedo.

M. Reimers, Hermann (Norvégien), avocat à la Cour suprême de Norvège, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères.

Juge d'instruction :

M. Wester, Jean-Pierre (Luxembourgeois), conseiller à la Cour supérieure de Justice de Luxembourg.

Avocat général :

M. Martina, Giuseppe (Italien), conseiller d'Etat, ancien vice-directeur du département de la Justice en Haute-Silésie.

Substitut avocat général :

M. Hammes, Léon (Luxembourgeois), substitut du procureur d'Etat à Luxembourg.

Greffier du tribunal supérieur :

M. Barucci, Pietro (Italien), greffier de la Cour d'appel de Florence.

Greffier attaché au Parquet général :

M. Cullotti, Umberto (Italien), avocat à la Cour d'appel de Fiume.

Cour de cercle.

Juges :

M. Straznicky, Milorad (Yougoslave), ancien professeur de droit international à l'Université de Zagreb, ancien ministre à La Haye.

M. Duzmans, Charles (Letton), chef du Service juridique au ministère des Affaires étrangères de Lettonie.

M. Reijers, H. H. (Hollandais), juge de canton à La Haye.

M. van der Wijck, C. I. (Hollandais), juge suppléant au tribunal d'arrondissement de La Haye.

M. Kruse-Jensen, Carl (Norvégien), juge au tribunal de première instance d'Oslo.

M. Bennich, A. Hans, W. H. (Suédois), membre de la Cour d'appel de Stockholm.

M. Berg, Joseph (Luxembourgeois), juge de paix à Luxembourg.

M. Junior, Chr. (Danois), juge au tribunal municipal de la ville de Copenhague.

Substitut avocat général spécialement attaché aux tribunaux de cercle :

M. Torribolo, Mario (Italien), substitut procureur du roi au tribunal de Trévise.

Vendredi 31 août.

France. — *Paris :* Aide-mémoire du gouvernement français relatif à différentes questions posées par le plébiscite de la Sarre (questions juridiques, question des mines, questions financières) (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, oct. 1934, pp. 1185-1187).

Dimanche 2 septembre.

Suisse. — *Locarno :* 30e Congrès international de la paix (2-7 septembre), sous la présidence de M. Louis Cartier ; vœu pour la liberté du vote dans la Sarre.

Lundi 3 septembre.

Suisse. — *Genève :* Lettre du secrétaire général aux membres de la S. D. N. (*Journal Officiel de la S. D. N.*, sept. 1934, p. 1147) :

[...] Le Comité a estimé opportun d'envisager les moyens nécessaires afin d'assurer, en toute éventualité, le maintien de l'ordre par le renforcement de la police et de la gendarmerie locales. En conséquence, le Comité se permet de soumettre au Conseil le projet de résolution suivant :

« Le Conseil, considérant que la Commission de gouvernement reste responsable du maintien de l'ordre en toutes circonstances dans le territoire, l'autorise à augmenter, si elle le juge nécessaire, les forces de la police et de la gendarmerie locales pendant la période de la consultation populaire. Ce renforcement sera fait, jusqu'à la mesure du possible, par des éléments recrutés parmi les habitants du territoire. Au cas où la Commission de gouvernement estimerait nécessaire de faire recours au recrutement d'éléments étrangers au territoire, le Conseil, par son Comité, lui prêtera à cet effet tout son appui. Les dépenses qui seraient nécessitées par le renforcement de la police et de la gendarmerie locales seront mises à la charge des fonds des dépenses afférentes au plébiscite. »

Mardi 4 septembre.

Sarre. — *Sarrebrück :* Lettre du président de la Commission de plébiscite au secrétaire général S. D. N. au sujet de documents saisis dans le bureau du Service du travail volontaire (F. A. D.) dépendant du groupement « Deutsche Front » (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, oct. 1934, p. 1204).

Mercredi 5 septembre.

Sarre. — *Sarrebrück :* Lettre du président de la Commission de plébiscite au secrétaire général S. D. N. sur un document émanant du ministère de l'Intérieur du Reich (non destiné à être publié) relatif au prochain plébiscite : adresse obligatoire à l'intérieur de la Sarre pour tous les votants (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, oct. 1934, pp. 1204-1207). — M. G. G. Knox, président de la Commission du gouvernement de la Sarre, adresse au secrétariat S. D. N. une lettre demandant de soumettre au Conseil les questions relatives aux emprunts sarrois placés en dehors du territoire.

Jeudi 6 septembre.

Sarre. — *Sarrebrück :* Le président de la Commission du plébiscite de la Sarre adresse au secrétariat général S. D. N. une protestation contre l'attitude de Mgr Franz Rudolf Bornewasser, év. Trèves et de Mgr Ludwig Sebastian, év. Spire.

Vendredi 7 septembre.

Suisse. — *Genève :* Ouverture de la 81e session du Conseil S. D. N., qui examinera notamment le plébiscite de la Sarre. Rapports du baron Aloisi et de M. Barthou (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, nov. 1934, pp. 1390-1391, 1460-1464 et 1466-1468).

Dimanche 9 septembre.

Allemagne. — *Berlin :* Note verbale adressée par le ministre des Affaires étrangères du Reich à la Commission du gouvernement de la Sarre en réponse à la communication de M. Knox à la S. D. N. du 17 août concernant les documents saisis dans les bureaux du « Service de travail volontaire » allemand.

Mardi 25 septembre.

Sarre. — *Sarrebrück :* Ordonnance de la Commission de plébiscite concernant la procédure à suivre pour les réclamations.

Jeudi 27 septembre.

Suisse. — *Genève :* Clôture de la 15e assemblée S. D. N. (10-27 septembre) ; intervention de M. L. Barthou dans le débat relatif à la Sarre : la population sarroise doit savoir exactement ce que représentent les trois formules « retour à l'Allemagne », « union avec la France » et « *statu quo* ».

Vendredi 28 septembre.

Suisse. — *Genève :* Clôture de la 82e session du Conseil S. D. N. (19-28 septembre) ; invite la Commission de gouvernement de la Sarre à promulguer les arrêtés nécessaires pour la mise en vigueur des dispositions relatives au plébiscite.

Vendredi 19 octobre.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant publication et mise en application, à titre provisoire, d'un avenant à l'arrangement conclu entre la France et l'Allemagne au sujet des échanges commerciaux du territoire du bassin de la Sarre avec le territoire douanier allemand en date du 23. 2. 28 (*J. O.*, 26. 10. 34).

Dimanche 4 novembre.

Allemagne. — Le *Voelkische Beobachter* et nombre d'autres journaux publient, au sujet de l'interprétation des clauses du traité de Versailles relatives à la Sarre un long mémoire émanant de l'Académie du droit allemand (Cf. *Bulletin périodique de la presse allemande*, n° 442, 1er décembre 1934) (1).

Lundi 5 novembre.

L'*Osservatore Romano* (5-6. 11. 34) publie un long exposé de la situation créée par la question de la Sarre. Après avoir noté une grave tension entre la France et l'Allemagne, le journal écrit :

Les faits nouveaux qui, dans ces dernières semaines, ont créé de graves difficultés à la fin de la controverse, que l'on pouvait prévoir pacifique, se ramènent au fond à quatre :

1° Craintes françaises d'un « coup de force » allemand sur la Sarre avant, pendant ou après le plébiscite ;

2° Insuffisance de la police en Sarre pour le maintien de l'ordre ;

3° Graves irrégularités dans la composition des listes électorales ;

4° Inconnue quant à la garantie des droits de la France, au cas d'un vote favorable au Reich.

Les quatre questions doivent être examinées distinctement tant au point de vue juridique qu'au point de vue politique, spécialement en considération de la conséquence capitale qu'on doit en tirer en vue de l'admission ou tout au moins d'une intervention armée de la part de tiers.

Mardi 6 novembre.

France. — *Paris :* M. Roland Koester, ambassadeur d'Allemagne, confère avec M. P. Laval sur le plébiscite sarrois du 13. 1. 35.

Italie. — *Rome :* Réunion du Comité des Trois pour la Sarre, sous la présidence du baron Pompeo Aloisi, qui examinera les résultats des démarches faites en vue du plébiscite et formulera des propositions qui seront soumises au Conseil S. D. N.

(1) Ce même document, adressé aux juristes du monde entier, a été publié en français par *Voelkerbund. La Conférence du désarmement* (23. 11. 34), organe de l'Association allemande pour l'étude des problèmes de la Société des Nations.

Mercredi 7 novembre.

Allemagne. — *Berlin :* Le gouvernement présente, à Londres, à Rome et à Bruxelles, des réserves au sujet de l'entrée éventuelle des troupes françaises en Sarre au cas où des incidents s'y produiraient à l'occasion du plébiscite.

Vendredi 9 novembre.

France. — *Paris :* Nouvelle démarche de M. Roland Koester, ambassadeur d'Allemagne, auprès de M. Laval, au sujet du plébiscite sarrois du 13. 1. 35.

Vendredi 16 novembre.

France. — *Marseille :* Dixième Congrès national du parti démocrate populaire (16-18 novembre) ; rappelle que la S. D. N. doit assurer la liberté du plébiscite sarrois.

— *Paris :* Session du Comité exécutif de l'Internationale ouvrière socialiste (13-16 novembre) ; demande que la S. D. N. prenne les mesures nécessaires pour assurer la liberté du plébiscite sarrois.

Mercredi 21 novembre.

Italie. — *Rome :* Le Comité des Trois réalise l'accord sur le rachat éventuel des mines de la Sarre au cas où celle-ci serait annexée au Reich.

Vendredi 30 novembre.

Sarre. — *Sarrebrück :* Formation de la « Ligue populaire allemande pour une communauté chrétienne sociale ».

Lundi 3 décembre.

Italie. — *Rome :* Clôture des travaux du Comité des Trois pour la Sarre (6 novembre-3 décembre) ; signature d'un accord sur le prix de rachat des mines sarroises.

Mercredi 5 décembre.

Suisse. — *Genève :* Ouverture de la session extraordinaire du Conseil S. D. N. ; M. Pierre Laval propose que, pendant le plébiscite de la Sarre, l'ordre soit assuré par une force de police internat. à l'organisation de laquelle ne participeront ni la France ni l'Allemagne ; l'Angleterre, l'Italie, l'U. R. S. S. et la Tchécoslovaquie approuvent cette proposition, sous réserve de l'assentiment de l'Allemagne.

Jeudi 6 décembre.

Suisse. — *Genève :* Le gouvernement allemand accepte la proposition de M. Pierre Laval relative à la création d'une force internationale de police dans la Sarre pendant la période du plébiscite. — Le Conseil S. D. N. adopte le rapport et les conclusions du Comité des Trois sur le règlement des affaires sarroises.

Mardi 11 décembre.

Suisse. — *Genève :* Clôture de la session extraordinaire du Conseil S. D. N. (5-11 décembre) ; s'occupe des mesures préparatoires à prendre en vue du plébiscite de la Sarre et prend acte de l'acceptation de l'Angleterre, de l'Italie, de la Hollande et de la Suède de participer à la constitution de la force internationale chargée de maintenir l'ordre, qui comprendra 3 300 hommes.

Mercredi 12 décembre.

Suisse. — *Genève :* L'agence Stefani communique la dépêche suivante (*Osservatore Romano*, 13. 12. 34) :

La police internationale pour le maintien de l'ordre durant le plébiscite de la Sarre sera composée ainsi :

Angleterre, 1 500 hommes ; Italie, 1 300 ; Hollande, 250 ; Suède, 250.

Cette force internationale sera commandée par le major général Brind, commandant de la division anglaise, qui partira aujourd'hui pour Paris.

Les deux régiments anglais envoyés dans la Sarre partiront le 18 décembre. La force sera placée sous l'autorité de la Commission de gouvernement de la Sarre. Tous les contingents devront se trouver dans le territoire au plus tard le 22 décembre.

Vendredi 14 décembre.

SARRE. — *Sarrebrück* : Arrivée du major général anglais J.-E. S. Brind.

Dimanche 16 décembre.

SARRE. — *Sarrebrück :* Le capitaine anglais James Justice, officier de police, dont l'automobile avait blessé légèrement une femme, est malmené par la foule, fait usage de son revolver et blesse un manifestant.

Mardi 18 décembre.

SARRE. — *Sarrebrück* : A la suite des incidents du 16 décembre, le major Hemsley, inspecteur des forces de police de la Sarre, donne sa démission.

Mercredi 19 décembre.

SARRE. — *Sarrebrück :* Arrivée des premiers contingents de troupes anglaises.

1935

Samedi 5 janvier.

SARRE. — *Sarrebrück* : M. A. E. Rodhe, président de la Commission du plébiscite, proteste contre le mandement du 12 novembre des évêques de Trèves et de Spire et contre la déclaration du 3 janvier des curés doyens favorable au retour de la Sarre à l'Allemagne.

Dimanche 6 janvier.

SARRE. — *Sarrebrück* : Manifestations du Front allemand et du Front populaire ; pas d'incidents.

Vendredi 11 janvier.

SUISSE. — *Genève* : Ouverture de la 84e session du Conseil S. D. N., sous la présidence de M. Tewfik Rustu Aras, ministre des Affaires étrangères de Turquie ; à l'ordre du jour : le plébiscite de la Sarre.

Samedi 12 Janvier.

Le gouvernement français vient de faire afficher sur les panneaux électoraux des communes de la Sarre la proclamation suivante :

SARROIS,

La France, pays de la liberté, qui reconnaît à chaque homme le droit d'exprimer librement son opinion et de professer sa foi, n'a fait en Sarre aucune propagande personnelle.

La France sait que vous n'appartenez pas à cette catégorie de gens auxquels il faut dire ce qu'ils ont à faire.

Mais elle attire votre attention sur ce point que les Sarrois qui restent fidèles aux traditions françaises ou à l'idéal de liberté que représente la France et qui désirent l'union à la France peuvent le montrer sans crainte.

Si, au lieu de conserver le *statu quo* — dont le gouvernement français a publiquement déclaré qu'il consentait d'avance à sa revision, selon le vœu des populations — vous voulez, dès maintenant, une solution définitive qui vous garantisse le maintien de la valeur monétaire française et des avantages du marché français, et qu'à cause de cela vous votiez pour la France, la France vous recevra avec joie.

Devant la Société des Nations, la France s'est déclarée prête à donner à tous les Sarrois habitant dans les régions qui, éventuellement, seraient unies à elle, les mêmes droits civils et politiques que possèdent tous ses ressortissants, sans tenir aucun compte des différences de race, de langue, de religion ou de convictions ; elle vous conservera vos libertés religieuses et vos libertés syndicales et veillera sur tous vos intérêts.

La France veut la paix et désire une bonne entente avec l'Allemagne, qui est un grand pays. Mais, en même temps, la France estime que chaque Sarrois a le droit de décider librement, selon sa propre volonté, entre les trois solutions qui lui sont offertes, sans que, pour cela, on l'insulte comme s'il était un traître (1).

SUISSE. — *Genève* : Les membres du Conseil de la S. D. N. adressent à M. Knox, président de la commission de gouvernement de la Sarre, la proclamation suivante à la population :

A la veille du plébiscite, le Conseil désire adresser à la population de la Sarre un appel solennel.

Il lui demande de manifester par son calme et sa dignité la conscience qu'elle a de l'importance du vote qu'elle est appelée à émettre.

Il compte qu'elle conservera ensuite la même attitude et qu'elle attendra avec confiance que le Conseil ait pris, dans des délais aussi brefs que possible, les décisions qui suivront le vote.

Dimanche 13 janvier.

SARRE. — Opérations du plébiscite.

Le vote commence à 8 h. 30 dans toute la Sarre ; il se termine à 20 heures.

L'envoyé spécial de *la Croix*, M. ALFRED MICHELIN, donne les détails suivants (*Croix*, 15. 1. 35) :

A tour de rôle, chacun s'approche de la table derrière laquelle siège le président neutre entouré de ses assesseurs : quatre, quand ils sont tous là, deux représentants du Front allemand, deux partisans du *statu quo* ; mais deux seulement à la fois, un de chaque parti, prêtent leur assistance au président.

Celui-ci ayant reçu des mains de l'électeur ou de l'électrice carte d'identité et carte d'électeur, appelle le numéro porté sur cette dernière, qui est répété par un des scrutateurs, lequel proclame ensuite, d'après les feuillets qu'il a sous les yeux, les indications d'état civil correspondant à celles que doit porter la carte d'identité. L'accord des renseignements étant établi, le président remet un bulletin de vote et une enveloppe à l'électeur, qui s'enferme dans l'isoloir, tandis que la même série de formalités recommence pour la personne qui le suit. A sa sortie de l'isoloir, le votant donne son enveloppe au président,

---

(1) Ce texte a été publié par *la Croix* (12. 1. 35) et par les autres journaux le lendemain (*Temps*, 13. 1. 35). A l'étranger, il a été reproduit notamment par l'*Osservatore Romano* (13. 1. 35).

Ce document est présenté par *le Temps* en ces termes : « Un groupe d'électeurs sarrois a fait apposer l'affiche suivante en français et en allemand. »

D'autre part, un correspondant qui signe X dans *la Croix* (13-14. 1. 35) écrit qu' « aux yeux de la foule » le document était un faux. En tous cas, « vers 8 heures du soir, les partisans du *statu quo*, après s'être longuement concertés, décidèrent de publier un démenti. »

qui la glisse dans l'urne et lui rend sa carte d'identité, alors qu'il garde la carte électorale préalablement timbrée par le deuxième assesseur.

Toutes ces opérations s'effectuent lentement, solennellement, dans le plus grand silence, conformément aux ordres du Front allemand imprimés aux abords des salles de vote en grosses lettres noires sur des pancartes blanches :

Venez en silence ; votez en silence ; partez en silence.

La consigne est observée même par la foule qui attend au dehors.

Voici le texte de la dépêche envoyée au Conseil de la Société des Nations par M. Rhode, président de la Commission de plébiscite :

Le vote s'est déroulé dans un calme parfait, la population ayant fait preuve de discipline et de dignité. Le transport des urnes à Sarrebrück sous escorte militaire ou de police s'effectue normalement. Sauf télégramme supplémentaire, tout s'est passé suivant le programme.

Le dépouillement des urnes a lieu à Sarrebrück dans la salle de la Wartburg. Il est présidé par la Commission de plébiscite, en présence d'une délégation du Conseil de la Société des Nations, de la Commission de gouvernement, des membres de la Cour suprême du plébiscite, des juges de cercles, de délégués des gouvernements français et allemand, etc.

Le dépouillement se fait par bourgmestrerie. Le calcul est effectué par 300 chiffreurs neutres, dont le travail est surveillé par une quarantaine de contrôleurs.

Ces chiffreurs ne sont pas relayés. Ils sont liés par le secret le plus absolu et n'ont aucune possibilité de quitter le bâtiment en cours de dépouillement.

Les résultats définitifs ont été transmis par téléphone au secrétariat général de la Société des Nations, le 15 janvier à 6 heures. La T. S. F. a transmis ces mêmes résultats à 8 h. 15.

1° *Communiqué officiel de la Commission de plébiscite*

Inscrits	539 541
Votants	528 005 (1)
Pour l'union à l'Allemagne	477 119
Pour le statu quo	46 513
Pour l'union à la France	2 124
Bulletins blancs ou nuls	2 249

2° *Répartition par Cercles et Bourgmestreries*

BOURGMESTRERIES	Inscrits.	Votes valables.	Allemagne.	France.	Statu quo.
I. — SAARBRUCK-ville (population : 132 375) (2).					
Saarbrück-ville	88 596	84 460	73 761	286	10 413
II. — SAARBRUCK-campagne (population : 216 485).					
Bischmisheim (Brebach)	14 836	14 003	12 467	52	1 484
Dudweiler	16 999	16 678	14 483	66	2 129
Friedrichsthal	10 108	9 868	9 157	14	697
Gersweiler	5 174	5 083	4 514	37	532
Heusweiler	8 165	8 040	7 702	23	315
Kleinblittersdorf	3 470	3 384	3 006	42	336
Ludweiler	7 831	7 651	6 687	127	837
Püttlingen	13 898	13 481	12 201	50	1 230
Quierschied	8 661	8 453	8 184	27	292
Sellerbach	9 723	9 576	8 938	28	610
Sulzbach	15 675	15 332	13 642	56	1 634
Völklingen	23 618	22 997	20 654	135	2 208
TOTAL	138 158	134 546	121 635	657	12 304

(1) Le tableau publié par *le Temps, la Croix* (16. 1. 35) et autres journaux français a une colonne intitulée « Votes émis » et une colonne intitulée « Bulletins blancs ». Quelques journaux même ont fait mention de chiffres de « Bulletins nuls » (*Presse*, 16. 1. 35). Mais la totalisation ne correspond pas au chiffre officiel de la Commission de plébiscite.

La colonne de notre tableau intitulée « Votes valables » a été obtenue en se servant de la *Deutsche Algemeine Zeitung* (5. 1. 35) et de la *Koelnische Volkszeitung* (15. 1. 35, n° 16). Cependant même alors une divergence subsiste puisque le chiffre officiel des votants est de 528 005, alors que celui que nous obtenons est de 527 860 (soit 525 611 votes valables plus 2 249 bulletins blancs ou nuls).

Il y a par conséquent un écart de peu d'importance (145) en moins entre le chiffre de la Commission et celui que nous trouvons.

(2) Dans les tableaux ci-après nous indiquons pour chaque cercle le chiffre de la population. Le total pour la Sarre entière est de 828 110

BOURGMESTRERIES	Inscrits.	Votes valables.	Allemagne.	France.	Statu quo.
III. — SARRELOUIS (population : 148 964).					
Bettingen	7 782	7 604	6 950	14	640
Berus (Bisten)	3 880	3 785	3 553	41	191
Bous (Schwalbach)	9 407	9 362	8 702	49	511
Dillingen	9 469	9 308	8 349	57	904
Fraulautern	7 786	7 638	7 177	29	432
Ittersdorf	2 825	2 737	2 415	84	238
Lebach	3 707	3 652	3 474	17	161
Lisdorf	6 281	5 972	5 554	71	547
Nalbach	6 191	6 105	5 387	13	705
Oberesh	2 683	2 606	2 312	71	223
Rehlingen	4 154	4 049	3 676	41	332
Saarlouis	11 443	10 881	9 622	139	1 120
Saarwellingen	6 416	6 377	5 810	20	547
Wallerfangen	4 394	4 297	3 681	57	559
Wadgassen-Differlen	9 180	9 066	8 570	65	431
TOTAL	95 598	93 439	85 225	768	7 541
IV. — MERZIG (Pop. : 39 858.)					
Haustadt	6 474	6 374	6 096	18	260
Hilbringen	3 666	3 584	3 324	17	243
Merzig-Ville	5 974	5 862	5 497	15	350
Merzig-Campagne	3 777	3 720	3 542	5	173
Mettlach	5 156	5 068	4 903	11	154
TOTAL	25 047	24 608	23 362	66	1 180
V. — ST. WENDEL (Pop. : 35 011.)					
Alsweiler	9 381	9 202	8 856	11	335
Namborn	3 038	2 997	2 877	4	116
St. Wendel-Ville	5 397	5 294	4 861	9	424
St. Wendel-Campagne	4 360	4 293	4 035	3	255
TOTAL	22 176	21 786	20 629	27	1 130
VI. — OTTWEILER (Pop. : 146 455.)					
Eppelborn	11 271	11 053	10 782	25	246
Illingen	12 689	12 485	11 485	32	968
Neunkirchen	29 518	28 886	25 530	35	3 321
Ottweiler	5 092	4 896	4 335	4	557
Spiesen	9 125	8 918	8 142	8	768
Stennweil.-Schiffweiler	10 075	9 824	9 016	26	782
Tholey	5 272	5 187	4 997	6	184
Wemmetsweiler	7 128	7 108	6 397	14	687
Wiebelskirchen	10 600	10 374	9 193	2	1 179
TOTAL	100 770	98 731	89 877	152	8 692

b) Après le plébiscite (janvier-février 1935).

Mardi 15 janvier.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Après la proclamation par M. Bürckel, plénipotentiaire du Chancelier du Reich pour les questions sarroises, des résultats du plébiscite, le Führer Adolf Hitler prononce le discours suivant (cf. *Temps*, 16. 1. 35) :

Allemands ! Une injustice de quinze ans approche de sa fin. Le mal qu'on avait fait à des centaines de milliers de compatriotes de la Sarre pendant ce temps-là c'est à toute la nation allemande qu'on le faisait. C n'est pas une raison supérieure qui a mis fin à cet éta de choses aussi absurde que pénible. Ainsi l'a voulu destinée. C'est la lettre d'un traité qui avait promis d'ap porter la paix au monde et qui n'eut pour conséquenc que des douleurs sans fin et une discorde incessante. Nou sommes d'autant plus fiers que le sang ait fait entendr si puissamment sa voix le 13 janvier 1935, après avo été opprimé pendant quinze ans.

Mes chers compatriotes de la Sarre, dans quelqu

BOURGMESTRERIES	Inscrits.	Votes valables.	Allemagne.	France.	Statu quo.
VII. — HOMBURG (Pop. : 50 281.)					
Altheim	641	2 640	2 525	5	110
Breitfurt	1 000				
Einöd-Ingweiler	1 034				
Böckweiler	391	391	376	»	15
Brenschelbach	441	437	424	»	13
Erbach-Reiskirchen	3 505	3 477	3 178	6	293
Höchen	849	835	814	»	21
Homburg	6 622	6 456	5 658	9	789
Jägersburg	1 479	1 462	1 358	»	104
Kirkel-Neuhäusel	1 689	1 667	1 561	»	106
Limbach-Niederbexbach	3 056	3 036	2 786	»	250
Medelsheim	893	871	782	3	86
Mimbach	497	494	490	»	4
Mittelbexbach	4 302	4 238	4 011	5	222
Oberbexbach	3 586	3 546	3 390	12	144
Walsheim	715	702	671	2	29
Webenheim	751	749	739	»	10
TOTAL	31 451	31 001	28 763	42	2 196
VIII. — ST. INGBERT (Pop. : 58 681.)					
Assweiler	1 508	1 488	1 435	2	51
Ballweiler	547	531	463	»	68
Bebelsheim	1 008	990	962	»	38
Bierbach	727	1 429	1 300	5	124
Blickweiler	730				
Blieskastel	1 568	1 533	1 370	3	160
Bliesmengen-Bolchen	1 228	1 198	1 106	13	79
Ensheim	2 872	2 810	2 541	22	247
Hassel	1 399	1 390	1 263	4	123
Lautzkirchen	1 126	1 112	1 065	»	47
Niederwürzbach	1 764	1 752	1 683	4	65
Oberwürzbach	714	706	682	»	24
Ommersheim	1 351	1 329	1 276	1	52
Ormesheim	956	950	908	2	40
Reinheim	1 182	1 158	992	10	156
Rohrbach	2 509	2 486	2 279	3	204
Rubenheim	889	887	869	3	15
St. Ingbert	15 001	14 632	13 085	54	1 493
Wolfersheim	343	340	322	»	18
Wörschweiler	323	319	266	»	53
TOTAL	37 745	37 040	33 867	126	3 057

heures les cloches sonneront dans toute l'Allemagne pour témoigner de la joie et de la fierté qui se sont emparées de nous.

Nous savons tous que c'est à vous que nous le devons, Allemands de la Sarre, c'est à votre fidélité inébranlable, à votre esprit de sacrifice, à votre constance et à votre courage. Ni la violence ni la séduction n'ont pu vous ébranler dans votre foi allemande.

Vous êtes Allemands comme vous l'avez toujours été, comme vous l'êtes maintenant et comme vous le resterez. Chef du peuple allemand et chancelier du Reich, je vous en remercie au nom de tous les Allemands, qui parlent en ce moment par ma bouche.

Je vous assure du bonheur qui nous remplira à l'heure où vous serez de nouveau près de nous comme fils de notre peuple et citoyens du nouveau Reich allemand. On éprouve un sentiment de fierté quand on a été choisi par la Providence comme représentant d'une nation. Or, en ces jours et dans les semaines qui suivront, vous êtes, mes Allemands de la Sarre, les représentants du peuple et du Reich allemands.

Je le sais, de même que dans le passé vous ne l'avez pas oublié dans les circonstances les plus difficiles, de même, dans les semaines qui viennent, le bonheur et la joie de la victoire ne vous feront pas oublier que beaucoup désireraient ardemment pouvoir constater qu'une souillure s'attache à votre retour dans la grande patrie. Aussi gardez, même maintenant, la plus haute discipline.

Le peuple allemand vous en remerciera d'autant plus que c'est grâce à vos efforts qu'est écartée l'une des plus pénibles tensions européennes. Car nous voulons voir dans cet acte du 13 janvier un premier pas et un pas décisif dans la voie qui mène peu à peu à la réconciliation de ceux qui, il y a vingt ans, par suite de la fatalité et des insuffisances humaines, sont entrés en chancelant dans la lutte la plus épouvantable et la plus stérile de tous les temps.

Votre décision, compatriotes allemands de la Sarre, me permet aujourd'hui de déclarer comme une contribution historique pleine de sacrifices à la pacification de l'Europe qui est nécessaire aujourd'hui : après que sera accompli votre retour, le Reich allemand ne posera plus aucune exigence territoriale à la France.

Je crois que nous exprimons ainsi également, à l'égard des Puissances, notre reconnaissance pour la fixation loyale faite d'accord avec la France et nous, de la date de ce plébiscite et pour la manière dont il a pu être exécuté. Notre désir à tous, c'est que cette fin allemande d'une si triste injustice puisse contribuer à la pacification de l'humanité européenne. Car, si grande et si absolue que soit notre résolution de lutter pour assurer à l'Allemagne l'égalité des droits, aussi grande est notre volonté de ne pas nous dérober ensuite aux tâches nécessaires en vue d'instituer une sincère solidarité des nations en face des dangers et de la détresse du temps présent.

Mes compatriotes allemands de la Sarre, vous avez contribué essentiellement à faire connaître plus profondément la communauté indissoluble de notre peuple et la valeur intérieure et extérieure de la nation allemande et du Reich d'aujourd'hui.

De cela des millions d'Allemands vous remercient du plus profond du cœur. Soyez les bienvenus dans notre chère patrie commune, dans notre Reich allemand uni.

France. — *Paris* : Le président du Conseil, M. P.-E. Flandin, fait la déclaration suivante à la presse (cf. *Temps*, 16. 1. 35) :

La France a pris pour base de sa politique internationale le respect des traités. Elle ne peut que se féliciter de l'application stricte des traités dans le plébiscite de la Sarre, et aucun Français ne songera à en contester les résultats.

La Société des Nations, qui vient de remporter un grand succès dans son rôle de maintien de la paix et d'organisation de la sécurité internationale, a la charge de conduire au bout la procédure prévue pour le retour de la Sarre à l'Allemagne.

J'espère fermement que, grâce à l'autorité morale de Genève, grâce à la compréhension du gouvernement allemand de ses devoirs, grâce aussi à la préparation déjà réalisée par les négociations de Rome antérieures au plébiscite, toutes les questions qui pouvaient être irritantes entre la France et l'Allemagne seront facilement réglées sous l'égide de la Société des Nations.

Le payement des mines de la Sarre a déjà été étudié, même dans ses modalités. Je ne prévois donc pas de grandes difficultés dans les règlements financiers qui intéressent les droits français publics ou privés dans la Sarre.

Des négociations commerciales vont s'ouvrir immédiatement, tant pour assurer le régime intermédiaire des échanges entre la France et la Sarre, que pour adapter les échanges franco-allemands à la situation nouvelle, lorsque la Sarre aura été définitivement réincorporée dans le territoire douanier du Reich.

Le problème le plus délicat, celui d'une émigration sarroise possible, a été minutieusement étudié et préparé, en ce qui nous concerne, par une commission interministérielle présidée par Edouard Herriot.

Mais il intéresse, avant tout, la Société des Nations ; celle-ci a le devoir de protéger les non-votants pour le rattachement à l'Allemagne contre toutes représailles éventuelles.

Je demeure persuadé, d'ailleurs, que le gouvernement allemand prendra, de lui-même, toutes dispositions pour montrer aux yeux du monde qu'il sait respecter les droits des minorités et, par là même, éviter une émigration sarroise.

La France ne saurait, de son côté, fermer ses frontières à des fugitifs qui se croiraient menacés, mais elle souhaite ardemment que de telles circonstances ne se produisent pas.

J'ai déjà dit que le règlement de la question de la Sarre servirait de précieuse expérience dans les rapports franco-allemands. Je suis certain que la très grande majorité des Français souhaite qu'ils s'améliorent progressivement pour aboutir, un jour, à une collaboration dans la paix européenne. L'opinion française, qui a été souvent déçue, attache plus d'importance, aujourd'hui, aux actes qu'aux paroles.

Si, de notre côté, nous agissons de telle sorte que la liquidation du régime spécial de la Sarre soit effectuée dans le plus bref délai, nous sommes en droit d'attendre du gouvernement allemand une égale bonne volonté et un scrupuleux respect du droit des gens qui est à la base de la collaboration confiante entre les peuples.

Jeudi 17 janvier.

Suisse. — *Genève :* Le Conseil de la S. D. N., réuni à 21 heures, sous la présidence de M. Tewfik Rüstü Aras, vote le projet de résolution suivant :

Le Conseil,

Vu les articles 49 et 50 du traité de Versailles et le chapitre 3 de l'annexe auxdits articles,

Vu la décision du Conseil du 4 juin 1934,

Vu le règlement pour le vote plébiscitaire dans le territoire du bassin de la Sarre du 7 juillet 1934,

Vu le rapport en date du 15 janvier 1935, par lequel la Commission de plébiscite a porté à la connaissance du Conseil le résultat de la consultation populaire qui a eu lieu le 13 janvier 1935 ;

Vu les engagements pris par l'Allemagne et par la France :

1° Décide l'union à l'Allemagne de la totalité du territoire du bassin de la Sarre, tel qu'il est défini à l'article 48 du traité de Versailles, dans les conditions découlant de ce traité et des engagements spéciaux pris à l'occasion du plébiscite ;

2° Fixe au 1er mars 1935 la date de la réinstallation de l'Allemagne dans le gouvernement du territoire du bassin de la Sarre ;

3° Charge son comité d'arrêter, en consultation avec le gouvernement allemand, le gouvernement français et la commission de gouvernement de la Sarre, les dispositions requises en vue du changement de régime dans le territoire et des modalités d'exécution des engagements ci-dessus mentionnés.

Dans le cas où ces dispositions n'auraient pu être arrêtées à la date du 15 février 1935, le comité soumettrait ses propositions au Conseil, qui prendrait les décisions nécessaires en conformité des paragraphes 35 (c) et 39 de l'annexe à l'article 50 et des engagements spéciaux pris par les deux gouvernements à l'occasion du plébiscite.

Après la lecture de cette résolution par le baron Aloisi, président du Comité des Trois, M. Pierre Laval, au nom de la France, donne lecture de la déclaration suivante :

Le plébiscite a eu lieu. Le vote est clair et la volonté qu'il exprime est catégorique. Le peuple sarrois a librement choisi son destin. Le Conseil de la Société des Nations doit décider le rattachement de la Sarre à l'Allemagne. En acceptant d'avance le plébiscite, comme je l'avais déclaré, la France témoignait de sa fidélité au respect dû aux traités.

En maintenant et en résolvant, conformément aux vues de la France, sur son véritable plan international, ce problème délicat qui pouvait être une cause de conflit entre deux grands peuples, la Société des Nations a servi une fois de plus la cause de la paix.

Le rôle du Conseil n'est pas terminé. Il lui reste à parachever sa tâche. Avant que l'union à l'Allemagne puisse être réalisée, des questions importantes restent à régler. La résolution que nous allons voter assigne au comité des Trois une tâche importante.

Il devra, d'accord avec les deux gouvernements intéressés et la commission de gouvernement, nous proposer les conditions du transfert de la souveraineté et préciser les formes diverses de la liquidation du régime actuel. Le Conseil aura ainsi à accomplir une des missions les plus délicates qui lui ont été assignées par les traités.

Les questions à résoudre sont nombreuses, elles sont complexes. Mais les négociations antérieures en facilitent la conclusion définitive. J'ai déjà eu l'honneur de saisir le comité des Trois de propositions précises à cet égard et les représentants du gouvernement français se tiennent dès maintenant à sa disposition.

Pendant quinze ans, l'ordre a été maintenu en Sarre. Le plébiscite s'est effectué sans incidents graves. C'est un résultat qui fait honneur à la Société des Nations, à sa commission de gouvernement et à la population sarroise. Le chef du gouvernement du Reich s'est adressé avant-hier aux Sarrois et il leur a dit qu'aucune souillure ne doit s'attacher à leur retour à la patrie allemande et qu'ils doivent observer la plus haute discipline.

En tenant ce langage, le chancelier Hitler a voulu, j'en suis sûr, marquer sa volonté d'éviter toute représaille contre ceux qui ont usé de la liberté d'opinion et de vote que leur conféraient les traités. Ils doivent trouver la garantie de leur sécurité dans les engagements librement et solennellement souscrits par le gouvernement allemand en juin et en décembre derniers. Le règlement final ne doit point laisser d'amertume. Il doit intervenir, c'est l'espoir de l'opinion publique mondiale, dans la dignité.

Dans un esprit d'humanité, la France n'a pas voulu refuser l'accès de son territoire aux réfugiés venant de Sarre, qui se présenteraient à sa frontière au lendemain du plébiscite : elle a pris spontanément, avec les dispositions de contrôle qui s'imposent, des mesures pour les recevoir. Mais il faut qu'il soit nettement entendu que le problème des réfugiés de la Sarre, s'il venait à se poser, et dans la mesure où il se poserait, est et reste de caractère international. La solution en incomberait à la Société des Nations. Le gouvernement français compte, dès aujourd'hui, saisir le Conseil d'un aide-mémoire sur ce point.

En saluant le retour de la Sarre à l'Allemagne, le chancelier Hitler a, une fois de plus, affirmé sa volonté de paix. Cet acte du 13 janvier marque, a-t-il proclamé, un pas décisif dans la voie de la réconciliation des peuples ; et le Reich allemand n'a pas de revendications territoriales à opposer à la France. J'en prends acte.

Le rapprochement entre nos deux pays est, en effet, l'une des conditions essentielles de la garantie effective de la paix en Europe. La France est pacifique ; elle ne poursuit aucun but égoïste. Elle ne prétend pas porter la moindre atteinte au souci légitime qu'un grand peuple doit avoir de sa dignité. Mais l'histoire lui révèle qu'elle doit vivre dans la sécurité. Les autres nations ont le même droit, et pour rechercher l'un des éléments de sécurité aucun gouvernement ne doit hésiter à prendre sa part dans la conclusion de pactes qui ont précisément pour objet d'assurer à chacun des pays signataires les garanties réciproques indispensables.

Hier encore, l'ambassadeur de France à Berlin a remis au gouvernement du Reich une note relative au pacte de l'Est, dont nous poursuivons la négociation. Bientôt, nous rechercherons quelle forme concrète peut être donnée aux accords de Rome pour que les bienfaits s'en étendent à tous les pays intéressés. La France comprend ainsi son devoir de solidarité et c'est le sentiment de ce devoir qui lui inspire ces initiatives.

La paix est une œuvre de patience, d'audace et de volonté. Elle est réclamée par tous les peuples. Elle est une condition sans laquelle la misère ira s'aggravant dans le monde. Elle n'exclut pas la fierté nationale. La France reste prête à assumer ses responsabilités dans l'organisation solide de la paix. Elle appelle toutes les collaborations.

C'est devant le Conseil de la Société des Nations que j'ai tenu à faire cette déclaration ; car c'est dans le cadre de l'institution de Genève et en stricte conformité avec les principes qui sont à sa base, que la France poursuivra l'œuvre de paix à laquelle elle est attachée.

Lundi 21 janvier.

SUISSE. — *Genève :* Avant la clôture de sa session, le Conseil de la S. D. N. prend acte de l'aide-mémoire français relatif à la question des réfugiés venant de la Sarre (en voir le texte dans *le Temps*, 23. I. 35).

Jeudi 24 janvier.

SUISSE. — *Bâle :* Ouverture, au siège de la Banque des règlements internationaux, sous la présidence de M. Jacques Rueff, chef de la délégation française, des négociations financières rendues nécessaires par le retour de la Sarre à l'Allemagne. M. Berger est chef de la délégation allemande.

Le Temps (24. I. 35) publie l'information suivante de Sarrebrück :

Le consulat de France à Sarrebrück a établi, pendant la semaine du 13 au 20 janvier, 8 019 sauf-conduits pour visas de passeports, au titre de l'émigration. C'est jeudi et vendredi derniers que l'affluence a été la plus grande, puisque 5 000 sauf-conduits ont été délivrés pendant ces deux jours.

Mardi 29 janvier.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Loi allemande concernant l'administration provisoire du pays de la Sarre. — Loi accordant huit députés à la Sarre pour la représentation au Reichstag.

— *Neustadt :* Avis de M. Bürckel, délégué du chancelier du Reich : Les fonctions seront réservées aux nazis.

Jeudi 31 janvier.

En réponse à une question de M. Emile Seitz du 14 décembre 1934, le ministre de l'Intérieur fait savoir : que les réfugiés sarrois accueillis sur notre territoire ne sont pas admis à séjourner dans les départements de la frontière de l'Est, sauf dérogations exceptionnelles justifiées par des attaches de famille.

Samedi 2 février.

Le ministre de l'Intérieur fait connaître que sur 7 374 Sarrois qui se sont présentés à la frontière, 3 679 ont été autorisés à pénétrer en territoire français (cf. *Temps*, 2. 2. 35).

Mercredi 6 février.

SUISSE. — *Bâle :* Clôture des travaux des négociations financières franco-allemandes.

Jeudi 7 février.

ITALIE. — *Rome :* réunion du Comité des Trois, pour discuter les vingt-huit projets d'accords paraphés à Bâle qui doivent être réunis en un projet unique.

Ce document devrait être signé le 15 février à Naples.

Le Conseil des Trois accepte les propositions qui lui avaient été faites par le général commandant en chef les troupes internationales de la Sarre, relativement à l'évacuation du territoire. L'ordre de départ des troupes est donc fixé définitivement comme suit (*Temps*, 9. 2. 35) :

Le 16 février, le contingent hollandais ; le 18 février, le contingent suédois ; le 19, un bataillon anglais, un bataillon italien et une partie du détachement motorisé italien ; le 25, un détachement d'automobiles blindées anglaises ; le 26, le grand quartier international, le quartier général britannique et le quartier général italien ; en outre, deux bataillons italiens, un bataillon anglais et le reste du détachement motorisé italien ; le 27, un détachement automobile anglais ; le 28, l'arrière-garde des contingents anglais et italiens.

Ajoutons encore cette information du *Temps* (9. 2. 35) :

En ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler le régime de liquidation, il commencera le 18 février, date à laquelle la ligne douanière sera transférée à la frontière franco-sarroise. A partir de cette date commencera également l'échange des monnaies.

III — La question religieuse en Sarre Faits et documents

Nous reproduisons ci-après par ordre chronologique les principaux documents publiés jusqu'ici au sujet de l'attitude du Saint-Siège, des évêques de Spire et de Trèves, de certains ecclésiastiques sarrois et des catholiques en face de cette question délicate.

On sait que la Sarre, au point de vue religieux, est restée rattachée aux deux diocèses de Spire et de Trèves.

M. Jean de Pange, dans *la Vie intellectuelle* (25. 12. 34), écrit à ce sujet :

On pouvait admettre que pendant la période de préparation du plébiscite, fixée à quinze ans, les catholiques prussiens et bavarois fussent respectivement détachés des diocèses de Trèves et de Spire et rattachés à un vicariat apostolique qui eût été constitué à Sarrebrück.

Le comte Léon de Moltke-Hvitfeld, gentilhomme catholique danois qui, dès l'origine de la Commission du gouvernement en janvier 1920, avait été chargé du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, essaya d'obtenir satisfaction par des négociations directes avec les intéressés. Il se rendit à Trèves et conféra avec l'évêque. Celui-ci, Mgr Korum, était Alsacien et par suite peu suspect d'hostilité préconçue. Mais ce grand prélat ne crut pas pouvoir renoncer à ses pouvoirs sur une partie aussi importante de son diocèse. L'affaire fut portée à Rome par les soins du ministère des Affaires étrangères. Elle n'aboutit pas.

a) Avant le plébiscite.

1934

Mardi 23 janvier.

La *Saarbrücker Landeszeitung* publie de la part de plusieurs ecclésiastiques la lettre suivante :

La soi-disant « Association économique de la Sarre », qui a son siège à Sarrelouis, a envoyé une adresse à la S. D. N., où elle prend position contre le gouvernement allemand et pour une Sarre autonome.

Parmi les signatures se trouve le nom d'un ecclésiastique catholique, M. Busert, de Sarrebrück.

A une réunion de la même association, l'abbé Busert a également parlé contre le retour de la Sarre.

Nous faisons savoir qu'il ne s'agit pas ici d'un ecclésiastique allemand du diocèse de Trèves, mais d'un Français. L'abbé Busert est né en Sarre, mais l'a quittée il y a plusieurs dizaines d'années. Il fit ses études à l'étranger et fut ordonné dans le diocèse nord-américain de Trinidad, auquel il continue d'appartenir. Après la guerre, il vint en Sarre et devint professeur à l'école française de Sarrebrück-Jaegersfreude. Il possède la nationalité française.

Il va de soi que le clergé catholique allemand n'entretient pas de relations avec ladite « Association économique » et observe fidèlement, dans la question du retour, l'attitude allemande.

Mai.

Publication à Sarrebrück d'un nouveau journal quotidien, la *Neue Saar Post*, dirigée par M. J. Hoffmann. Ce journal est l'organe des catholiques partisans du *statu quo*.

Dimanche 6 mai.

Mgr Slich, doyen de Sarrebrück, prononce devant la radio de Francfort un discours pour saluer au nom des Sarrois la patrie allemande. Il affirme que les Sarrois resteront fidèles à Dieu, à la Sainte Eglise et à la patrie allemande.

Il dit notamment, d'après la *Koelnische Volkszeitung* (8. 5. 34) :

Au moment du plébiscite nous agirons, avec la conscience de notre responsabilité, pour le retour de la Sarre à l'Allemagne. Nous croyons ainsi servir le mieux la paix avec la France et la paix générale. Une soi-disant Sarre autonome ou internationalisée serait toujours un objet de conflit entre l'Allemagne et la France.

Samedi 19 mai.

La presse allemande dément certains bruits d'après lesquels le territoire de la Sarre serait séparé des diocèses de Trèves et de Spire.

Mercredi 30 mai.

M. von Papen prend la parole à un banquet de la presse étrangère à Berlin. Parlant de la Sarre, d'après la *Koelnische Volkszeitung* (1. 6. 34), il prononce les paroles suivantes se rapportant à la question religieuse :

La France rencontrera une grande déception si elle fonde un espoir sur la partie catholique de la population.

Certes, il est évident que les milieux catholiques ont de graves soucis au sujet des événements religieux en Allemagne. Mais la population catholique de la Sarre considérerait comme une offense des plus graves le fait d'en conclure qu'il ne faudrait pas voter pour l'Allemagne en raison de ces soucis. Nous venons d'en avoir l'expérience ces jours derniers lorsqu'à Sarrebrück des gens capables ont lancé un journal catholique avec de l'argent d'une origine très douteuse, afin de faire de la propagande pour le maintien du *statu quo*. Nous avons vu comment le clergé sarrois dans son ensemble s'en est détourné et a exprimé ainsi l'opinion de la population catholique.

Samedi 21 juillet.

Mgr Testa, délégué par le Saint-Siège pour faire dans la Sarre une enquête sur la situation ecclésiastique, quitte Sarrebrück, où il a fait deux

séjours : 1° de décembre 1933 à janvier 1934 ; 2° de mai au 21 juillet 1934.

La *Saarbrücker Landeszeitung* écrit à son sujet :

Les catholiques du territoire de la Sarre ont vu avec une gratitude exceptionnelle que Mgr Testa est resté parmi eux précisément à une époque où la grande décision historique pour leur patrie allemande est proche. Comme lui-même par son activité renouvelée s'est personnellement mêlé à la vie de la Sarre, nous aussi, catholiques sarrois, nous lui garderons un souvenir sincère et respectueux et nous l'accompagnons de nos meilleurs vœux dans sa charge nouvelle et pleine de responsabilité.

Dimanche 29 juillet.

Les jeunes gens catholiques de la Sarre se réunissent au Stade de Kieselhumes au nombre de 50 000 en présence des évêques de Trèves et de Spire.

Dans un discours publié *in extenso* par la *Koelnische Volkszeitung* (2. 8. 34), Mgr Bornewasser prononce notamment les paroles suivantes, où il fait allusion à la *Neue Saar Post* :

Jeunesse caholique, lorsque quelqu'un vous dit que votre évêque est partisan d'un journal récemment fondé en Sarre, répondez-lui au nom de votre évêque : Vous êtes un menteur.

Et lorsque des amis de ce journal vous disent : Notre évêque pense comme nous, seulement il ne le dit pas, ou pire : il ne peut pas le dire, vous leur répondrez : Vous êtes pires que des menteurs, vous êtes des calomniateurs.

Si je parle ainsi, est-ce que c'est se mêler de la politique ou du plébiscite ?

Si les gouvernements de l'Allemagne et de la France se sont engagés, à Genève, à n'exercer aucune influence ou pression sur le plébiscite, cet engagement vaut également pour moi en tant qu'évêque. S. Exc. l'évêque de Spire et moi, nous sommes les évêques de tous les Sarrois catholiques comme le doivent être également et comme le sont nos prêtres dans leur milieu plus restreint.

Mais je me défends contre des mensonges qui détruisent la confiance m'unissant étroitement depuis treize ans aux Sarrois.

La jeunesse chrétienne a horreur de ces mensonges.

Cette journée de la Jeunesse catholique de la Sarre fut organisée par le « Katholischer Jungmaennerverband » (1).

A cette occasion, les deux télégrammes suivants sont expédiés (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, oct. 1934, pp. 1202-1203) :

A M. le président du Reich von Hindenburg, Neudeck.

Cinquante mille jeunes gens et jeunes filles catholiques du territoire de la Sarre, réunis à Sarrebrück autour de leurs évêques de Trèves et de Spire pour manifester la foi catholique, adressent, de la Marche Ouest de l'Allemagne, au chef du Reich allemand, leur salut de fidélité inébranlable.

Signé : Ludwig Sebastian, *évêque de Spire.*
Signé : Franz Rudolf, *évêque de Trèves,*

A S. S. le Pape Pie XI, Cité du Vatican.

Cinquante mille jeunes gens et jeunes filles catholiques, réunis à Sarrebrück pour manifester la foi catholique, adressent au Père de la chrétienté, dans un sentiment d'amour et de reconnaissance, leur salut de fidélité inébranlable et d'obéissance filiale.

Signé : Franz Rudolf, *évêque de Trèves,*
Signé : Ludwig Sebastian, *évêque de Spire.*

Vendredi 24 août.

Cette Journée de la Jeunesse catholique a motivé la lettre suivante, écrite le 24 août par le président de la Commission de plébiscite au secrétaire général S. D. N. (cf. *Journal Officiel de la S. D. N.*, oct. 1934, pp. 1201-1204) :

La Commission de plébiscite a l'honneur de vous faire connaître ce qui suit, en vous priant de vouloir bien en informer le Conseil de la Société des Nations.

Le dimanche 29 juillet dernier a eu lieu à Sarrebrück « la Journée de la Jeunesse catholique de la Sarre », organisée par le *Katholischer Jungmaennerverband*. Il appert d'une lettre du 21 juin 1934, adressée par ladite association à la Commission de gouvernement et de la réponse de ladite Commission en date du 18 juillet 1934, lettres dont vous voudrez bien trouver ci-joint les copies, que l'autorisation pour cette réunion avait été donnée en considération des affirmations des organisateurs, qu'il s'agirait d'une manifestation purement confessionnelle.

D'après un compte rendu de cette réunion dans le journal *Saarbrücker Landeszeitung*, on a donné lecture à cette jeunesse d'un télégramme adressé au Reichspraesi-

---

(1) L'autorisation de cette manifestation avait été demandée en ces termes :

« Association de la Jeunesse catholique,
» Secrétariat de Sarrebrück.
» Sarrebrück, le 21 juin 1934.
» *A la Commission de gouvernement du*
» *territoire de la Sarre,*
» *département de l'Intérieur, Sarrebrück.*

» Les Associations de la Jeunesse catholique du territoire de la Sarre ont l'intention d'organiser une « Journée de profession de foi », le 29 juillet prochain, à Sarrebrück. La journée est placée sous la devise : *Christ guide, Christ vainqueur, Christ le Seigneur.* Le programme prévoit les manifestations suivantes : le matin, sainte messe. A 11 heures, solennités du matin au Johannishof et à la Maison du peuple de Saint-Eloi, à Burbach. L'après-midi, cortège pour se rendre au stade de Kieselhumes. Là auront lieu des épreuves sportives qui seront suivies d'une manifestation de la jeunesse catholique. Au cours de cette manifestation, Mgr l'évêque de Trèves, s'il lui est possible d'y assister, prendra vraisemblablement la parole.

» En vue de préparer cette Journée, la section d'assaut, les Eclaireurs et les « Nouveaux Allemands » se rencontreront les 14 et 15 juillet dans les environs de Sarrebrück. Les participants seront logés sous des tentes (petites tentes de groupes) dressées dans la Nauwiese, chez von der Heydt, où toute la réunion aura lieu. Outre les répétitions de chants, de musique, de chœurs parlés et une heure de récréation, le programme prévoit une procession à l'église paroissiale catholique de Malstatt.

» Nous vous prions de bien vouloir autoriser les deux manifestations.

» Joh. Müller,
» *secrétaire diocésain.* »

La Commission répondit :

« Sarrebrück, le 18 juillet 1934.
» *A l'Association de la Jeunesse catholique,*
» *Sous couvert de M. le chapelain Müller, à Sarrebrück,*
» *Schumannstrasse, 34.*

» Réponse a la requête du 21 juin.

» Après un nouvel examen de la question, je vous fais savoir que le membre de la Commission de gouvernement chargé de l'Intérieur, considérant que, dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une manifestation d'ordre politique, mais d'une manifestation purement confessionnelle, a autorisé exceptionnellement le cortège qui doit se rendre de l'église de Malstatt au stade de Kieselhumes.

» Veuillez vous entendre avec M. le président de police de Sarrebrück au sujet des rues que devra emprunter le cortège.

» *Le directeur de l'Intérieur :*
» Heimburger. »

dent d'Allemagne, télégramme dont voici le texte traduit en français...

Il semble à la Commission de plébiciste que les évêques de Trèves et de Spire — qui ne pouvaient guère ignorer que l'autorisation donnée pour cette réunion était basée sur la considération qu'il s'agirait d'une manifestation purement confessionnelle, — en adressant ce télégramme, n'ont pas observé la neutralité politique imposée par les circonstances. Leur intervention, dans les conditions actuelles, et en raison du pouvoir spirituel qu'ils exercent, doit, au sens de la Commission de plébiscite, être réputée contraire au principe de la liberté du vote. Cela laisse supposer que les évêques catholiques ne sont pas liés par les engagements solennels pris par les gouvernements intéressés.

Considérant qu'il y a là une lacune préjudiciable à la stricte neutralité des opérations relatives au plébiscite, la Commission estime qu'il est de son devoir de signaler l'attitude des évêques de Trèves et de Spire au Conseil de la Société des Nations, afin que le Comité puisse prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

A cela, la presse allemande répond que c'est une coutume générale d'envoyer à l'occasion de grandes manifestations, même purement religieuses, des télégrammes au Pape et au président.

Lundi 10 septembre.

Arrivée à Sarrebrück de Mgr Panico, venant de Munich.

Vendredi 26 octobre.

Une dépêche d'agence fait l'objet du commentaire suivant dans l'*Osservatore Romano* (29-30. 10. 34) :

Pour donner une idée de l'exactitude qu'il faut attribuer à certains informateurs étrangers pour obtenir et transmettre à leurs journaux les nouvelles relatives au Saint-Siège, reproduisons ici l'information suivante qu'un grand journal parisien publiait le 26 octobre courant :

« *Le Pape reçoit le délégué du Vatican dans la Sarre.* — Cité du Vatican, 25 octobre. — Le Pape a reçu Mgr Palica, vice-régent de Rome et délégué spécial du Vatican dans la Sarre.

» On comprend aisément que le Souverain Pontife ait tenu à s'informer de la situation des catholiques dans le territoire sarrois à la veille du plébiscite. »

Dans la précipitation de communiquer la nouvelle, l'empressé informateur n'a pu trouver le temps de contrôler les noms pour faire les vérifications nécessaires et il a confondu S. Exc. Mgr Giuseppe Palica, vice-gérent de Rome, avec Mgr Giovanni Panico.

Mardi 30 octobre.

A l'occasion du sacre de Mgr Testa à Bergame, le 1er novembre, la *Koelnische Volkszeitung* (30. 10. 34) écrit :

En ce jour d'honneur, les catholiques allemands penseront volontiers à Mgr Testa, et verront en lui la personne qui a toujours témoigné au peuple allemand de la sympathie et de la compréhension. Aux jours sombres de l'invasion de la Ruhr, Mgr Testa s'est montré un homme de sympathie, à la pensée droite, plein de courage, et jamais il n'a cessé, dans la suite non plus, lors de sa mission dans le territoire de la Sarre, d'avoir des pensées élevées au sujet de la nation allemande. *Ad multos annos.*

Lundi 12 novembre.

Les évêques de Spire et de Trèves envoient à leur clergé l'ordonnance suivante :

L'intérêt du ministère paroissial pour tous les catholiques sarrois et le bien de la paix dans les paroisses non moins que l'importance du prochain plébiscite nous portent à vous communiquer ce qui suit :

Il est rappelé à tout le clergé des diocèses de Trèves et de Spire, en conformité avec l'esprit du Concordat, de s'abstenir de tout acte public dans les réunions politiques dans le territoire de la Sarre. La même réserve s'impose dans la chaire et dans l'activité des associations catholiques-religieuses.

Cette ordonnance vaut également pour tous les prêtres étrangers qui se trouvent dans la Sarre.

Les prêtres éviteront de recommander dans la chaire des livres, journaux ou revues politiques.

Il leur faut la permission de leur Ordinaire (can. 1386, 1°) pour collaborer à des journaux et revues.

Par cette ordonnance nous voulons éviter que la politique entre dans le domaine de l'Eglise et du ministère des âmes. Cette ordonnance ne touche pas au devoir moral d'aimer son peuple et d'être fidèle à la patrie. Cet amour et cette fidélité sont au contraire, selon la doctrine catholique, des vertus morales.

Que les prêtres et les laïques n'oublient pas de recommander au Dieu de toute justice et de toute bonté, par leurs prières et leurs sacrifices, cette grave et importante question du plébiscite.

Trèves et Spire, le 12 novembre 1934.

† Franz Rudolf, *évêque de Trèves.*
† Ludwig, *évêque de Spire.*

La *Neue Saar Post* (17. 11. 34) publiant cette ordonnance la fait suivre de ces lignes :

Cette décision importante et fondamentale des évêques diocésains est acceptée par les catholiques sarrois avec gratitude. Ces derniers sont convaincus que cette décision est utile tant aux intérêts de notre Eglise qu'au véritable bien de notre patrie allemande.

Jusqu'ici avaient pris part à la propagande par leurs discours les abbés Wilhelm, Wüsten, Heinen et Arenz pour le retour à l'Allemagne, et le P. Doerr pour le maintien du *statu quo*. Les quatre premiers sont qualifiés par la *Neue Saar Post* (23. 9. 34) de « merles blancs du clergé sarrois ».

D'autre part, l'*Osservatore Romano* (18. 11. 34) analyse cette lettre et en reproduit textuellement le dernier paragraphe.

Vendredi 23 novembre.

La *Koelnische Volkszeitung* et nombre d'autres journaux publient un article écrit par le Dr Robert Linhardt, professeur à l'Université de Munich, sous le titre « Conscience catholique et question sarroise ». Nous en traduisons la fin :

Malgré les nombreux désirs et soucis de politique intérieure, la conscience catholique ne peut mettre en doute qu'il faut accomplir le devoir de fidélité nationale et patriotique... Ce devoir s'impose à nous avec la même obligation que celui de la fidélité à l'Eglise, dont les circonstances et les événements ecclésiastiques les plus troubles ne peuvent jamais nous dispenser.

Certes, en cas de conflits dans le domaine de la politique religieuse, lorsque par exemple l'Etat ou d'autres autorités officielles s'attaquent à des droits et à des devoirs réels et inaliénables de l'Eglise ou de la consciene chrétienne, la primauté appartient à ce qui est nettement le droit et le devoir religieux d'après la parole qu' « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (*Actes*, 5, 29). Mais cela ne signifie pas la suppression totale du devoir de fidélité nationale envers le peuple et l'Etat, mais la résistance légitime et parfois obligatoire doit se limiter au domaine propre du conflit. Dans toutes les autres questions, le devoir de fidélité, les obligations civiles envers le peuple et l'Etat restent intactes. Au contraire, les catholiques vraiment soucieux du bien de l'Eglise et du

peuple s'acquitteront d'une façon toute particulière de leurs autres devoirs civils dans ces périodes de conflit, pour désarmer de la sorte ceux qui combattent la religion et pour vaincre le mal par le bien, en vrais chrétiens (*Rom.* 3, 8).

Ni les chrétiens de l'Empire romain, au milieu des persécutions sanglantes, ni les catholiques de la France maçonnique qui opprimait l'Eglise et la privait de ses droits n'ont jamais songé à renier leur devoir de fidélité envers la patrie. Les allemands sarrois vraiment catholiques ne feront pas non plus cette honte à l'Eglise et à notre patrie allemande. Même pas par l'hypocrite expédient du *statu quo* qui dans les circonstances présentes ne peut être considéré par tout le monde que comme une trahison envers ce qui est clairement la cause allemande. Quelles que soient les raisons avancées en faveur du *statu quo*, on ne peut en dire qu'une chose : « Celui qui n'amasse pas avec moi dissipe ». Et surtout, et à tout prix, nous devons nous « ramasser » ; vous, Allemands de la Sarre, il faut à tout prix rentrer dans le Reich commun. Alors, lorsque vous aurez pris place de nouveau dans la maison paternelle et lorsque vous aurez accompli votre devoir de fidélité, on peut et on doit mettre de l'ordre dans ce qui est pour vous et pour beaucoup d'entre nous en politique intérieure et en politique religieuse l'objet de soucis.

Et puisque les soucis de politique religieuse jouent leur rôle dans le débat de la Sarre, il faut que personne ne mette en doute que nous, catholiques croyants, nous défendrons partout et toujours nos convictions et nos devoirs religieux jusqu'au bout ; nous les défendrons d'autant plus intensément que des pressions s'exercent peut-être du dehors. Mais il ne saurait être question de compliquer les différends religieux avec la question sarroise comme si celle-ci était un objet d'échange.

Fidèle à la loi de son sang, de son histoire, de sa civilisation, la Sarre doit nous revenir à nous qui sommes dans le Reich, alors même qu'il existerait dans le Reich momentanément certaines difficultés de politique religieuse, et qu'y prévaudraient même les méthodes des persécutions bismarckiennes, françaises ou espagnoles.

Et si nos Allemands de la Sarre veulent lier la politique religieuse à la politique nationale, il faut qu'ils prouvent maintenant surtout qu'on peut absolument avoir confiance en eux au point de vue national et qu'ils fassent taire ceux qui combattent dans le christianisme et spécialement dans les confessions un obstacle à la force et à l'unité nationales.

Allemands catholiques de la Sarre ! si toutefois il vous est encore nécessaire de réfléchir, votre décision ne peut qu'être : « Fidélité à l'Allemagne ». Venez, avec tout ce que vous avez et avec tout ce que vous êtes, même avec vos préoccupations, revenez au Reich.

Cette Allemagne si souvent outragée ne vous rendra pas infidélité pour votre fidélité.

Vendredi 30 novembre.

Formation du *Deutscher Volksbund für christlich-soziale Gemeinschaft* groupant ceux d'entre les catholiques qui sont partisans du *statu quo*. Cette Ligue se confond avec la *Neue Saar Post* du Dr Hoffmann.

D'après la *Neue Saar Post* (28. 12. 34), plus de 70 ecclésiastiques prennent part à la formation de cette Ligue. D'après un propagandiste hitlérien, Theisen, dont la *Nieuwe Rotterdammer Courant* (12. 10. 34) rapporte les paroles, la *Neue Saar Post* ne compte parmi ses abonnés que 16 ecclésiastiques dont les noms sont connus.

Lundi 3 décembre.

Le *Kirchliche Anzeiger für die Dioezese Trier* (n° 314) et l'*Oberhirtliche Blatt für die Dioezese Speyer* (n° 18, 4. 12. 34) publient une décision relative à la « Ligue populaire allemande pour une communauté chrétienne-sociale » fondée le 30 nov. à Sarrebrück où figurent quelques ecclésiastiques. Voici la traduction de la décision :

La très haute conscience de notre responsabilité envers notre Sainte Eglise et envers notre patrie allemande nous avait poussés à publier notre décision du 12 novembre relative à l'activité politique des ecclésiastiques dans le territoire de la Sarre. Il est vrai que dans cette décision il n'était question que de « l'activité publique dans les réunions politiques » et aussi de la nécessité pour les prêtres d'éviter « de recommander de la chaire des journaux ou revues politiques ».

Mais, bien plus encore, nous devons considérer comme une activité politique que des ecclésiastiques prennent part à une réunion qui poursuit le but déclaré de créer une nouvelle organisation politique.

Nous nous voyons donc, à nos regrets, obligés de déclarer au grand jour que ces ecclésiastiques ont agi contrairement à l'esprit et au sens clair de nos prescriptions. Nous espérons que dorénavant ils observeront ce que leurs évêques ont ordonné.

Trèves et Spire, le 3 décembre 1934.

Franz Rudolf, *évêque de Trèves.*
Ludwig Sebastian, *évêque de Spire.*

A propos de cette décision, la *Neue Saar Post* (7. 12. 34) annonce la décision épiscopale, dont elle promet de parler dans son prochain numéro. Le 8. 12. 34, le journal écrit par contre :

Nous croyons mieux servir toute la cause chrétienne et surtout catholique en écoutant le désir que des ecclésiastiques nous ont exprimé : celui de renoncer à rendre cette question publique eu égard aux dangers qui menacent déjà de par ailleurs l'autorité ecclésiastique. Nos amis nous comprendront si nous nous conformons à ce désir, même en courant le risque de voir nos adversaires continuer à abuser de la neutralité ecclésiastique dans la lutte plébiscitaire.

Mardi 4 décembre.

Plus de mille personnalités catholiques et protestantes, parmi lesquelles de nombreux ecclésiastiques, publient un appel à la population allemande et chrétienne de la Sarre.

Il y est dit notamment :

Fidèles à la parole de feu le président von Hindenburg : « Soyez unis, unis », les Sarrois allemands des deux confessions chrétiennes se sont groupés, depuis le 1er mars 1934, dans le Front allemand pour donner une expression visible de leur volonté inflexible de retourner à la patrie allemande. Cette attitude est conforme à la doctrine des deux confessions chrétiennes. En particulier, les deux évêques de Trèves et de Spire ont déclaré que l'amour et la fidélité envers la patrie sont des vertus morales. Seule l'entière unité de la population chrétienne et allemande de la Sarre assurera la fin de la grande injustice nationale qui lui a été faite et le retour durable de notre pays allemand à la patrie ainsi que la pacification si nécessaire de l'Europe.

Malgré cela, quarante-quatre jours avant le plébiscite un petit groupement s'est formé sous le nom de « Deutscher Volksbund für christlich-soziale Gemeinschaft ». Il ne peut s'agir que d'une toute petite minorité de mécontents qui n'ont aucun titre pour se désigner comme les représentants de la population chrétienne allemande de la Sarre. Ceux qui veulent lutter d'accord avec les communistes, les marxistes, les laïcistes et les athées, donc avec les vrais antichrétiens, et cela pour le Christ, ne peuvent jamais se présenter comme les défenseurs des idéals chrétiens.

Nous avons la ferme conviction que la véritable population sarroise tout entière, chrétienne et allemande, se dressera en toute circonstances contre cette Ligue.

Dimanche 9 décembre.

La jeunesse catholique du diocèse de Trèves se réunit à la cathédrale et dans les alentours pour célébrer la solennité de l'Immaculée Conception. En présence de S. Exc. Mgr Bornewasser, le président général de la Jeunesse, Mgr Wolker, prononce un sermon dont un passage est spécialement consacré à la jeunesse de la Sarre. En voici la traduction, d'après la *Koelnische Volkszeitung* (n° 341, 13 décembre) :

Vous et nous, nous sommes *une* jeunesse catholique *unie* en *un* diocèse ; vous et nous, nous sommes *une* jeunesse allemande liée à l'unique sort de l'Allemagne ; nous avons conscience de recevoir les mêmes grâces et d'avoir les mêmes devoirs à remplir.

Sur ce point, il ne faut pas avoir d'étroitesse de pensée et peser les avantages et les inconvénients de quelques années, avantages et inconvénients pour vous et pour votre territoire. Bien au contraire, l'idée catholique doit nous donner des pensées hautes et larges, il faut penser à la grande et magnifique mission qui nous impose de faire du peuple allemand un peuple de Dieu et d'étendre dans le Reich allemand le royaume de Dieu.

C'est pour cela qu'il faut mettre en commun prières, sacrifices et luttes, non pas en vous tenant à l'écart mais en vous plaçant en plein dans notre peuple et dans notre Etat, même si nous avons nettement conscience de ce qui va nous arriver. Inébranlement Allemands, inébranlablement catholiques, vous assumerez avec nous cette mission.

Lundi 10 décembre.

Johann Hoffmann, rédacteur en chef de la *Neue Saar Post* et du mouvement catholique pour le *statu quo*, parle le 9 décembre dans une réunion du *Deutsche Volksbund*. Nous traduisons de son discours le passage relatif à l'attitude de l'Eglise (*Neue Saar Post*, 10. 12. 34) :

L'Eglise a déclaré plusieurs fois qu'elle veut rester absolument neutre devant la question *politique* du 13 janvier. C'est là le sens de l'avant-dernière décision des évêques de Trèves et de Spire, une décision qui impose l'abstention aux ecclésiastiques pour ne pas nuire au ministère des âmes, une décision que nous comprenons parfaitement. Cette décision a été faussée par l'organe du Front allemand *Die Deutsche Front*, qui dans son explication lui fait dire tout le contraire de ce qu'elle contient ; comme si, en effet, les évêques déclaraient : Il n'y a qu'une solution le 13 janvier pour les catholiques : le retour à l'Allemagne et rien d'autre.

Il est vrai cependant que nous n'avons pas connaissance que des autorités ecclésiastiques aient protesté contre cette falsification du Front allemand et contre cette fausse interprétation de la décision épiscopale.

Vendredi 14 décembre.

Une déclaration est publiée, qui porte la signature de six curés doyens de la Sarre. En voici la traduction :

Les soussignés curés doyens regrettent très profondément et désapprouvent, en tant que représentants du clergé et de la population catholique, les injustes attaques et les calomnies portées contre leurs Excellences les évêques de Trèves et de Spire par le *Generalanzeiger* du 4 décembre 1934, n° 327 (1), sous le titre « Les évêques, agents de Goebbels ».

(1) Journal marxiste, partisan du *statu quo*.

Nous savons que les deux évêques ont toujours consacré leur sollicitude pastorale, avec un amour particulier, au territoire de la Sarre et que, en parfaite conformité avec les idées de l'évêque de Trèves Mgr Dr Korum (1), d'heureuse mémoire, selon le développement historique du diocèse et l'expression nette de la volonté populaire, ils ont toujours soutenu et défendu l'unité de la Sarre avec les deux diocèses de Trèves et de Spire. Entre les évêques et la population le principe loyauté pour loyauté a valu et vaut toujours.

Nous repoussons donc énergiquement les injures du *Generalanzeiger* et nous déclarons que nous restons solidement et loyalement unis à nos évêques.

Au nom de tous les doyens :

Le doyen Eisvogel, *de Neunkirchen ;*
le doyen Diedrich, *de Hilbringen ;*
le doyen Hartz, *de Wallerfangen ;*
le doyen Held, *d'Itzbach ;*
le doyen Roth, *de Quierschied ;*
le doyen Dr Schlich, *de Sarrebrück.*

Mercredi 19 décembre.

Sous le titre « Nostre informazioni. Voce infondate », l'*Osservatore Romano* (19. 12. 34) publie le communiqué officiel suivant, que nous traduisons de l'italien :

Certains journaux ont rapporté, ces jours-ci, des informations diverses concernant de prétendues influences exercées par des cercles allemands sur le Saint-Siège à l'égard de la question de la Sarre.

Nous pouvons assurer que ces informations n'ont aucun fondement et que le Saint-Siège est resté et reste toujours dans son attitude d'absolue neutralité et impartialité.

Mercredi 26 décembre.

Les évêques de la province ecclésiastique de Cologne publient une lettre demandant aux catholiques de prier pour le résultat du prochain plébiscite. A leur suite, les autres évêques allemands publient des lettres semblables. Voici la traduction de la lettre de Cologne, publiée par la *Koelnische Volkszeitung* du 1er janvier 1935 :

Cologne, le 26 décembre 1934.

Chers Diocésains,

Dimanche, 13 janvier 1935, aura lieu en Sarre le plébiscite sur la question de savoir si cette région allemande et ses habitants continueront de vivre séparés du Reich allemand, séparation qui a été imposée par la paix forcée de Versailles.

La décision, qui est si lourde de conséquences pour l'avenir de notre patrie et qui sera prise dans quelques jours en Sarre, ne peut être indifférente à aucun Allemand véritable.

En tant que catholiques allemands nous avons le devoir de nous dévouer à la grandeur, à la prospérité et à la paix de notre patrie. Notre aide la plus efficace est la prière.

Nous prescrivons donc qu'au dimanche susdit, dans toutes les églises, on récite avec les fidèles, à la suite

(1) Mort le 4 décembre 1921. D'après la *Neue Saar Post* (11. 1. 35), Mgr Korum, lors de l'occupation de la Sarre par l'armée française, aurait prononcé les paroles suivantes : « Nous devons à tout prix rester fidèles à la malheureuse population de la Sarre. Il faut que les Sarrois sachent que je suis leur évêque, maintenant comme autrefois. Il faut, en toute circonstance, maintenir l'unité ecclésiastique. Cette dernière est maintenant le lien solide qui unit encore la fidèle population sarroise à sa patrie allemande. Ce lien ne doit pas être relâché. Nous serions des traîtres envers nos bons catholiques de la Sarre si nous les abandonnions actuellement. »

de la prière générale, trois *Pater* et trois *Ave Maria*, afin que le plébiscite de la Sarre aboutisse à un résultat favorable à notre peuple allemand.

Les évêques de la province ecclésiastique de Cologne :

Karl-Joseph, card. Schulte, *archev. de Cologne.*
Wilhelm, *év. d'Osnabrück.*
Franz-Rudolf, *év. de Trèves.*
Antonius, *év. de Limbourg.*
Joseph, *év. d'Aix-la-Chapelle.*
Clemens-August, *év. de Münster.*

1935

Jeudi 3 janvier.

Les partisans du *statu quo* ayant affirmé que ce sont eux qui ont les sympathies du clergé et de la grande majorité des ecclésiastiques et qu'environ 80 à 90 pour 100 partagent leurs idées et voteront pour le *statu quo*, les curés doyens de la Sarre publient dans la *Saarbrücker Landeszeitung* une déclaration pour protester et démentir cette affirmation. Ils disent notamment :

Conformément à l'ordonnance des évêques de Trèves et de Spire du 12 novembre 1934, les ecclésiastiques voient dans l'amour et dans la fidélité envers notre peuple et notre patrie allemands une vertu morale. Leurs actes s'y conformeront loyalement.

Vendredi 4 janvier.

La *Neue Saar Post* proteste contre la déclaration des curés doyens. Sous le titre « Constatations », elle écrit :

Au sujet de la déclaration des doyens du territoire de la Sarre, nous avons nous-mêmes à faire les remarques suivantes :

1. — Ainsi qu'on nous l'a assuré dans les milieux qui fréquentent les doyens, la déclaration en question a été lancée de la façon suivante : M. le prélat Dr Schlich, qui par ordre supérieur a rédigé la déclaration, téléphona à chaque doyen et lui dit : « Les autres Messieurs (en réalité il n'y en avait que trois) ont déjà signé. Il ne manque plus que votre signature. » Là-dessus chacun de MM. les doyens, se croyant le dernier, se voyait obligé de donner téléphoniquement son consentement.

Nous savons par plus d'un des signataires que jusqu'au dernier moment ils refusèrent de signer, mais que finalement, mis en face de leur devoir d'obéir, ils donnèrent leur assentiment. Par ailleurs, les protestations téléphoniques émanées ensuite dans la journée d'hier de nombreux milieux ecclésiastiques nous prouvent que MM. les doyens publièrent leur déclaration « en qualité de représentants du clergé ».

Les signataires eux-mêmes voulaient témoigner, ainsi qu'on nous l'assure, par la déclaration, uniquement de leur neutralité. A leur très grande surprise, ils s'aperçurent hier matin que cette déclaration de neutralité qu'ils avaient pensé donner avait été falsifiée en une déclaration sans condition en faveur du rattachement à l'Allemagne. Immédiatement après la parution du manifeste dans la *Saarbrücker Landeszeitung*, nous fûmes priés téléphoniquement par plusieurs doyens de déclarer que le clergé souhaitait que la plus entière et la plus absolue liberté de conscience fût laissée personnellement à chaque catholique et que le clergé saurait aussi revendiquer pour lui cette liberté de conscience.

2. — Il n'a jamais été affirmé par nous que 80 à 90 pour 100 des ecclésiastiques appuyaient la *Neue Saar Post*, mais nous avons été autorisés à plusieurs reprises par des ecclésiastiques influents du territoire de la Sarre et aussi par des signataires de l'appel des doyens, non seulement à croire, mais encore à déclarer que l'idée du *Deutscher Volksbund* et ses efforts étaient soutenus par la majorité du clergé sarrois, dans la proportion de 80 à 90 pour 100, et que sa sympathie et ses prières l'accompagnaient dans la lutte qu'il a engagée. Le Comité du *Deutscher Volksbund* compte, à côté des quatre laïques, également quatre ecclésiastiques, parmi lesquels un doyen. Toutes les décisions et tous les actes du *Deutscher Volksbund* ont été réalisés avec l'approbation de ce comité, par conséquent aussi des ecclésiastiques. En tout cas, le prélat Dr Schlich n'en a pas été informé et il n'y a pris aucune part.

3. — La « preuve » de l'affirmation ci-dessus contre laquelle s'élève la déclaration des doyens sera apportée le 13 janvier, et nous ne nous trompons pas en disant que la majorité elle-même des signataires de la déclaration des doyens contribuera à confirmer cette preuve. Parmi cette majorité nous comptons même le prélat Dr Schlich.

4. — L'espoir et le souhait de MM. les doyens « qu'après la réincorporation [dans le Reich] du territoire de la Sarre les dernières difficultés et les derniers malentendus entre l'Etat et l'Eglise seront dissipés par le gouvernement du Reich sont basés, comme il est dit dans le manifeste, sur les « déclarations réitérées du Führer et chancelier du Reich, et sur celles d'autres ministres, que le Reich allemand doit être établi et doit se maintenir sur le terrain du christianisme positif ».

A cela nous nous contentons de répondre que nous ne pouvons trouver, dans les événements qui se sont produits depuis l'instauration du troisième Reich, aucun motif qui justifie pareil optimisme. Au contraire, les signataires eux-mêmes savent ce qu'il en est advenu de leurs pétitions à ce sujet adressées aux hautes, aux plus hautes autorités du troisième Reich. De plus, le prélat Schlich a-t-il reçu une seule réponse satisfaisante aux plaintes formulées par le clergé de la Sarre auprès des autorités du troisième Reich ? Faut-il les lui rappeler en détail ? C'est facile. Et puis, « les dernières difficultés et malentendus entre l'Etat et l'Eglise » n'évoquent-elles pas aussi les meurtres de Klausener, Probst, Dr Beck, Gerlich, etc. ? Nous craignons sérieusement que lorsque les « derniers » malentendus entre l'Etat et l'Eglise dans le troisième Reich seront dissipés il n'y ait plus de paix religieuse, mais seulement une paix de cimetière religieux.

Nous regrettons très profondément d'être forcés de faire ces constatations. Nous n'avons pas cherché tous ces démêlés. Au contraire. Dans l'intérêt de la cause commune nous nous sommes tus en d'autres circonstances antérieures. Mais dans le cas présent, se taire plus longtemps serait manquer à son devoir à l'égard de la population catholique sarroise, qui, le 13 janvier, devra prendre une grave décision.

Samedi 5 janvier.

La déclaration publiée par les doyens le 3. 1. 35 provoque de la part de la Commission de plébiscite la lettre suivante aux évêques de Trèves et de Spire :

Excellence,

J'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit :

Les curés doyens du territoire de la Sarre ont, par une déclaration parue dans les journaux locaux et qui est jointe à la présente, et en se référant à un mandement de votre Excellence, pris position sur la question de savoir pour quelle solution du plébiscite les électeurs doivent voter, et ceci d'une façon qui doit être considérée comme une prise de parti évidente en faveur de la réintégration dans l'Allemagne.

La Commission de plébiscite, pleinement consciente de son devoir de faire en sorte que le plébiscite prochain soit l'expression de la volonté libre et sincère des électeurs, ne peut ni ne doit perdre de vue que cette prise

de parti du clergé peut exercer une influence capable de menacer la liberté du vote.

De plus, la Commission est forcée de considérer comme un fait d'influence analogue le mandement des évêques de la province ecclésiastique de Cologne en date du 26 décembre 1934, mandement relatif aux prières à faire dans toutes les églises à l'occasion du plébiscite du 13 janvier, si du moins ce mandement s'adresse aussi aux églises du territoire de la Sarre.

La Commission croit pouvoir admettre que votre Excellence n'aurait rien à objecter à la publication, dans la presse sarroise, de la présente lettre, qui exprime le point de vue de la Commission.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma parfaite considération.

Le président de la Commission de plébiscite :
A.-E. Rodhe.

Dimanche 6 janvier.

S. S. Pie XI, recevant en audience les membres du cercle ouvrier de Rome « Katholischer Gesellenverein », à l'occasion du 60e anniversaire de la fondation du cercle, leur adresse le discours suivant, que nous traduisons du texte italien publié par l'*Osservatore Romano* (7-8. I. 35) :

[Le Saint-Père] met en relief le motif pour lequel, à l'occasion de cette chère rencontre entre le Père et les fils si affectionnés, travailleurs et forts dans la piété et dans la vertu, il a voulu que le fondateur de leur institution [Adolphe Kolping], si bien représenté dans le buste placé là en cette circonstance, fût lui aussi présent en quelque sorte à l'audience.

Cette chère et belle audience a lieu en des moments tristes, difficiles et même dangereux pour la foi chrétienne en Allemagne, car quelques-uns cherchent tout simplement à y implanter un véritable et propre néopaganisme. Or — ajoute Sa Sainteté, — qu'aurait fait Adolphe Kolping en présence de telles tentatives et aberrations ? Qu'aurait-il fait en présence de tant de méfiances, d'oppositions, poussées trop souvent jusqu'à la violence, contre le catholicisme et contre tout ce qui est le plus cher aux catholiques ? Il aurait certainement redit la parole chère à tout allemand : *Deutsche Treue* — fidélité allemande, — mais plus sûrement encore, en bon fils de l'Allemagne, mais encore et tout d'abord en bon fils de la Sainte Eglise, il aurait pu dire : « Avant tout et au-dessus de tout fidélité de chrétiens catholiques » : *vor allem*, et vraiment *über alles Christlische Katholische Treue.*

Voilà tout ce que le Saint-Père veut répéter à ces chers jeunes gens : fidélité, amour envers son propre pays, mais surtout fidélité absolue, généreuse, à la foi des pères, à la sainte religion catholique. Au doux souvenir de la garde d'un trésor si précieux, Sa Sainteté ajoute aussi le vif souhait que cette foi soit toujours plus vive dans le cœur de jeunes gens si exemplaires, si vaillants, et elle termine en accordant une grande bénédiction, qu'elle donne non seulement à tous les assistants, mais encore à leurs compagnons, à toutes leurs associations, à toutes leurs intentions, aux familles et aux parents de chacun.

Enfin, Sa Sainteté remet à Mgr Wynen quelques médailles, en disant que ce ne sont pas encore les médailles du P. Kolping, mais les médailles de celui qu'on peut bien appeler, toutes proportions gardées, le Kolping italien, saint Jean Bosco, et en ajoutant qu'elle les lui remettait de sa main afin que, distribuées ensuite à chacun des assistants, chacun d'eux eût le droit et le devoir de dire qu'il avait reçu ces médailles de la main du Père commun. La Bénédiction apostolique donnée, les jeunes gens acclamèrent vivement le Souverain Pontife et entonnèrent l'hymne du cercle ouvrier.

Lundi 7 janvier.

En présence de ce fait que d'un côté les partisans du *statu quo* identifient le *statu quo* et la « Cause catholique » et réclament les votes des catholiques pour des raisons religieuses ; et que de l'autre côté les doyens affirment que la fidélité à l'Allemagne est un devoir de conscience, l'*Osservatore Romano* publie entre deux filets noirs, en première page, la note suivante :

Malgré nos déclarations réitérées, continuent encore à se répandre des rumeurs qui mettent en doute la neutralité et l'impartialité du Saint-Siège concernant la question du plébiscite de la Sarre. C'est pourquoi nous tenons à répéter encore une fois que ces bruits sont absolument sans fondement. Le Saint-Siège est resté absolument étranger, à n'importe quelle manifestation faite dans un sens ou dans l'autre, et il veut uniquement que chaque fidèle se comporte suivant les dictamens d'une droite conscience catholique.

Dans ce communiqué, les partisans du *statu quo* comme ceux du retour à l'Allemagne voient un encouragement pour persévérer dans leurs opinions. En en publiant le texte, la *Neue Saar Post* (9. I. 35) reproduit également un télégramme (sans date) envoyé au cardinal Pacelli par le *Deutsche Volksbund*. En voici la traduction :

La décision du 26 décembre 1934 publiée par les évêques allemands au sujet du plébiscite offre au Front allemand le moyen cherché pour exercer une pression sur la conscience des catholiques fidèles. S'il est vrai que le simple texte de cette décision ne constitue pas formellement une déclaration nettement politique des évêques allemands, il se prête facilement à une interprétation politique exclusive en faveur de la propagande de réintégration.

En tant que catholiques loyaux et Allemands loyaux, nous regrettons très profondément que nos évêques aient rendu la chose possible à nos adversaires politiques.

Pour remédier à une confusion encore plus troublante pour les esprits et les consciences de notre population bien catholique de la Sarre ou même à un grave tort pour notre sainte cause catholique, nous prions instamment Son Eminence, pour le bien de nos consciences catholiques, de faire valoir sans tarder son influence, afin que le plébiscite du 13 janvier n'ait pas seulement lieu dans une parfaite liberté pour chacun, mais encore afin que, conformément à la volonté réitérée du Saint-Siège concernant une neutralité stricte, l'impression même de l'existence d'une obligation de conscience disparaisse.

Une autre interprétation de la mise au point de l'*Osservatore Romano* est celle qui ressort notamment de ce qu'écrit le *Voelkische Beobachter* (8. I. 35) dans l'article suivant :

Rome, 7 janvier.

Les efforts opiniâtres de la presse du *statuo quo*, en vue de s'annexer le Vatican et le Pape rencontrent ici la désapprobation calme et ferme que méritent ces nouvelles tendancieuses.

La *Volksstimme* [journal socialiste de la Sarre], dans son numéro du 5 janvier, peu délicate dans le choix de ses moyens, a fait l'effort maladroit de présenter le Pape comme le haut protecteur de la thèse du *statu quo*. Le Pape profiterait de la visite du ministre français pour obtenir de la part de la France des engagements sûrs en faveur d'un second plébiscite et il aurait pris des dispositions pour « trouver les moyens de communiquer le résultat de la visite par la voie de son délégué en Sarre, aux catholiques avant le 13 janvier ».

Celui qui connaît l'attitude que le Saint-Siège et le

Pape, guidés par des motifs religieux, ont manifestée jusqu'ici, ne peut que classer avec mépris ces nouvelles tendancieuses et mensongères que la « morale électorale » la plus large ne peut justifier.

Il n'existe pas d'influence politique ni de visite ministérielle capables de faire abandonner par le Vatican et de soumettre à l'influence de la politique du jour l'attitude de principe que le Saint-Siège a manifestée jusqu'ici et qui est faite de la plus stricte et de la plus vigilante neutralité, attitude qui découle de la position surpranationale et des buts religieux du Vatican. Dans le cas où la susdite presse sarroise mettrait des espérances semblables en relation avec la visite de Pierre Laval au Vatican, elle va au-devant d'une déception.

S'il était vrai que le gouvernement français — comme le suppose la *Volksstimme* avec une allure officieuse — a fait une démarche auprès du Pape contre la décision des évêques allemands ou qu'il va la faire, on pourrait déjà dire d'avance :

Devant ces tendances, le Vatican peut observer et observera d'autant plus énergiquement entre les fronts politiques sa neutralité si souvent exprimée et il déclarera ne pas songer à attaquer les décisions de conscience des électeurs catholiques qui, en appréciant justement tous les motifs de principe et de fait, exerceront leur droit et leur devoir de vote.

Le fait que le Saint-Siège — malgré l'activité politique mentionnée par la *Volksstimme* — s'est jusqu'ici contenté de souligner à plusieurs reprises sa neutralité sans manifester des réserves qui pourraient être considérées comme une position prise au sujet des décisions épiscopales doit prouver avec une clarté suffisante que la neutralité du Saint-Siège n'est pas incompatible avec le droit des évêques allemands d'arrêter d'eux-mêmes et de manifester publiquement, en tant que citoyens de l'Etat, leur attitude dans une question de politique allemande.

Mardi 8 janvier.

Dans l'*Osservatore Romano* portant la date du 9. 1. 35, sous le titre « Mise au point. Méthodes de propagande », on lit la note suivante, que nous traduisons :

Il est publié dans la Sarre un périodique, *Der Deutsche Katholik an der Saar* (Le catholique allemand dans la Sarre), qui considère la situation religieuse et ecclésiastique en Allemagne avec un optimisme excessif et malheureusement en contradiction avec les faits, de manière à faire croire au lecteur qu'il n'y a rien ou presque rien à faire observer ou à reprendre dans les relations entre l'Eglise et le nationalsocialisme.

Les illustrations elles-mêmes, faisant pour ainsi dire fonction de documents photographiques, sont utilisées à cet effet. Nous avons sous les yeux le supplément illustré du numéro du 6 courant. Du fait, par exemple, que des nationalsocialistes prennent part parfois à des cérémonies religieuses, où naturellement des autorités ecclésiastiques et civiles se rencontrent, et passant sous silence des incidents contraires malheureusement trop fréquents, *Der Deutsche Katholik an der Saar* se permet d'en arriver à des conclusions comme celle-ci : « Le nazisme vit avec l'Eglise. Il la protège et l'honore. Il partage avec elle joies et douleurs. » Assertion qui veut être prouvée par la reproduction de la photographie d'une rencontre officielle du nonce apostolique de Munich avec le chancelier du Reich, contre laquelle, à maintes reprises, on a dû élever des protestations, surtout à cause des paroles inexactement attribuées à cette occasion au représentant pontifical.

Rien d'étonnant, donc, si parmi les pages rédigées d'après ces méthodes, en vérité peu loyales, de propagande, un article intitulé « Fidélité envers Dieu et envers l'Allemagne » contient quelques « considérations » relatives au plébiscite de la Sarre de Mgr Eich, de Bingen, conseiller ecclésiastique, doyen des paroissiens de la ville et président des Associations catholiques des hommes et des ouvriers du diocèse de Mayence ; dans ces considérations, il est dit entre autres :

« Nous-mêmes, catholiques du Reich, malgré les ombres et malgré certains manquements, nous devons savoir estimer ce qu'il y a de grand et d'important dans le nationalsocialisme. Dans ses idées, nous retrouvons le meilleur et l'ancien patrimoine catholique, et dans ses idées économiques nous trouvons un large accord avec l'encyclique *Quadragesimo anno*. Et cela sans oublier que nous, catholiques, nous ne sommes en Allemagne qu'une minorité. »

Nous confessons ne pas comprendre comment on peut retrouver le meilleur et l'ancien patrimoine catholique dans le nationalsocialisme, puisque, ainsi que l'indique son nom lui-même, et comme l'ont toujours enseigné ses représentants les plus accrédités, le nationalsocialisme provient et se compose, par principe et par système, du nationalisme et du socialisme combinés, lesquels, ainsi que l'encyclique *Quadragesimo anno* a tenu à le répéter, ne sont pas conformes, dans leur essence, ni l'un ni l'autre, bien que pour des motifs différents, à la doctrine, à la morale, à la sociologie catholiques.

Qu'il y ait aussi dans l'ensemble du programme nationalsocialiste, comme dans tant d'autres non inspirés par le catholicisme, des points particuliers de contact ; que grâce à la bonne volonté des hommes les conflits et les différends essentiels puissent être atténués et parfois même éliminés, est chose admissible et souhaitable, spécialement là où les catholiques sont en minorité ; mais que, *vice versa*, on puisse arriver littéralement à y reconnaître le patrimoine idéal catholique le meilleur et l'ancien, c'est chose qu'on ne peut admettre aucunement, en dehors de toute question de minorité ou de majorité.

Comme on le voit, nous nous séparons absolument de la ligne de conduite que peut suivre le journal, en qualité d'organe d'un parti politique. Si tout se limitait au pur domaine de la politique, nous n'aurions aucun motif qui nous engagerait à discuter avec un journal quelconque, surtout d'importance secondaire. Mais comme ici on pénètre directement dans le domaine religieux, nous ne pouvons nous empêcher — quel que soit notre désir de nous en abstenir dans le moment actuel — de signaler de si tendancieuses élucubrations.

Vendredi 11 janvier.

L'évêque de Trèves, sur ce même sujet, publie la lettre suivante, que nous traduisons d'après la *Koelnische Volkszeitung* (12 et 13. 1. 35) :

A propos de la nouvelle du *Petit Journal*, le ministre des Affaires étrangères de Berlin, en date du 10 janvier 1935, communique aux évêques de Trèves et de Spire le télégramme suivant, envoyé par l'ambassadeur allemand auprès du Vatican, M. von Bergen :

« Nouvelle du *Petit Journal* (1) entièrement inventée.

---

(1) *Le Petit Journal* (9. 1. 35), sous le titre : « Blâme du Vatican aux évêques de Spire et de Trèves », écrivait : « M. Laval n'a point abordé dans son entretien avec Pie XI la question de la Sarre. Nous tenons de source sûre que le Pape aurait lui-même dit à notre ministre des Affaires étrangères que les évêques de Spire et de Trèves qui avaient ordonné à leurs diocésains sarrois de faire des prières pour la patrie allemande, préjugeant ainsi des résultats du plébiscite, recevraient un blâme. C'est là non pas du tout le résultat d'une intervention du gouvernement français auprès du Saint-Siège, intervention qui eût été déplacée, mais l'acte spontané du gouvernement pontifical, décidé à faire tenir les évêques intéressés dans la plus stricte neutralité. »

Permettez-moi le conseil de proposer aux évêques de Trèves et de Spire de déclarer publiquement qu'aucun bruit sur le Saint-Siège désapprouvant leur conduite dans la question sarroise n'est conforme à la réalité. »

Par la présente, je publie cette communication. Il est inutile d'y ajouter un mot.

Trèves, 11 janvier 1935.

Franz Rudolf,
évêque de Trèves.

Samedi 12 janvier.

L'*Osservatore Romano* (13. 1. 35), sous le titre « Notes. Vaines tentatives », publie la mise au point suivante :

A plusieurs reprises, notre journal a affirmé que, dans la question du plébiscite de la Sarre, le Saint-Siège a constamment maintenu et maintient encore la plus stricte neutralité et impartialité, restant étranger, à cet égard, à n'importe quelle manifestation, dans un sens ou dans l'autre.

Malgré de si claires et si nombreuses déclarations, on a voulu, dans l'ardeur de la lutte politique et contre toute prévision de notre part, porter dans le domaine de la lutte politique une simple « note » du 9 courant, bien que nous ayons nous-même nettement déclaré ici que nous entendions rester sur le terrain purement religieux.

Le but évident de l' « avis » était uniquement de repousser certaines « méthodes de propagande » aussi déplacées que tendancieuses, propres à faire naître de fausses idées et à égarer la conscience religieuse des catholiques.

A ce propos, il était également nécessaire de rejeter certaines élucubrations vraiment surprenantes d'un Mgr Eich, qui, dans un article émané de lui, publié dans *Der Deutsche Katholik an der Saar*, semble ne pas se rendre compte de la situation réelle, existant toujours, nous le répétons, dans le domaine religieux et ecclésiastique, spécialement en ce qui concerne les dangers de ce qu'on appelle le néo-paganisme, favorisé et propagé par des personnages influents.

Toute tentative d'interpréter dans un sens politique notre note est donc ouvertement en contradiction avec nos intentions, d'autant plus ouvertement que celles-ci ont été explicitement déclarées.

La *Germania* (12. 1. 35), sous le titre « Les chefs de la jeunesse catholique à la jeunesse de la Sarre », publie un « appel du président général de la Ligue des jeunes gens et du chef de la Ligue du *Neudeutschland* », que nous traduisons en grande partie :

[...] Que décidera le peuple sarrois ? Pour le monde, il existe là une question sarroise intéressant la politique mondiale. Pour nous Allemands, pour vous Sarrois, il n'y a jamais eu de question sarroise. La décision prise est claire et infaillible !

Nous sommes Allemands et nous votons pour l'Allemagne !

Pour maints Sarrois, la question sarroise ne s'est posée qu'à la suite de diverses péripéties au sein du Reich, en voyant que malgré la parole donnée à plusieurs reprises solennellement par le Führer que le nouveau Reich allemand doit être instauré sur les fondements du christianisme positif, il y a des hommes et des puissances qui manœuvrent, qui mènent une lutte consciente contre l'honneur du nom chrétien, contre les droits de l'Eglise chrétienne et de sa jeunesse, et même contre la liberté de la conscience religieuse et contre la mission du christianisme lui-même.

Quant à vous, jeunes Sarrois catholiques allemands de la Sarre, vous avez nettement et fermement maintenu vos positions. De même que, au cours des années passées, les intrigues des ennemis de notre peuple n'ont fait que vous confirmer encore plus résolument dans votre attitude nationale, de même que durant les années de propagandes socialistes et communistes et d'attaques, vous vous êtes tous montrés courageux et tenaces et avez conservé votre christianisme, de même aussi vous ne vous êtes pas laissé tromper par ce que vous avez vu s'accomplir dans le Reich contre vos frères, contre vos convictions religieuses. Vous êtes restés fermement et nettement fidèles à la pensée catholique et à la pensée allemande. Nous vous en remercions et nous sommes fiers de vous.

Notre attitude est et reste claire :

Nous pensons allemand ! Le pays sarrois est un pays allemand. Ce pays et ce peuple appartiennent donc au Reich allemand. Ce que l'unité de sang et de langue, l'unité de droit et d'histoire unissent en un seul peuple, doit aussi être lié en un seul et unique Reich.

Notre pensée est grande, vaste, libre ! Notre pensée porte loin, notre pensée va jusqu'au grand tout. Nous, les jeunes, nous croyons à la victoire du bien au sein de notre peuple allemand. Ce qui est petit sera vaincu par ce qui est grand, le mensonge par la vérité, la méchanceté par la bonté. Nous voulons avoir des pensées grandes et vastes même en cette circonstance : la noble et magnifique tâche de la nation allemande, dans le domaine de la culture, de l'économie et de la politique d'Etat, ne peut être accomplie que par la nation entièrement unie. Pour cela, il nous faut le pays sarrois, le peuple sarrois et toute sa force.

Nous pensons catholique ! « Que votre règne arrive parmi nous. » Ce « parmi nous » doit nous comprendre tous, tout le peuple allemand. Que le peuple allemand devienne le peuple de Dieu ! Que le Reich allemand devienne le Reich de Dieu, de plus en plus ! Et que la nation allemande remplisse de plus en plus la sublime mission morale dont Dieu l'a chargée, pour elle-même, pour l'Occident et pour le monde entier. Pour qu'il en soit ainsi nous nous emploierons tous ensemble, nous livrerons ensemble ce combat spirituel. Et pour cela, vous vous mettrez avec nous et vous lutterez avec nous, pas en dehors, mais au dedans de notre Etat et de notre peuple ! Même au prix de devoir supporter avec nous beaucoup de choses pénibles. Et même au risque de vos jeunes âmes — il s'agit de l'âme de tout un peuple. Ce risque, nous le courons en ayant confiance non pas en nous-mêmes, mais en Celui qui gouverne le sort des peuples dans sa sagesse et son amour éternels. Nous acceptons ce risque pour toute une jeunesse, car il s'agit du bien d'un peuple.

Voilà nos vœux pour vous, au 13 janvier, vous, nos frères et sœurs de la Sarre, Allemands de la Sarre, jeunes et catholiques, le sang de vos cœurs d'Allemands et de chrétiens vous dicte votre devoir en cette heure décisive.

Nous vous saluons tous, nous saluons les frères et sœurs dans la grande famille allemande, dans la patrie allemande.

Mgr Ludwig Wolker.
P. Ludwig Esch, S. J.

Le même jour, 12 janvier 1935, la *Germania* annonce que les sociétés de gymnastes catholiques de Wurtemberg ont publié également une adresse à la Deutsche Jugendkraft (gymnastes allemands catholiques) de la Sarre.

Nous en traduisons la partie finale :

Non seulement comme chef régional de la D. J. K. wurtembergeoise, mais à titre de second président général de la D. J. K., je redis et promets de nouveau : le Führer peut avoir confiance dans la jeunesse catholique.

Non seulement parce que, à titre de catholiques, nous devons obéir à l'autorité. Non. Pas seulement pour cette raison. Mais en vertu de notre intime conviction catholique, avec tout l'idéalisme de la jeunesse catholique allemande, avec tout notre amour et notre fidélité, avec

toute notre conviction et avec la connaissance positive que la voie, la volonté et l'idéal de notre chancelier du peuple sont également notre voie, notre volonté et notre idéal.

Combien cet enthousiasme était chaud lorsque nous avons envoyé ensemble au Führer et chancelier du Reich ce télégramme d'hommage :

« Les D. J. K. de la Sarre et de Stuttgart, au service sportif de la nation, envoient de la capitale souabe, en signe de fidélité et de gratitude, leurs vœux au Führer du peuple allemand.

» Comte von Neipperg. »

Chers amis de la Sarre, « avec fidélité et gratitude », il s'agit maintenant, comme le dit notre « général Wolker », de « penser tout à fait grand ».

En ces quelques heures qui nous séparent du plébiscite, de votre profession en faveur de la patrie allemande avec un amour fanatique, une seule chose se présente à vos cœurs, au cœur de toute la jeunesse catholique de la Sarre, à tous Allemands :

L'Allemagne — et rien que l'Allemagne !

Donc, « sans crainte et avec fidélité » : Tout pour l'Allemagne.

Donc « sans crainte et avec fidélité » : L'Allemagne pour le Christ.

Karl Freihofer, Stuttgart.

Dimanche 13 janvier.

L'*Osservatore Romano* (14-15. I. 35), sous le titre « Notes. Ne confondons pas », publie ces quelques lignes, que nous traduisons :

A propos de la neutralité plusieurs fois déclarée du Saint-Siège en face du plébiscite de la Sarre, il nous arrive de lire dans des journaux italiens et étrangers, concernant le clergé allemand, certaines critiques dont la *Gazzetta del Popolo* d'hier nous offre un exemple typique.

Nous la citons donc, non pas comme étant la seule à les formuler, mais à titre de spécimen :

« L'*Osservatore Romano*, même à la veille du plébiscite dans la Sarre, continue à affirmer que le Saint-Siège est neutre. Il n'est pas moins vrai cependant, ainsi que nous avons eu l'occasion de le signaler, que la neutralité du Saint-Siège n'a pas été interprétée uniformément par les propagandistes catholiques, même s'ils sont revêtus de hautes dignités ecclésiastiques. Voilà, par exemple, que le cardinal de Munich Faulhaber s'est adressé aux électeurs catholiques de la Sarre. Dans toutes les églises de la Bavière et dans celles de la Sarre sera lue, demain, la lettre pastorale suivante : « En présence » de la grave décision pour notre patrie, qui est prise » aujourd'hui dans la Sarre, aucun Allemand ne peut » rester indifférent. Dans toutes les églises diocésaines » on récitera aujourd'hui avec les fidèles trois *Pater* » *Noster* et trois *Ave Maria* afin que le plébiscite tourne » au succès de notre peuple allemand. » (1) Exemple de neutralité ou plutôt exemple typique de pression politique au moyen de la foi religieuse ? »

Comme on le voit, la confusion entre la position, la mission du Saint-Siège et celle des catholiques allemands, en tant que fils aimants de leur propre patrie, vaut bien celle qui range parmi les « propagandistes » du plébiscite dans la Sarre un cardinal-archevêque demandant des prières propitiatoires à Munich. Il suffirait de rappeler, au sujet de la neutralité du Saint-Siège dans le conflit mondial, que les catholiques de tous les pays prièrent pour le salut de leur propre patrie, sans que personne, d'aucun côté, se soit jamais avisé de demander : « Exemple de neutralité, ou plutôt exemple typique de pression politique au moyen de la foi religieuse ? » Parce que la demande, au moins alors, aurait semblé dénuée de tout bon sens.

(1) Cf. la lettre du 26 décembre.

La *Germania* (13. I. 35), faisant allusion à la note du 8 janvier concernant la revue *Der Deutsche Katholik an der Saar* et ensuite à une note du 12 janvier de l'*Osservatore Romano*, écrit :

Rome, 12 janvier 1935.

L'*Osservatore Romano* proteste énergiquement contre l'abus politique de certaines déclarations purement rédactionnelles et encore incomplètement reproduites d'un numéro du 9 janvier. Ce sont surtout la *Neue Saar Post* et d'autres journaux politiques séparatistes ainsi que, par exemple, la radio de Strasbourg, qui ont commis en ces derniers jours ces actes politiques.

Devant ces explications contraires aux intentions des autorités suprêmes de l'Eglise, le journal du Vatican renouvelle une fois de plus l'affirmation de sa neutralité la plus stricte, désapprouve fortement l'abus politique dudit article non officiel en vue des élections sarroises et condamne comme elles le méritent les manœuvres électorales de la *Neue Saar Post* et de ses amis.

Parler de « catholicisme naziste » comme aime le faire la *Neue Saar Post* dans son numéro 9 du 10 janvier, pour désigner tous ceux qui travaillent à une paix loyale et durable entre l'Etat et l'Eglise en Allemagne, c'est faire une grande injustice qui nuit au Saint-Siège et à tout l'épiscopat allemand, qui ont maintenu le principe de vouloir surmonter amicalement les difficultés existantes par des tractations.

Une victoire électorale allemande dans la Sarre et le retour des vrais catholiques sarrois à la patrie créeront en toute probabilité une atmosphère qui permettra de mener rapidement à bonne fin les tractations actuelles encore pendantes.

Le 17 janvier, la *Germania*, afin de corriger ce commentaire, publiait cet entrefilet :

Dans la *Germania* du 13 janvier, nous avons publié une nouvelle de Rome dont l'insertion a pu prêter à des malentendus. Pour cette raison, nous traduisons ici le texte de la dernière déclaration de l'*Osservatore Romano* de dimanche (1) :

« [...] En face de n'importe quelle vicissitude, il est juste dès maintenant de souligner la diligence et l'objectivité qui ont inspiré l'action des organes de Genève et l'esprit conciliant des parties.

» Les déclarations répétées du Saint-Siège ont assurément confirmé d'une manière irréfutable sa neutralité et son impartialité qui pouvait être seulement mise en doute par une presse tendancieuse et excitée par l'esprit de parti. Le Saint-Siège est resté tout à fait étranger à n'importe quelle manifestation faite dans un sens ou dans l'autre, voulant expressément et uniquement que chaque fidèle se règle d'après les prescriptions de la droite conscience catholique.

» C'est seulement si un sens égal de la responsabilité sait inspirer l'action de tous que le plébiscite de demain pourra faire entendre une parole claire et définitive.

» C'est ce que souhaitent tous les esprits qui voient dans la justice la garantie fondamentale de la paix. »

b) Après le plébiscite.

L'*Osservatore Romano* (14-15. I. 35), imprimé par conséquent le lundi, ne contient que le résumé des événements de la journée du 13, d'après les dépêches des agences. C'est le lendemain seulement que furent appréciés les résultats du plébiscite.

(1) Cet article en réalité a été rédigé le samedi soir 12 janvier. Il a paru dans l'*Osservatore Romano* du 13. I. 35. Ce sont les quatre derniers paragraphes formant conclusion que traduit la *Germania*.

Mardi 15 janvier.

Insérées après la publication des nouvelles, on pouvait lire, dans l'*Osservatore Romano* (16. 1. 35), ces lignes que nous traduisons :

Les résultats du plébiscite, d'après les chiffres officiellement communiqués ce matin, confirment d'une part l'affluence totalitaire aux urnes des inscrits sur les listes électorales, et constituent d'autre part une éloquente démonstration de la volonté précise de l'immense majorité de la population sarroise d'être réunie de nouveau à la mère patrie.

Cet événement est un des plus saillants des derniers temps, mais tout en ayant une portée considérable, en mettant fin à une grave question qui se prolongeait déjà depuis quinze ans, il doit avoir aussi — et il sera, à cause de cela, plus mémorable encore — une immense et salutaire répercussion sociale et morale de premier ordre au profit de la grande cause de la paix. C'est-à-dire que nous pensons qu'à l'importante journée électorale et aux légitimes démonstrations de joie ne doit pas tarder à succéder, précisément en vue du succès même du vote, une bienfaisante démobilisation des esprits en conflit jusqu'à hier, et remplis d'une égale vigueur belliqueuse au moment de la bataille des urnes. Il faut, en effet, qu'une volonté, imposante par le nombre et par l'organisation, qui s'est manifestée à une si forte majorité, ne manque pas d'une part de reconnaître civilement et de respecter les minorités, et d'autre part fasse sentir d'une autre manière et par l'emploi de moyens arbitraires, ce qui a été exprimé par la simple réponse des urnes ; en d'autres termes : persécutions, vengeances, représailles et autres menaces envisagées par l'un ou l'autre groupe extrémiste ne doivent, en aucune façon, être considérées comme une conséquence logique de la victoire du 13 janvier. Des desseins et des actes de ce genre qui porteraient préjudice, au contraire, et en diminueraient immédiatement l'exceptionnelle portée.

Notre vif souhait de prospérité — qui est celui exprimé partout et qu'on lit déjà dans les premiers commentaires parvenus aujourd'hui de divers pays — accompagne donc le noble peuple sarrois, et, tout en espérant que Berlin fera preuve des dispositions requises pour que le prestige de la patrie, déjà si haut au cours de la longue veille, soit tel qu'on puisse considérer maintenant cet événement, après la grande affirmation, comme l'un des plus efficaces facteurs de tranquillité, nous voulons croire de tout notre cœur que la nouvelle journée marquera pour tous les habitants de la Sarre une nouvelle ère d'union féconde, de stabilité intérieure, de collaboration — contribution précieuse, disions-nous, d'une région si hautement civilisée et si laborieuse — à la réalisation attendue d'une paix véritable et durable entre tous les peuples.

A la suite du résultat du plébiscite, de nombreuses solennités civiles et religieuses ont manifesté la joie de l'Allemagne.

La presse publia le 15 janvier la note suivante (voir notamment *Germania*, n° 16) :

Le président de la Conférence épiscopale de Fulda, le prince-évêque M. le cardinal Dr Bertram, a décidé pour demain mardi que toutes les églises des diocèses représentés à la Conférence de Fulda sonneront les cloches de 12 à 13 heures, à l'occasion du plébiscite de la Sarre.

Mgr Sébastian, de Spire, adressa aux Sarrois la lettre pastorale suivante :

Chers Diocésains,

Que Dieu vous récompense — nous ne cessons de le dire — pour la grande fidélité que vous avez conservée quinze ans durant envers notre patrie allemande et que le 13 janvier, au jour si important du plébiscite, vous avez si solennellement et si glorieusement jurée devant toute la terre. Loué soit Dieu qui vous a donné cet esprit excellent. Loués soient aussi les protecteurs puissants de cette décision, les empereurs couronnés de gloire qui ont choisi notre cathédrale pour le lieu de leur dernier repos. Depuis quinze ans nous les invoquons pour vous afin qu'ils vous protègent. Eux dont la glorieuse couronne impériale portait le titre honorifique « Toujours augmentateur de l'Empire » devaient, par leur intercession, détourner le malheur que d'autres parties soient encore séparées du Reich auquel ils dévouaient autrefois, en gardiens fidèles, leur amour et leur sollicitude de dominateurs. De nouveau, Dieu a glorifié ses serviteurs fidèles. Gloire à son nom ! Une fois de plus, comme l'a remarqué un journal catholique, l'inscription du sceau épiscopal a reçu confirmation : « Reconduisant à la patrie ». Loués soient la sagesse et l'amour de Dieu qui a montré une fois de plus de quelles missions particulières, en plus de la grâce sanctifiante de la sainte foi, les catholiques sont chargés pour la prospérité terrestre de notre peuple. Les catholiques de l'Empire allemand habitent surtout les régions frontalières et entourent comme d'un rempart de protection les autres régions de l'Empire. Ils semblent, de plus, destinés à entretenir les nécessaires rapports avec les Etats voisins puisqu'aucun Etat ne peut exister pour soi seul.

Votre fidélité du 13 janvier est la preuve la plus récente et la plus éclatante qu'entre l'Eglise catholique et entre le *Deutschtum* il n'y a pas de contradictions comme on voudrait le faire croire souvent de nos jours. Non, bien au contraire, le catholicisme remplit ses fidèles d'un amour et d'une fidélité même envers la patrie terrestre, et cet amour se manifeste à tout moment avec un joyeux esprit de sacrifice. Mais même aux diocésains sarrois qui avaient peut-être des objections contre le retour immédiat, il faut reconnaître que pendant ces quinze ans ils ont prouvé dans leurs actes et leurs paroles leur fidélité à la patrie allemande chaque fois que mes devoirs d'évêque m'ont conduit parmi eux.

Fasse le Dieu de paix que la paix et l'unité se rétablissent dans tous les milieux de la population, que la paix de Dieu, qui dépasse toute compréhension, protège vos cœurs et vos pensées par le Christ Jésus, Notre-Seigneur.

Spire, le 15 janvier 1935.

† Ludwig,
évêque de Spire.

Vendredi 18 janvier.

Le comte Dalla Torre, dans l'*Osservatore Romano* (19. 1. 35), sous le titre « Après le plébiscite de la Sarre. Attentes », écrit l'article suivant :

Nous avons souligné avec satisfaction le résultat du plébiscite de la Sarre pour deux raisons. Tout d'abord comme élément de paix pour l'Allemagne et pour l'Europe. Pour l'Allemagne, qui en face de ce reliquat douloureux de la guerre, ne pouvait, aussi longtemps que la question ne serait pas résolue, et résolue suivant ses espérances, retrouver l'équilibre de son propre esprit et de sa propre et confiante activité. Pour l'Europe, qui précisément à cause de cela s'en préoccupait comme d'une source empoisonnée de nouvelles discordes.

En second lieu, parce que, indéniablement, évidemment, il faut considérer comme un facteur, un élément nouveau de paix aussi bien pour la patrie que pour l'étranger — et disons-le aussi pour la situation actuelle du christianisme et de l'Eglise catholique en Allemagne, — la fidélité et la discipline d'une population fidèle telle que celle de la Sarre.

Voilà pourquoi nous formions le souhait que des instructions pacifiques, des déclarations rassurantes émanées de Berlin, vinssent couronner un fait accompli avec tant de

prestige pour l'Allemagne, reconnaissant et récompensant ainsi la foi et les aspirations de ceux qui ont procuré une si grande satisfaction à leur propre pays.

Or, sans vouloir pour cela pécher par pessimisme subversif, nous devons constater que nous sommes déçus.

Les paroles du chancelier, au lendemain du plébiscite, paroles si spontanées et si nettes au point de vue international, si larges et si cordiales envers la France, n'ont considéré qu'un côté seulement du problème de la paix : celui du gouvernement du Reich en face de l'étranger, et non celui de la situation intérieure, qui, pour nous, en dehors de toute considération politique, est synonyme de situation religieuse, en particulier celui qui a trait aux rapports avec l'Eglise catholique, c'est-à-dire avec la conscience de ses fidèles, avec la vie et les activités de ses associations légitimement reconnues et sauvegardées en vertu de pactes solennels.

Nous avons vu à plusieurs reprises que, même durant la veille agitée du plébiscite, la menace de troubler ces rapports n'avait pas disparu ; que l'oubli de ces pactes solennels avait continué à se révéler en des manifestations et en des discours qui, bien qu'en contradiction avec d'autres de la dernière heure, représentent cependant toujours, comme dans le passé, des idées et des desseins de chefs, non supérieurs il est vrai, mais néanmoins responsables et influents, de sorte que, loin de tranquilliser les consciences, ils les ont tenues et ils les maintiennent sous l'influence de craintes justifiées. D'autant plus qu'il était raisonnable de penser que la décision imminente de la Sarre devait, cette fois ou jamais, servir de frein, de sage conseillère, non seulement de prudence mais de volonté positive de supprimer tout conflit. Si malgré cela certains programmes et certaines attitudes n'ont pas changé, il est permis de penser que, l'obstacle franchi, ce n'est ni la bonne volonté ni la prudence qui ont triomphé, mais ces sentiments et ces intentions qui les ont poussées à agir au moment le plus opportun.

Malgré tout, une assurance autorisée, la plus autorisée, donnée à l'heure de la joie commune, à l'heure de l'union réaffirmée, en une de ces heures qu'on peut définir heures de la patrie et de l'histoire, aurait fait naître des espérances non moins nombreuses que celles qui naquirent des assurances données exclusivement dans le domaine politique international. Les catholiques ne demandaient certainement qu'à être les premiers, après la preuve donnée par leurs frères de sang et de foi de la Sarre, à bannir de leur cœur cette anxiété qui malheureusement ne peut manquer de les oppresser encore.

Sera-t-il donné, ce signe attendu de pacification.

La tranquillité spirituelle de la nation chrétienne sera-t-elle le gage le plus noble et le plus certain des promesses sympathiquement formulées pour la tranquillité politique du monde ?

Nous l'espérons encore, car les faits eux-mêmes le demandent et démontrent qu'elle sera la garantie des plus justes et des plus véritables intérêts du pays.

Le gage de paix n'est pas dans la nostalgie troublée, dans le retour souhaité de doctrines et de coutumes surannées ; il n'est pas non plus dans l'exaltation ou le désir d'un paganisme ressuscité, parce que la paix s'établit avant tout et surtout dans la communauté des principes moraux supérieurs, dans leur profession harmonieuse, dans leur respect réciproque. D'autre part, un peuple troublé et ébranlé dans la foi ancestrale, c'est-à-dire dans ce qui peut le plus puissamment contribuer à cette entente mondiale des esprits, avec l'apport des vertus particulières nationales, ce peuple-là ne pourra être considéré comme un élément de coopération mondiale.

Si maintenant nous passons du domaine de l'ordre chrétien dans la vie sociale au domaine catholique à proprement parler, le plébiscite de la Sarre nous offre précisément une autre preuve, la plus irréfutable, de la justice qui doit être rendue aux catholiques allemands, à leurs associations, aux sentiments et à l'éducation qu'ils donnent à leur jeunesse. L'amour de la patrie, en se manifestant en faveur de l'unité de la patrie, ne peut être mis en doute. L'unanimité du vote le grave profondément et le consacre.

On a répété mille fois, à propos de tant de menaces proférées contre les associations catholiques reconnues par la loi, en vue de justifier tant de reproches formulés contre les activités mêmes de la jeunesse catholique et tant d'appels pressants à s'enrôler dans d'autres rangs, on a dit, répété mille fois que toute division était la négation de l'indissoluble unité allemande et une atteinte portée contre elle. L'Eglise et son épiscopat ont répondu mille fois que tout cela n'était pas vrai, que l'Action catholique ne constituait pas une division patriotique et politique, mais un groupement religieux distinct, de formation religieuse avant tout, dans un pays de religion mixte ; ils ont répondu que, par conséquent, le motif invoqué pour persécuter et les particuliers et les associations, pour vouloir dissoudre ces dernières, n'était pas un motif suffisant mais un prétexte, car l'union allemande était en tous, pour tous et garantie par tous fermement, et précisément par les croyants, comme un devoir religieux.

Les catholiques et leurs associations dans la Sarre ont prononcé la parole décisive, accompli un fait qui ne se discute pas. Grandis, élevés, formés, comme le demandent l'Eglise et l'épiscopat pour toutes les consciences fidèles, ils ont offert comme citoyens un exemple de fidélité telle, assurément, qu'il n'en a pas été montré de semblable concernant les pactes qui protègent leurs droits et leurs libertés religieuses.

Ce n'est donc pas sur la base sentimentale de l'enthousiasme subitement provoqué par une heureuse victoire — qui cependant a coutume de déterminer les initiatives les plus spontanées, les longues ententes et même les amnisties ; — ce n'est pas sur un pur élan de générosité que l'on comptait et que l'on compte pour obtenir une haute et rassurante parole de pacification, mais sur la réalité des intérêts civils déclarés et sur celle des intérêts religieux, jusqu'à présent passés sous silence, bien que tout aussi dignes d'être publiquement garantis et sauvegardés.

Jusqu'à aujourd'hui, en face de l'actuel régime du Reich, dans leur appel à la justice et au droit, les catholiques faisaient luire une promesse, promesse garantie par la sincérité de leur foi religieuse ; aujourd'hui l'appel s'appuie sur un fait, sur une preuve, sur un gage : la Sarre.

Lundi 21 janvier.

L'*Osservatore Romano* (21-22. 1. 35), parlant des décisions que la S. D. N. doit prendre dans la question de la Sarre, écrit ce qui suit :

La Société des Nations, qui a réussi à organiser le plébiscite sarrois, avec des méthodes, des précautions et des garanties exemplaires, a retrouvé, dans la liquidation de ce différend, sa fonction non seulement de maintien de l'équilibre entre les intérêts en conflit de forces politiques européennes, mais encore de liquidation de l'héritage encore épineux du traité de Versailles.

Cette dernière fonction qui, à première vue, était apparue comme prépondérante mais que, dans la suite, le dogmatisme sur l'intangibilité des traités avait reléguée dans l'antichambre, sinon aux archives de l'Institut genevois, reprend aujourd'hui une place de premier rang, en raison précisément d'une controverse dont le traité de paix lui-même avait laissé la solution en héritage à la Société des Nations.

Au moment où l'on parle des funérailles de la paix de Versailles, tandis que la presse raciste trouve des raisons de souligner la nécessité d'autres plébiscites pour

d'autres zones qui n'ont aucune souveraineté en suspens, et de projeter de nouvelles cartes géographiques, avec de nouvelles frontières entre les Etats européens, ailleurs on souligne que le retour pacifique de la Sarre à l'Allemagne est survenu en application du traité de Versailles, en application des systèmes électoraux que le traité lui-même avait prévus, sous la sauvegarde de cet organisme sociétaire que le traité avait fondé.

On veut par là souligner un exemple qui prouve que les défauts de la paix de Versailles se corrigent à Genève, c'est-à-dire grâce à une méthode sociétaire impliquant la collaboration, et non au moyen de revendications unilatérales et haineuses qui exaspèrent les rapports entre les parties en désaccord et créent des conflits et des soupçons extrêmement dangereux pour l'ordre européen.

L'Allemagne, qui a officiellement rompu les ponts avec Genève, est ensuite retournée, d'une façon privée, sur les bords du lac Léman, en prenant part aux discussions et aux délibérations de ce Comité des Trois auquel revient le principal mérite d'avoir préparé le plébiscite et d'avoir amené à leur solution toutes les controverses compliquées franco-allemandes, qui sont la conséquence de l'annexion de la Sarre à l'Allemagne.

Système prudent, arbitral, interventioniste et non abstentioniste, c'est-à-dire sociétaire dans le sens le plus juste du mot : telle est la route sur laquelle les peuples peuvent trouver satisfaction et justice, la route que le traité de Versailles lui-même a tracée avec le fameux article 19.

Le reste, donc, n'est que passion dangereuse, sinon subversion internationale qui, ces derniers jours, s'est manifestée en des signes qui donnent à réfléchir.

Mardi 22 janvier.

L'*Osservatore Romano* (31. I. 35), sous le titre « Enthousiaste profession de foi de la Jeunesse catholique de la Sarre : Tout pour l'Allemagne, mais l'Allemagne pour le Christ ! », publie l'article ci-après que nous traduisons :

Mgr Wolker, président général de l'Association de la jeunesse catholique de l'Allemagne (*Katholischer Jungmaennerverband*), prit part, le 22 janvier, à une session de présidents à Sarrebrück. Mais voici que les jeunes gens catholiques, à peine informés de sa présence, ne voulurent pas laisser fuir l'occasion de saluer leur président en une heure si solennelle. Des milliers de jeunes gens se réunirent donc dans la cour dite « Johannishof », et l'assemblée revêtit spontanément le caractère d'une puissante manifestation de foi.

Chœurs, chants, discours du président diocésain Johannes Müller, tout fut imprégné de cette pensée : « Tout pour l'Allemagne, mais l'Allemagne pour le Christ ! »

Après la projection du magnifique film *Deutsche Saarjugend bekennt*, le président général, acclamé avec enthousiasme, monte sur l'estrade : « Soyez unis, soyez fidèles, soyez prêts ! dit-il, en commençant son allocution à la jeunesse accourue. Vous, jeunes gens catholiques de la Sarre, ce n'est pas seulement en paroles sonores que vous avez montré votre fidélité, ainsi que d'autres le font, mais bien par des actes, par une résistance de quinze longues années et par un vote qui nous remplit tous de joie. On dit : Les associations catholiques doivent disparaître, parce qu'elles mettent en danger l'unité de l'Allemagne. Nous répondons que nous sommes les premiers à défendre l'unité de la jeunesse allemande ; mais si cette unité ne devait pas signifier autre chose que le déclin de notre activité en Allemagne, nous opposerions hautement et résolument un « non » ! Si, ensuite, on nous ferme une porte, nous en défoncerons une autre. On a dit aussi qu'à la tête de ces associations il y avait seulement « quelques » prêtres qui ne veulent pas perdre leur poste. Je dis au contraire : « Ce n'est pas nous, prêtres, qui voulons ces associations, mais c'est précisément et uniquement toi, jeunesse catholique, qui les exiges ». Des applaudissements formidables interrompirent l'orateur.

« A maintes reprises, nous avons affirmé et prouvé que nous adhérions fidèlement à la patrie et au gouvernement actuel, et nous espérons bien que l'on ne nous croit pas capables de mentir. Mais il est inadmissible que notre jeunesse catholique doive lutter pour le Christ aujourd'hui comme il y a trois ans. Il est encore plus pénible que ces jeunes gens catholiques, aujourd'hui comme il y a trois ans, soient l'objet d'attaques de ces mêmes personnes qui, il y a trois ans, étaient à gauche et maintenant sont à droite.

» Ces affirmations, continua Mgr Wolker, je ne les émets pas seulement ici dans la Sarre ; tout cela, je l'ai dit personnellement au chancelier du Reich. Nous, jeunes catholiques d'Allemagne, nous n'avons rien à cacher, nous parlons ouvertement. Même pour cette assemblée, l'entrée en est libre à quiconque, tout correspondant peut en envoyer le compte rendu à Berlin ou ailleurs. »

D'immenses acclamations prolongées pendant plusieurs minutes, les bruits de fanfares et les roulements de tambours remercient le président pour les paroles franches et vraiment dignes d'un prêtre allemand ; ce n'est là, du reste, que l'expression pure des sentiments qui ont constamment animé notre jeunesse catholique.

Unie, fidèle, prête, la jeunesse catholique allemande de la Sarre reviendra dans quelques semaines à la patrie allemande, au cri de : « Tout pour l'Allemagne et l'Allemagne pour le Christ ! »...

Mercredi 23 janvier.

Le *Berliner Tageblatt*, se référant au vote des catholiques relatif au plébiscite de la Sarre, avait écrit :

La décision dans le sens de *oui* a été le résultat de longues considérations sur les plus hauts idéals de la vie reconnus par les catholiques. C'est précisément parce qu'un grand nombre de Sarrois ont dû soutenir une lutte intérieure difficile pour dire *oui* de tout cœur, que ce *oui* a une valeur particulière.

L'*Osservatore Romano* du 23 janvier 1935 ajoute après cette citation :

Nous souhaitons que cette valeur particulière soit justement appréciée de ceux qui, pour avoir trop souvent combattu les plus hauts idéals de la vie reconnus par les catholiques, les ont forcés pour la première fois à se livrer à de longues considérations et à soutenir une dure lutte intérieure.

Vendredi 25 janvier.

Mgr Giovanni Panico arrive à Rome, de retour de Sarrebrück. L'*Osservatore Romano* du 27. I. 35 écrit à ce sujet :

A son départ de la Sarre, Mgr Panico a été l'objet de vives manifestations de sympathie, tant de la part du clergé que de la part de l'autorité et de la population de l'endroit. Etaient présents à la gare au moment du départ, notamment le ministre Krossmann, membre allemand de la Commission de gouvernement ; M. Martina, conseiller d'Etat italien et avocat général du tribunal suprême du plébiscite ; le major Nulli représentant le comte Visconti-Prasca, commandant général des troupes italiennes dans la Sarre ; le Dr Antonio Coturni, consul d'Italie, et nombre de prêtres et d'autres personnalités venus pour se féliciter de la conduite du Saint-Siège dans l'épineuse question du plébiscite.

De son côté, la *Saarbruecker Landeszeitung* (27. I. 35) écrit :

Les catholiques sarrois remercient [Mgr Panico] pour l'objectivité et la conscience avec lesquelles il a informé

le Saint-Siège, lequel, de son côté, comme l'ont indiqué des déclarations officielles et officieuses répétées, a une influence profonde en vue de la pacification des esprits au milieu de l'ardente lutte du plébiscite.

Samedi 26 janvier.

Le premier président de l'*Augustinusverein*, Dr Simon, doyen du Chapitre de Paderborn, adresse le message suivant au président de l'*Augustinusverein* chargé des intérêts de la presse catholique dans le secteur de la Sarre (*Germania*, 26. 1. 35) :

L'*Augustinusverein* pour le développement de la presse catholique félicite le secteur de la Sarre de l'*Augustinusverein* pour le brillant résultat du plébiscite et le retour dans quelques semaines du pays de la Sarre dans la grande patrie allemande. Nous sommes fiers de ce que l'œuvre si stable d'éducation nationale politique accomplie conformément aux principes catholiques par les journaux et les revues allemands, grâce à l'intervention d'hommes et de publicistes catholiques éminents, parmi le peuple sarrois en majorité catholique, a contribué si puissamment au magnifique succès de la juste cause allemande. Le long travail d'éducation et de formation sociale et politique nationale accompli par la presse catholique sarroise, surtout durant les quinze années d'occupation, a aidé très efficacement à faire gagner la bataille décisive du récent plébiscite pour la délimitation de la frontière occidentale du Reich. La fidélité et la constance absolues des catholiques allemands de la Sarre se sont de nouveau manifestées d'une façon claire et sans équivoque.

L'*Augustinusverein* souhaite aux journaux et aux revues allemands de la Sarre qui s'inspirent des principes catholiques de nouveaux succès de leur activité nécessaire, indispensable même et irremplaçable en faveur de l'Eglise, du peuple, de la patrie et de la nation, activité qu'il prie Dieu de bénir dans l'avenir.

Salut allemand !

Dr Simon,
doyen de Chapitre.

Dimanche 27 janvier.

A Trèves, fête en l'honneur des Missions et du Pape. Discours du prince de Loewenstein et de l'évêque de Trèves, Mgr Bornewasser. L'évêque célèbre dans son allocution le 13e anniversaire du couronnement du Pape ; il parle brièvement des rapports de l'Eglise avec chaque peuple en particulier. L'évêque dit notamment (*Germania*, 31. 1. 35) :

Si nous, catholiques allemands, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du Saint-Père, nous évoquons avec un amour particulier son souvenir, c'est parce qu'il connaît l'Allemagne, parce qu'il aime les Allemands, et parce que, aujourd'hui surtout, il porte un intérêt particulier à notre patrie au sein de laquelle il nous faut soutenir un dur combat pour le maintien de la foi chrétienne et de la vérité. Je dois aussi rappeler à quel point il a partagé la fidélité des catholiques sarrois, tout en gardant la plus stricte neutralité qui s'imposait au Saint-Siège. Il y a quelques jours, on m'écrivait de Rome : « Ce matin a eu lieu un service solennel d'action de grâces, avec sermon par S. Exc. Mgr Hudal, à l'occasion du brillant résultat du plébiscite de la Sarre. On parle partout avec admiration de la fidélité des catholiques sarrois. »

Une fois de plus, le peuple sarrois a montré qu'Allemagne et christianisme ne sont pas une antithèse, mais au contraire s'harmonisent. Et les catholiques sarrois ont prouvé brillamment que l'amour pour le Saint-Père de Rome, l'attachement indéfectible à l'Eglise et l'amour vrai et profond pour la patrie allemande ne forment qu'un seul et même fleuve puissant. Je souhaite que dans le Reich allemand tout entier tous les citoyens restent aussi fidèles à leur patrie que les catholiques de la Sarre.

Nous savons du reste très bien qu'une bonne majorité était de tout temps acquise à l'Allemagne, et c'est tout à fait compréhensible. Nombreuses sont les forces — et il faut les en louer — qui se sont employées à accroître cette majorité. Mais si cette majorité a été si surprenante, et si brillante aux yeux du monde, on le doit au sentiment de fidélité des Sarrois eux-mêmes et à la forte parole de l'épiscopat allemand. Si je parle ainsi, moi l'évêque le plus militant, en cette affaire, ce n'est pas pour attirer un mot de reconnaissance et de merci. L'épiscopat allemand, en cette heure grave, a rempli son devoir de patriotisme. Quiconque fait son devoir n'a besoin ni de merci ni de reconnaissance. Son salaire est le devoir accompli lui-même. Je n'ai dit cela que pour établir la vérité historique.

Conversations, discours, articles de journaux et brochures font courir des rumeurs sur une Eglise nationale allemande. Il ne peut y avoir aucune Eglise nationale en Allemagne sans séparation d'avec Rome. Or, aucune puissance ne nous séparera de Rome, nous, catholiques allemands. La séparation d'avec Rome et l'instauration d'une Eglise nationale quelconque sont pour le catholique allemand fidèle à Rome une impossibilité et, bien plus, une monstruosité.

Chaque nation a droit de cité dans l'Eglise universelle de Rome, et elle peut y développer tout à fait librement son caractère national. Dans l'Eglise universelle, l'Allemand est tout entier allemand, l'Espagnol tout entier espagnol, l'Italien tout entier italien. Dieu lui-même a voulu que chaque nation se distinguât par son caractère propre. Mais il a voulu aussi que ce caractère national puise sa richesse et sa force aux sources surnaturelles des grâces de l'Eglise. Ainsi seulement, chaque caractère national propre atteint son complet développement dans la grâce et dans la sainteté, pour le plus grand bien de chaque nation et de l'humanité.

ÉPHÉMÉRIDES

Vendredi 4 janvier 1935.

France. — *Paris :* Note du gouvernement adressée aux Etats-Unis et précisant le point de vue français sur les questions navales. — La 11e Chambre correctionnelle condamne les administrateurs de la Société commerciale de l'Ouest-Africain pour abus de confiance d'un montant total de 30 millions environ ; M. Gaston Seguin, administrateur délégué, est condamné à deux ans de prison et 25 000 francs d'amende ; M. Frédéric François-Marsal, anc. prés. du Conseil et anc. ministre des Finances, à dix-huit mois de prison et 20 000 francs d'amende ; M. Lucien Fontaine, prés. honoraire du cons. d'administration, à quinze mois de prison et 20 000 francs d'amende, etc.

Allemagne. — *Berlin :* Signat. d'un accord commercial germano-estonien, valable pour un an.

Espagne. — *Madrid :* Décret fixant à dix mille le nombre maximum des familles d'ouvriers agricoles qui pourront être installées en 1935 sur les terres mises à la disposition de l'Institut de réforme agraire.

Etats-Unis. — *Washington :* Au Congrès, lecture d'un message du président F. Roosevelt, qui promet un plan américain pour le peuple américain devant occuper 3 millions et demi de chômeurs et déclare que les relations des Etats-Unis avec les autres pays sont pacifiques (cf. *D. C.*, t. 33, col. 99).

Italie. — *Rome :* Réception de M. Pierre Laval, min. des Aff. étr. de France.

Turquie. — Tremblement de terre (4-8 janvier), dont

l'épicentre est à Balikesser et dont les secousses sont ressenties à Istamboul, Ankara, Brousse, Rodosto, dans les îles de la Marmara et en Thrace orientale ; 40 morts, plusieurs centaines de blessés.

Samedi 5 janvier.

France. — Décrets (min. Aff. étr.) relatifs à la validité et aux taxes de visas de passeports pour les ressortissants guatémaltèques, polonais, soviétiques et turcs (*J. O.*, 21-22. 1. 35).

— *Roanne :* Fin de la grève du textile (12 nov. 1934-5 janv. 1935).

Bolivie. — *Fort-Capiranda :* Les troupes paraguayennes s'emparent de la forteresse.

Espagne. — *Madrid :* M. Martinez de Velasco, chef du parti agraire, remet sa démission officielle de min. sans portefeuille. — Fondation d'*El Trabajo*, grand journal ouvrier catholique.

Grande-Bretagne. — *Lossiemouth :* Le premier ministre Ramsay MacDonald adresse un message radiodiffusé de nouvelle année à la nation : optimisme pour l'avenir, réduction de la journée de travail (cf. *D. C.*, t. 33, col. 127).

Italie. — M. P. Laval, min. des Aff. étr. de France, confère avec M. B. Mussolini (5-8 janvier).

— *Spoleto :* Mort de Mgr Pietro Bonilli, né à Cannajola di Trevi, âgé de 94 ans, chanoine pénitentiaire de Spolète, fondateur de l'Institut de la Sainte-Famille, religieuses possédant des maisons en Italie et en Afrique.

Sarre. — *Sarrebrück :* M. A. E. Rodhe, prés. de la Commission du plébiscite, proteste contre le mandement du 12 novembre des évêques de Trèves et de Spire et contre la déclaration du 3 janvier des curés doyens favorables au retour de la Sarre à l'Allemagne.

Turquie. — *Istamboul :* Mgr Angelo Roncalli, archev. tit. d'Aréopolis, nouveau délégué apostolique en Turquie et en Grèce, prend possession de ses fonctions.

Dimanche 6 janvier.

France. — *Agen :* M. Pierre Chaumié, républicain démocrate, est élu sénateur par 395 voix contre 130 à M. Jules Cels, radical, 53 à M. Renaud Jean, député communiste, 46 à M. Barrère, radical-socialiste, 13 à M. Paul Courrent, député radical-soc., en remplacement de Georges Laboulbène, de la Gauche démocratique, décédé le 12. 10. 34.

— *Amiens :* Manifestation des Croix de feu et des Volontaires nationaux, sous la présid. du colonel de La Rocque.

Chili. — *Chillan :* Mort de Mgr Martin Rucker, né à Santiago du Chili le 26. 1. 67, élu év. tit. de Mariamme, 13. 3. 23, gouverneur ecclésiastique de Chillan au diocèse de Concepcion, premier évêque de Chillan, 14. 12. 25.

Russie. — Un express en tamponne un autre à l'arrêt entre Malaja Wischera et Bologoje sur la ligne Pétrograd-Moscou ; 23 morts, 56 blessés graves et 23 blessés légers.

Sarre. — *Sarrebrück :* Manifestations du Front allemand et du Front populaire ; pas d'incidents.

Yougoslavie. — *Belgrade :* M. Miloutine Petrovitch, maire de la ville, est relevé de ses fonctions et remplacé par M. Vlada Ilitch, industriel.

Lundi 7 janvier.

Saint-Siège. — M. Pierre Laval, min. des Aff. étr. de France, est reçu en audience particulière par S. S. Pie XI (cf. *D. C.*, t. 33, col. 154).

France. — Loi tendant à déclarer que M. Louis Barthou, min. des Aff. étr., a bien mérité de la patrie (*J. O.*, 9. 1. 35).

Grande-Bretagne. — *Cambridge :* Mort de Sir James-Alfred Erving, né à Dundee le 27. 3. 55, prof. de constructions mécaniques à l'Univ. de Tokio, 1878-83, à Cambridge, 1890-1903, principal et vice-chancelier de l'Univ. d'Edimbourg, 1916-29, membre de l'Office de l'Amirauté chargé d'étudier le chiffre ennemi, 1914-17 ; auteur de nombreux ouvrages de physique et de magnétisme, notamment : *Treatise on Earthquake Measurement*, 1883 ; *The Mechanical production of Cold*, 1903 ; *An Engineer's Outlook*, 1933.

Italie. — *Rome :* MM. P. Laval et B. Mussolini signent les accords franco-italiens : communiqué officiel sur l'harmonisation des vues des deux gouvernements sur les questions africaines et sur les principaux problèmes de politique générale ; procès-verbal par lequel les deux pays s'engagent à se consulter en cas de nouvelle menace contre l'indépendance de l'Autriche et recommandent à tous les Etats voisins ou successeurs de s'associer à leur initiative et de signer entre eux un pacte relatif au respect mutuel de leurs frontières et à la non-immixtion dans leurs affaires intérieures ; trois projets de conventions coloniales, l'une réglant le statut des Italiens en Tunisie dont les privilèges cesseront après 1965, les deux autres fixant les concessions territoriales accordées par la France au sud de la Libye et en Somalie ; un protocole par lequel la France et l'Italie reconnaissent qu'aucun pays ne peut modifier, par un acte unilatéral, ses obligations en matière d'armements, et que, au cas où cette éventualité se vérifierait, ils se consulteraient (cf. *D. C.*, t. 33, col. 144).

Mexique. — Le gouvernement confisque les églises et les affecte à des usages profanes.

Pologne. — *Cracovie :* 6e Congrès mondial de l'Union des Sionistes révisionnistes (7-14 janvier) réunissant 500 délégués sous la présid. de M. Wladimir Jabotinski ; adopte une motion constatant que le système administratif de l'Angleterre en Palestine empêche la réalisation de la déclaration de Lord Balfour.

— *Varsovie :* Visite officielle de M. Arthur de Greiser, prés. du Sénat de Dantzig, accompagné du sénateur Paul Hutz, chargé des affaires économiques ; entretiens avec M. J. Beck, le maréchal J. Pilsudski, et, à Splaka, avec le prés. Ignace Moscicki (7-8 janvier).

Russie. — *Moscou :* Ouverture du Congrès des Soviets de la région de Moscou, réunissant 2 000 délégués ; M. Kouibychev trace le bilan victorieux de l'édification socialiste.

Mardi 8 janvier.

France. — *Parlement :* Ouverture de la session ordinaire ; à la Chambre, discours de M. Pierre Cazals ; M. Fernand Bouisson est réélu président pour la 11e fois ; au Sénat, discours de M. Emile Damecourt.

Espagne. — *Madrid :* Disposition du min. de la Justice permettant la création et l'établissement de nouvelles maisons et congrégations religieuses en Espagne, excepté celles qui ont été dissoutes, comme la Compagnie de Jésus.

Etats-Unis. — *Washington :* La Cour suprême invalide la clause du National Recovery Act permettant au président de prohiber sous peine d'amende et de prison le transport du pétrole produit en excédent du maximum autorisé par le gouvernement.

Hongrie. — *Budapest :* Le Dr Nicolas de Kallay, min. de l'Agriculture, donne sa démission et est remplacé par le Dr Kalman de Daranyi, sous-secrét. d'Etat à la présid. du Conseil.

Man-Tchéou-Kouo. — *Kharbine :* Exécution de 40 Chinois, accusés d'ourdir des complots contre le Japon.

Mexique. — *Mexico :* M. Ignacio Garcia Tellez, min. de l'Education nationale, invite les Mexicains à ne pas tenir compte de la lettre de Mgr Léopold Ruiz y Florès, délégué apostolique, interdisant aux catholiques d'envoyer leurs enfants dans les écoles socialistes.

Mercredi 9 janvier.

France. — D. (min. Just.) portant admission à la retraite de M. Abel-Frédéric Prouharam, cons. d'Etat en service ordinaire (*J. O.*, 10. 1. 35).

Etats-Unis. — *Washington :* Le Comité des Aff. étr. du Sénat adopte, par 14 voix contre 7, une résolution approuvant la participation des Etats-Unis à la Cour permanente de justice de La Haye, sous réserve que les Etats-Unis peuvent décliner la juridiction de la Cour de La Haye dans toutes les controverses concernant les Etats-Unis.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Signat. d'un accord commercial complémentaire entre l'Angleterre et l'Inde.

Inde. — *Ajra* (Achalkaranji) : Une foule de mahométants attaque la police à la suite d'un différend entre les autorités et la population ; la police fait usage de ses armes ; 11 morts, 20 blessés.

Perse. — *Téhéran :* Le gouvernement fait remettre

au secrétariat S. D. N. un mémorandum exposant son différend avec l'Irak sur la situation de fait existant dans la région frontière qui intéresse l'exploitation de riches gisements de pétrole.

Jeudi 10 janvier.

SAINT-SIÈGE. — Lettre de S. S. Pie XI à Mgr Pierre Gerlier, év. de Tarbes et Lourdes, prescrivant la célébration ininterrompue de messes à la Grotte de Lourdes du 19 au 21 avril 1935 (cf. *D. C.*, t. 33, col. 195-198).

FRANCE. — D. (min. Just.) relatif à la communication des dossiers des magistrats et interdisant à ceux-ci de provoquer toute intervention en leur faveur (*J. O.*, 19. 1. 35). — D. (min. Pensions) modifiant le décret du 25. 10. 22 relatif aux soins gratuits aux invalides de guerre (*J. O.*, 11. 1. 35). — Arrêté (min. Int.) portant révocation de M. Pierre Bonny, inspecteur principal de police mobile et officier de police judiciaire (*J. O.*, 11. 1. 35).

— *Sénat* : M. Jules Jeanneney est réélu président.

BRÉSIL. — *Rio de Janeiro* : Mort du Dr Pedro Nolasco da Cunha, ingénieur, financier, prés. et administrateur de nombreuses sociétés brésiliennes.

PORTUGAL. — *Lisbonne* : Première séance de l'Assemblée nationale et de la Chambre corporative ; M. José Porto Reis est élu prés. de l'Assemblée nationale, et M. Eduardo Marquès prés. de la Chambre corporative.

Vendredi 11 janvier.

SAINT-SIÈGE. — Lettre de S. Em. le card. E. Pacelli au chanoine L.-J.-M. Cardijn, aumônier général de la Jeunesse ouvrière catholique, à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de la J. O. C.

FRANCE. — *Chambre* : Le groupe interparlementaire de défense contre l'action maçonnique crée l'Union antimaçonnique de France.

AUTRICHE. — *Vienne* : Le Conseil des ministres décide la création des tribunaux militaires, dont la compétence est limitée aux délits commis par les membres de l'armée en service, et interdit toutes les formes de la propagande antiautrichienne par T. S. F., par phonographe ou par film.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Démission de M. Franz Van Cauwelaert, min. de l'Agriculture et des Travaux publics, provoquée par une descente du parquet faite à Anvers dans les bureaux d'une banque dirigée par son fils, M. Emile Van Cauwelaert.

FINLANDE. — *Helsingfors* : Le prés. Per Evind Svinhufoud nomme archevêque-primat de Finlande Mgr Erkki Kaila, évêque de Viborg, né en 1867, prêtre en 1889, docteur en 1896, prof. de théologie à l'Univ. d'Helsingfors, directeur de la revue *l'Eglise et le pays* depuis 1924 ; auteur de divers ouvrages de théologie et de philosophie.

PORTUGAL. — *Lisbonne* : Le prés. Antonio Oscar de Fragoso Carmona inaugure le nouveau Parlement, qui comprend l'Assemblée nationale représentant l'ancienne Chambre des députés, et la Chambre corporative représentant le Sénat et instituée par la Constitution de 1933 ; le nouveau Parlement clôt officiellement neuf ans de dictature (28. 5. 26-11. 1. 35) ; message du président : étapes de la vie politique de 1910 à 1926 et depuis 1926, l'œuvre réalisée, l'organisation corporative, l'œuvre à entreprendre.

SUISSE. — *Genève* : Ouverture de la 84e session du Conseil S. D. N. sous la présid. de M. Tewfik Rustu Aras, min. des Aff. étrangères de Turquie ; à l'ordre du jour : le plébiscite de la Sarre, les différends hungaro-yougoslave, persan-irakien et italo-éthiopien, le désarmement.

YOUGOSLAVIE. — *Lioubliana* : Réunion du Conseil permanent de la Petite Entente ; les trois ministres décident de collaborer avec toutes les Puissances intéressées pour la mise en pratique des principes des accords intervenus à Rome entre la France et l'Italie, soucieux de sauvegarder en même temps leurs intérêts nationaux et l'intérêt général dont la Petite Entente a été, en toute occasion, le fidèle défenseur.

Samedi 12 janvier.

FRANCE. — *Paris* : Au banquet de clôture du Congrès de la Fédération de la Seine de l'Alliance démocratique, discours radiodiffusé de M. P.-E. Flandin, qui énonce le programme immédiat du gouvernement : organisation des industries et extension du crédit, réforme du travail parlementaire, réorganisation de la justice.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Mort de Gottlieb E. G. von Jagow, né le 22. 6. 63 à Berlin, attaché d'ambassade à Rome, 1895, secrétaire d'ambass. à Rome, octobre 1897, min. des Aff. étr., 1. 1. 13-22. 11. 16.

AUTRICHE. — *Vienne* : Le Dr Rudolf Ott est condamné aux travaux forcés à perpétuité et son frère, l'ingénieur Walter Ott, à dix ans de travaux forcés pour avoir tenté de faire prisonnier le président W. Miklas lors de la révolte du 25. 7. 34.

HAWAÏ (Iles). — *Honolulu* : L'aviatrice américaine miss Amelia Earhart effectue la traversée du Pacifique ; elle atterrit à Oakland après un vol de 18 h. 17 m.

HONGRIE. — *Budapest* : Le gouvernement fait remettre au secrétariat S. D. N. le mémorandum contenant les résultats de la nouvelle enquête hongroise sur les responsabilités de l'attentat contre le roi Alexandre Ier à Marseille.

Dimanche 13 janvier.

FRANCE. — *Bar-le-Duc* : M. Arthur Mirouel, agriculteur, cons. général, républicain de gauche, est élu sénateur de la Meuse par 525 voix contre 288 à M. Pol Marc, candidat agraire, de l'Union républ. démocratique, en remplacement de Raymond Poincaré, décédé le 15. 10. 34.

— *Melun* : M. Jacques-Louis Dumesnil, député de Fontainebleau, anc. sous-secrét. d'Etat à l'Aéronautique, anc. min. de la Marine, anc. sous-secrét. d'Etat à la Guerre, radical indépendant, est élu sénateur de Seine-et-Marne par 560 voix contre 218 à M. Jacques Menier, radical-socialiste, 132 à M. Georges Garipuy, anc. préfet de Seine-et-Marne, radical-soc., 22 à M. Desplanches, agriculteur, candidat agraire, etc., en remplacement de Gaston Menier, radical-soc., décédé le 5. 11. 34.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Réconciliation des sections spéciales hitlériennes, dont le chef est M. Himmler, et de la Reichswehr, dont le ministre est le major-général Werner von Blomberg.

PAYS-BAS. — *La Haye* : Mort de Kalff, né le 27. 4. 69, directeur des chemins de fer néerlandais, ministre des Travaux publics et Communications dans le deuxième Cabinet Colijn depuis le 26. 5. 33, membre du parti libéral.

SARRE. — Opérations du plébiscite ; pour l'union à l'Allemagne, 477 119 voix, soit 90,08 pour 100 ; pour le *statu quo*, 46 513 voix, soit 8,87 pour 100 ; pour l'union à la France, 2 124 voix, soit 0,4 pour 100.

YOUGOSLAVIE. — *Nich* : Première Conférence du parti national yougoslave en vue de constituer les listes pour les élections sénatoriales ; le parti affirme son harmonie avec le Cabinet.

Lundi 14 janvier.

FRANCE. — Instruction (min. Guerre) relative à la participation de l'armée au maintien de l'ordre public (*modificatif*) (*J. O.*, 14-15. 1. 35).

— *Bétharram* : Le T. R. P. Denis Busy (né à Bénéjacq, Basses-Pyrénées, le 22. 3. 83, prêtre à Jérusalem, 24. 8. 1906, docteur en théologie, philosophie et ès sciences bibliques, membre de la Société préhistorique de France, collaborateur à la *Revue biblique*, au *Dictionnaire biblique*, au *Dictionnaire de spiritualité*, à *Les recherches*, à la *Revue apologétique*, à *Jérusalem* ; auteur de *Introduction à l'étude des paraboles* ; *Les Symboles de l'Anc. Testament*, *Saint Jean-Baptiste* ; *Les Paraboles*, *Commentaire de saint Mathieu* ; *Vie de Sœur Marie de Jésus Crucifié* ; *Pensées de Sœur Marie de Jésus Crucifié* ; *Fleur d'Orient* ; *Fioretti du bienheureux Michel Garicoïts*) est élu supérieur général de la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Mort d'Edgar K. Haniel von Haimhauser, né à Ruhrort le 12. 12. 70, entra dans la carrière diplomatique en 1900, conseiller d'ambassade à Washington, 1911-17, à Spa, 1918-19, membre de la Commission d'armistice, membre de l'Ass. nationale à Weimar, 1919, membre de la délégation à la Conférence de la paix de Versailles, 1919 ; secrétaire d'Etat aux Aff. étr., 1920, ministre du Reich à Munich, 1923-31.

AUTRICHE. — *Vienne* : Signat. d'un accord roumano-hongrois sur les échanges commerciaux.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Conférence internat. préliminaire des armateurs (14-18 janvier), réunissant les délégués de 16 nations ; élabore un projet de ratio-

nalisation des marines marchandes qui comporte une réduction du tonnage maritime et prévoit essentiellement la constitution d'un fonds international.

HONGRIE. — *Budapest* : La Commission hungaro-yougoslave termine ses travaux sur les questions frontalières (propriétaires possédant des terres des deux côtés de la frontière, collaboration des deux polices pour les délits frontaliers, circulation des Hongrois installés des deux côtés de la frontière).

IRAK. — *Bagdad* : Le gouvernement crée une légation à Paris.

— *Kirkouk* : Le roi Ghazi Ier inaugure les pipe-lines reliant Kirkouk à Tripoli et à Caïffa.

ITALIE. — *Rome* : Mariage de l'infante Béatrice, fille de l'ex-roi d'Espagne Alphonse XIII, avec le prince Alessandro Torlonia.

Mardi 15 janvier.

FRANCE. — *Paris* : Réunion constitutive, sous la présid. de M. Tabart-Robert, préfet de Belfort, de l'Académie septentrionale, ayant pour but d'établir une liaison intellectuelle de meilleure compréhension entre les bénéficiaires de la culture septentrionale ; élection d'un bureau de dix membres.

RUSSIE. — *Kiev* : Congrès des Soviets de la République socialiste d'Ukraine, qui fête le 15e anniversaire de sa libération.

— *Moscou* : Ouverture du Congrès des Soviets de la République fédérée de Russie (R. S. F. S. R.) (15-23 janvier) réunissant 1 120 dirigeants soviétiques qui exposent les résultats obtenus au cours de l'année.

Mercredi 16 janvier.

SAINT-SIÈGE. — Le Dr Luiz Guimaraes, ambass. du Brésil, présente ses lettres de créance à S. S. Pie XI.

FRANCE. — *Paris* : Réponse du gouvernement au mémorandum allemand du 10. 9. 34 relatif au projet de pacte oriental d'assistance mutuelle. — Mort de Georges Abric, né à Evron (Mayenne) le 23. 4. 65, rédacteur au service politique du *Matin*, 1895, puis directeur du même service, membre de l'Assoc. des journalistes parlementaires.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Mort du général von Steuben, âgé de 79 ans, directeur de l'Ecole de guerre de Berlin, 1913-14, commandant des forces allemandes en Macédoine pendant la grande guerre.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Arrêté royal constituant un Comité consultatif des charbons.

ETATS-UNIS. — *Washington* : Le président F. Roosevelt adresse au Sénat un message préconisant, dans le plus bref délai, l'adhésion des Etats-Unis à la Cour permanente de justice internat. de La Haye. — M. Mac Roach, sénateur de Californie, dépose devant le Sénat un projet d'assurance sur la vieillesse, accordant une pension à tous les citoyens américains à partir de soixante ans.

CUBA. — *La Havane* : La loi martiale est appliquée dans toute l'île.

ITALIE. — *Rome* : M. B. Mussolini prend le ministère des Colonies en remplacement du général Emilio de Bono, nommé haut commissaire pour les colonies de l'Afrique orientale italienne.

— *Taggia* : Mort de Mgr Louis-Jacques Baccini, né à Taggia le 17. 11. 69, capucin, définiteur et provincial de l'Ordre, consulteur du Concile, 12. 9. 1904, et de la Propagande pour les affaires de rite oriental, 14. 9. 1907, élu év. de Sant'Angelo in Vado et Urbania, 18. 8. 1908, administrateur de Cagli et Pergola en 1925.

MEXIQUE. — *Atlixta* (Etat de Puebla) : Rencontre entre un parti de 300 rebelles et les troupes fédérales ; 34 morts, 54 blessés.

POLOGNE. — *Varsovie* : Le Sénat adopte, par 74 voix contre 24, le projet de nouvelle Constitution, voté par le Sejm le 26. 1. 34 (les mots « République polonaise » sont remplacés par « Etat polonais »).

SALVADOR. — *San Salvador* : Le général Maximiliano Hernandez Martinez est réélu prés. de la République.

TURQUIE. — *Ankara* : Signat. d'une convention commerciale turco-suisse de clearing.

Jeudi 17 janvier.

FRANCE. — D. (min. Trav. publ.) modifiant le décret du 31. 12. 22 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage (*J. O.*, 23. 1. 35).

— *Chambre* : Dépôt par M. René Fayssat d'une proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales (n° 4473) (*J. O.*, 18. 1. 35).

— *Paris* : Mort de Fernand David, né à Annemasse le 15. 10. 69, avocat à la Cour d'appel, député de la Haute-Savoie, 1898-1920, sénateur de la Haute-Savoie depuis le 11. 1. 20, de la gauche démocratique, min. du Commerce, 1912, min. de l'Agriculture, 1913, min. des Trav. publics, 1913-14, min. de l'Agriculture, 1914, 1915, 1917, 1930, commiss. général de l'Exposition des arts décoratifs, 1925, prés. du Conseil d'administration de l'Office national du tourisme.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Mort de François-André Nens, né à Louvain le 19. 10. 73, commis au département des chemins de fer, attaché au Cabinet du min. de l'Intérieur, gouverneur du Brabant depuis 1925.

CHILI. — *Santiago* : La Chambre approuve la reprise des payements de la dette extérieure.

GRANDE-BRETAGNE. — *Bangor* (Galles) : M. David Lloyd George, anc. premier ministre, expose son plan de restauration industrielle et financière du pays.

POLOGNE. — *Varsovie* : Mort de Mgr Antoine Malecki, né en 1861, doyen du Chapitre de Mohilev à Pétrograd, élu év. tit. de Dionysiana, 13. 8. 26, administrateur apostol. à Pétrograd, 1. 9. 26, déporté au village de Padonne sur le Transsibérien, libéré en avril 1934.

RUSSIE. — *Pétrograd* : Le Collège militaire du tribunal suprême de l'U. R. S. S. condamne Grigori Evjevevitch Zinoviev à dix ans de détention ; Léo Borissovitch Kamenev à cinq ans de détention, et 17 autres inculpés à différentes peines pour avoir constitué à Moscou un groupe secret contre-révolutionnaire qui imposait ses directives au « Centre de Pétrograd ».

SUISSE. — *Genève* : Le Conseil S. D. N. décide l'union à l'Allemagne de la totalité du bassin de la Sarre pour le 1. 3. 35.

Vendredi 18 janvier.

FRANCE. — D. (min. Agriculture) fixant la liste des cépages qu'il est interdit d'offrir en vente et de vendre sur le marché intérieur ainsi que d'acheter, de transporter ou de planter (*J. O.*, 24. 1. 35). — D. (min. Guerre) portant réorganisation du Conseil supérieur de la guerre et de l'état-major de l'armée (*J. O.*, 19. 1. 35). — D. (min. Guerre) portant nominat. du Conseil supérieur de la guerre en 1935 (le général Maurice-Gustave Gamelin conserve ses fonctions de chef d'état-major général et est nommé vice-président du Conseil supérieur de la guerre ; les généraux H.-M.-A. Bineau et A.-J.-J. Huré sont nommés membres du Conseil supérieur de la guerre) (*J. O.*, 19. 1. 35). — D. (min. Guerre) nommant le général L.-A. Colson chef de l'état-major de l'armée (*J. O.*, 19. 1. 35).

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Publicat. d'un arrêté-loi permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution.

BOLIVIE. — Les troupes paraguayennes atteignent le fleuve Paripiti, se rendant maîtresses de la région du Gran Chaco.

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS. — Dans la région de Dikil-Lac Abbe, un groupe de pilleurs Assaïmaras massacre l'administrateur Albert-Julien Bernard (né à Aiguebelle, Savoie, le 31. 8. 1909, études au lycée de Chambéry, au lycée Chaptal, à l'Ecole coloniale, d'abord administrateur-adjoint en Somalie, 1933, puis administrateur depuis le 1. 1. 35), 16 miliciens et 80 indigènes Issas.

ETATS-UNIS. — *Fargo* : Mort de Mgr James O'Reilly, né à Virginia le 10. 10. 57, docteur en théologie, recteur de Saint-Antoine à Minneapolis, élu év. de Fargo le 18. 12. 1909.

ITALIE. — *Milan* : Mort de Mgr Natale Oliva, né à Milan en 1880, dans le ministère paroissial, 1904-21, rédacteur au quotidien catholique l'*Italia*, de Milan, 1921, directeur de ce journal depuis 1927, directeur de l'*Italia della Domenica* et de l'*Ordine de Côme*, recteur de Saint-Bernardin alle Ossa, de Milan.

— *Palerme* : Mort du sénateur marquis Emanuele Paterno di Sessa, né à Palerme le 12. 12. 47, prof. de chimie à l'Univ. de Turin et de Palerme, 1872-92, à l'Univ. de Rome, 1892-1922, travaux sur les solutions colloïdales, sur les synthèses organiques au moyen de la lumière, sur la stéréochimie, fondateur en 1871 et direc-

teur en 1919 de la *Gazzetta chimica italiana*, président de la Société des quarante, de la Société des Lincei, sénateur, 4. 12. 90.

MAN-TCHÉOU-KOUO. — Des colonnes d'infanterie japonaise se concentrent à Tanin et à Takochin (sud de Dolon-Nor) pour repousser les troupes de Sun-Che-Yuen et commencer l'occupation de la partie orientale de la province du Tchahar.

RUSSIE. — *Moscou* : Le commissariat aux affaires intérieures condamne 49 membres du « groupe contre-révolutionnaire zinovieviste » à des peines de quatre à cinq ans d'internement dans un camp de concentration ; 29 autres sont condamnés à la déportation pour une durée de deux à cinq ans.

TURQUIE. — Elections générales à l'Assemblée nationale turque.

Samedi 19 janvier.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention d'établissement, du protocole et de la déclaration signée à Rome le 3. 6. 30 entre la France et l'Italie (*J. O.*, 20. 1. 35). — D. (min. Marine) nommant pour l'année 1935 le vice-amiral Georges-A.-M.-Joseph Robert inspecteur général des forces maritimes de la Méditerranée (*J. O.*, 21-22. 1- 35).

AUTRICHE. — *Vienne* : Mort de Rudolf Wegscheider, âgé de 76 ans, chimiste, membre de l'Acad. des sciences de Vienne, représenta l'Autriche au Congrès de chimie tenu à Paris en 1927.

ESPAGNE. — *Madrid* : Rapport officiel sur les événements révolutionnaires des 6-20. 10. 34 : la force publique eut 321 morts, 870 blessés et 7 disparus ; 63 édifices publics, 58 églises, 26 usines et 58 ponts ont été détruits ou détériorés ; saisie de 41 canons, 149 fusils-mitrailleurs, 90 000 fusils, 33 000 revolvers et de nombreuses munitions.

ETATS-UNIS. — *Washington* : Le comte Robert van der Straten-Ponthoz, ambass. de Belgique, présente ses lettres de créance au président F. Roosevelt.

SYRIE. — *Tripoli* : Inauguration du pipe-line reliant les terrains pétrolifères de Kirkouk à Tripoli.

Dimanche 20 janvier.

FRANCE. — Loi portant approbat. de la convention conclue le 23. 8. 30 entre la France et la Belgique au sujet des assurances sociales (*J. O.*, 23. 1. 35).

— *Oullins* : Mort du prof. Charles Appleton, né le 11. 7. 46, débuta à l'Univ. de Lausanne, prof. de droit romain à la Faculté de l'Univ. de Lyon, membre correspondant de l'Acad. des inscriptions ; auteur de *Résumé du cours de droit romain*, 1883 ; *L'histoire de la propriété prétorienne et de l'action publicienne*, 1889 ; *L'histoire de la compensation*, 1895.

— *Paris* : Le général Maxime Weygand, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, parvenu à la limite d'âge, fait ses adieux à l'armée.

JAMAÏQUE. — Elections législatives ; désordres en plusieurs villes.

POLOGNE. — *Varsovie* : Arrestation de 150 communistes qui préparaient des manifestations à l'occasion de la fête de Lénine et de Rosa Luxembourg le 21 janvier.

SUISSE. — *Chêne-Bougeries* : Mort de Georges Webner, né en 1879, juge au tribunal de première instance, juge à la Cour de cassation, 1924, qu'il présida de 1926 à 1928, prof. de droit public et administratif à l'Université, prés. de l'Office internat. Nansen pour les réfugiés, vice-prés. du Comité internat. de la Croix-Rouge.

— *Genève* : Réunion des quatre ministres de l'Entente balkanique, qui discutent des accords signés à Rome le 7 janvier et en apprécient la haute importance.

Lundi 21 janvier.

FRANCE. — Loi portant modificat. à la loi du 3. 7. 77 relative aux réquisitions militaires (*J. O.*, 24. 1. 35). — Instruction (min. Guerre) relative à l'organisat. du service spécial prévu par l'art. 38 de la loi du 24. 12. 34 sur l'assainissement du marché du blé (*J. O.*, 21-22. 1. 35).

— *Paris* : M. Alexandre Guilliermond, prof. à la Sorbonne et au P. C. N., directeur du laboratoire de cytologie à l'Ecole des hautes études, lauréat du prix Lasserre en 1931, est élu membre de l'Acad. des sciences, section de botanique, en remplacement de Paul-Henri Lecomte, décédé le 13. 6. 34.

INDE. — *New-Delhi* : Ouverture de l'Assemblée législative, prestation de serment des 131 nouveaux délégués ; discutera principalement de la réforme de la Constitution soumise au Parlement britannique.

POLOGNE. — *Varsovie* : M. Jules Laroche, ambass. de France, remet à M. J. Szembek, sous-secrét. d'Etat aux Aff. étr., le texte de la note française à l'Allemagne sur le pacte oriental.

SARRE. — *Hostenbach* : Un policier tue à coups de revolver M. Paul Meyer, anc. sous-préfet de Sankt-Goar en Rhénanie, actuellement commerçant en bois, séparatiste rhénan.

SUISSE. — *Genève* : Clôture de la 84e session du Conseil S. D. N. (11-21 janvier) ; renvoie à une prochaine session l'examen du différend frontalier entre la Perse et l'Irak ainsi que du rapport hongrois sur l'attentat de Marseille ; l'Italie et l'Ethiopie négocieront directement en vue d'un règlement amiable ; le Conseil prend acte de l'aide-mémoire français relatif à la question des réfugiés venant de la Sarre ; le différend anglo-finlandais pour les bateaux saisis pendant la guerre et la requête de la Suisse en vue de dommages de guerre sont renvoyés à un Comité de trois membres.

Mardi 22 janvier.

FRANCE. — *Chambre* : Vote de la réforme du règlement portant sur les discussions en séance publique, le pouvoir coordinateur confié aux présidents de groupes, la fusion des petits groupes dans les unités plus larges, la discipline de chaque membre du parti, les projets pour avis et les amendements, le vote par procuration, la durée des débats. — Le ministre de la Justice fait connaître à la Commission d'enquête que les affaires Stavisky ont fait perdre au public 47 773 736 fr. 20.

— *Paris* : M. David Cohen, administrateur de la Société spéciale financière, est inculpé de complicité d'abus de confiance.

AUTRICHE. — *Vienne* : Le *Weltblatt* publie le texte du manifeste adressé aux ouvriers catholiques du Tyrol par l'archiduc Otto de Habsbourg, prétendant au trône.

BRÉSIL. — *Rio de Janeiro* : M. Sawada, ambass. du Japon, présente ses lettres de créance au président Dr Getulio Vargas.

BULGARIE. — *Sofia* : Démission du Cabinet Kimon Gueorguieff ; le général P. Zlateff forme le nouveau min.

ESPAGNE. — *Madrid* : Remaniement ministériel : M. José Rocha, min. des Aff. étr. et de la Marine, reste min. des Aff. étr., et M. Abad Conde, radical, est nommé min. de la Marine.

GRÈCE. — *Athènes* : Circulaire du min. des Cultes interdisant d'entretenir des rapports officiels avec Mgr Jean-François Filippucci, archevêque cathol. d'Athènes, en raison de la propagande catholique faite parmi les orthodoxes.

INDE. — *New-Delhi* : La Chambre des princes adopte une résolution affirmant l'approbation par les Etats indiens du principe d'une Fédération tel qu'il est contenu dans l'India Bill proposé aux discussions du Parlement britannique.

IRLANDE. — *Dublin* : Signat. d'un traité de commerce germano-irlandais valable pour un an.

ITALIE. — *Florence* : Mort du prof. Christian Hulsen, né à Charlottenburg le 29. 11. 58, anc. prof. à Heidelberg, anc. secrétaire de l'Institut archéologique allemand de Rome, membre de l'Acad. des Lincei ; auteur de *Thermen des Caracalla*, 1898 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, 1902 ; *Forum Romanum*, 1909 ; *Formae urbis Romae*, 1912 ; *Forum und Palatin*, 1926 ; *Le chiese di Roma nel medio evo*, 1927.

JAPON. — *Tokio* : Accord de principe entre le Japon et l'U. R. S. S. sur la vente du Chemin de fer oriental chinois, dénommé actuellement Chemin de fer nord-mandchourien.

MAN-TCHÉOU-KOUO. — Des colonnes nipponnes se portent sur Kuyuan et sur Touchikeou dans le Tchahar.

PALESTINE. — *Caïffa* : Inauguration du pipe-line amenant le pétrole de Kirkouk.

SUISSE. — *Genève* : Fondation d'un Institut internat. antimarxiste qui tendra à déterminer un changement complet de l'orientation de la vie sociale et politique dirigée progressivement vers l'étatisme, la socialisation et le marxisme et opposera une doctrine spiritualiste au matérialisme du marxisme.

Mercredi 23 janvier.

France. — D. (min. Trav. publ.) relatif à l'avance de l'heure légale (30-31. 3. 35) et au rétablissement de l'heure normale (5-6. 10. 35) (*J. O.*, 30. 1. 35).

— *Paris :* Mort de Pierre Seignon, pseudonyme : Pierre Vierge, né à Marseille le 5. 6. 75, poète et journaliste, collaborateur au *Quotidien* ; auteur de *La Chartreuse sentimentale ; Ames chimériques; L'envers du mal ; Le navire enchanté ; Le buisson ardent*, etc.

Allemagne. — *Berlin :* Le *Reichsgesetzblatt* publie la « 3e ordonnance sur l'organisation provisoire des métiers allemands » du 18. 1. 35, prescrivant à tous les chefs d'entreprises indépendantes la possession d'une carte de métier subordonnée à des conditions d'âge et de capacité et l'inscription dans les registres du métier ; sont dispensés des épreuves de capacité les chefs d'entreprise établis avant 1932 ; des clauses de transition resteront en vigueur dans certains cas jusqu'en 1939. — Interdiction sur tout le territoire prussien de la « Secte de Weissenberg », dont les réunions étaient en réalité des séances de spiritisme.

Kalymnos (Ile). — Proclamation de la loi martiale à la suite du soulèvement de la population contre la police italienne.

Russie. — *Moscou :* Clôture du 16e Congrès des Soviets de la République fédérée de Russie (R. S. F. S. R.) (15-23 janvier) ; enregistre le développement des grands travaux, l'essor économique et culturel du pays, l'amélioration de la vie des travailleurs. — Le Collège militaire du tribunal suprême condamne douze fonctionnaires à des peines allant de deux à dix ans d'internement pour négligence criminelle au sujet de l'assassinat de Serge Kirov.

Suisse. — *Prangins :* Message de S. A. I. le prince Louis Napoléon au peuple de France à l'occasion de sa 21e année.

Tchécoslovaquie. — *Cim :* Trois Allemands, arrivés d'Allemagne le 10 janvier, assassinent M. Rudolf Formis, réfugié allemand, né à Stuttgart le 25. 12. 94, ingénieur à Mühlacker, en contact avec le front noir de Strasser.

Jeudi 24 janvier.

France. — *Meaux :* Le tribunal correctionnel acquitte le mécanicien Daubigny, conducteur du rapide Paris-Strasbourg, qui télescopa l'express Paris-Nancy à Pomponne le 23. 12. 33 et causa 200 morts ; le mécanicien bénéficie du doute sur le fonctionnement des signaux ; la Compagnie de l'Est, assignée comme civilement responsable, est mise hors de cause.

Allemagne. — *Berlin :* Le Conseil de Cabinet promulgue un projet de loi mettant toute l'organisation judiciaire allemande aux mains de l'Empire, un autre projet stipulant que les bourgmestres seront des fonctionnaires du Reich et non plus élus par les municipalités, un troisième projet plaçant les Statthalters à la tête des gouvernements des pays respectifs, de sorte qu'ils disposent, dans chaque pays, de pouvoirs identiques à ceux qu'avaient les gouverneurs de province en Prusse.

Espagne. — *Madrid :* Décret levant l'état de siège et le remplaçant par l'état d'alarme sur tout le territoire, sauf dans les Asturies et en Catalogne, dans les provinces de Madrid, Saragosse, Teruel, Huesca, Navarre, Guipuzcoa, Biscaye, Palencia, Santander et Léon, dans les places de Ceuta et Melilla.

Etats-Unis. — *Washington :* La Chambre vote, par 328 voix contre 78, le projet donnant au président F. Roosevelt la disposition absolue de 4 880 000 000 de dollars pour le nouveau programme de travaux publics. — Mort de John Barton Payne, âgé de quatre-vingts ans, avocat et magistrat, secrétaire à l'Intérieur, février-mars 1921, président de la Croix-Rouge américaine depuis 1921 et prés. du Conseil des gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le gouvernement publie le texte de son projet de loi sur la réforme constitutionnelle de l'Inde.

Italie. — *Milan :* Mort du Dr Ulrich Hoepli, né à Tuttwil (Suisse) en 1847, stage dans les librairies de Zurich, Leipzig, Vienne et Trieste, établi à Milan depuis 1870, libraire-éditeur, fut éditeur du roi d'Italie, de Pie XI, de M. B. Mussolini, docteur *honoris causa* de l'Univ. de Zurich.

— *Rome :* Remaniement ministériel : M. Arrigo Solmi devient min. de la Justice ; le comte Cesare Maria de Vecchi di Val Cismon, min. de l'Education nationale ; le comte Paolo Thaon di Revel, min. des Finances ; M. Edmondo Rossoni, min. de l'Agriculture ; Luigi Razza, min. des Travaux publics, et M. Antonio Stefano Benni, min. des Communications ; nomination de dix sous-secrétaires d'Etat ; M. Giuseppe Bottai est nommé gouverneur de Rome en remplacement du prince Francesco Boncompagni Ludovisi, nommé min. d'Etat.

Mexique. — Révolte de fermiers dans les régions de Rancho-Campo et Villa-Union ; 10 fermiers sont tués, ainsi que 6 officiers ou hommes de troupe.

Suisse. — *Bâle :* Ouverture de la Conférence, composée de représentants de la Commission de gouvernement de la Sarre, d'experts français et allemands, pour régler les questions financières et d'ordre général soulevées par le plébiscite sarrois.

Vendredi 25 janvier.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant mise en applicat. provisoire de lettres échangées le 9. 11. 34 entre la France et l'Italie prorogeant l'avenant du 1. 10. 33 au *modus vivendi* du 4. 3. 32 (*J. O.*, 30. 1. 35).

— *Chambre :* Vote, par 450 voix contre 122, du projet de loi élevant de 10 à 15 milliards le plafond de bons du Trésor.

— *Paris :* M. Pierre Bonny, ex-inspecteur de police, est inculpé de tentative d'extorsion de fonds, sur la plainte de Mlle Gotillon.

Allemagne. — *Berlin :* Réduction du taux de l'intérêt de 6 % à 4 1/2 % pour les cédules hypothécaires et pour les obligations communales.

Belgique. — *Malines :* Appel de l'épiscopat belge aux fidèles à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Albert Ier le 17. 2. 34.

Etats-Unis. — Au large de la côte de New- Jersey, collision entre le cargo norvégien *Talisman* et le paquebot américain *Mohawk*, qui coule ; 48 victimes.

Russie. — *Moscou :* Mort de Valérien Vladimirovitch Kouibychev, né à Omsk en 1888, inscrit aux cercles sociaux-démocrates d'Omsk, 1904, prend part au mouvement révolutionnaire de Pétrograd, 1905, membre du Comité du parti social-démocrate ouvrier russe, à Omsk, 1906, déporté à Kaïnsk, s'évade, arrêté en 1908 à Pétrograd, déporté à Kaïnsk et dans le district de Naryn, arrêté de nouveau en 1915 il est déporté à Irkoutsk, combat contre les légions tchécoslovaques et contre les troupes de Koltchak, 1918-20, représente la République russe à Boukhara, secrét. du parti, 1922, commiss. du peuple à l'inspection ouvrière et paysanne, 1927, vice-prés. du Conseil des Commissaires du peuple de l'U. R. S. S., membre du Bureau politique et du Comité central du parti communiste de l'U. R. S. S.

Uruguay. — *Montevideo :* Signat. d'un accord commercial franco-uruguayen concernant le règlement des créances.

Samedi 26 janvier.

France. — *Bordeaux :* Mort du prof. Jean Sellier, âgé de 73 ans, prés. fondateur de la Société d'hydrologie et de climatologie, premier titulaire de la chaire d'hydrologie thérapeutique et de climatologie de l'Univ. de Bordeaux.

— *Paris :* 38e session du Conseil fédéral de l'A. C. J. F. (26-27 janvier) ; discute de l'attitude des jeunes catholiques en face de la crise morale et politique actuelle ; affirme son attachement à un ordre politique où collaboreront la famille, la profession et les collectivités locales, proclame son dévouement tant au service de l'Eglise qu'au service du pays. — Congrès du parti socialiste de France (26-27 janvier); constate son accord avec le plan de rénovation économique de la C. G. T., affirme son opposition au fascisme et à la réaction, condamne la politique des alliances, appuiera tout effort en faveur du rapprochement franco-allemand, se prononce pour la nationalisation des industries de guerre et contre le service de deux ans ; le « cas Adrien Marquet » est réservé.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.